MA82
.8C21b
c 1

MA82
.8C216
c.1

MA 82.8C 226

Musée national
du Canada

Bulletin 226

La Maison en Nouvelle-France

par Robert-Lionel Séguin

NATIONAL MUSEUM OF CANADA
MUSÉE NATIONAL DU CANADA
LIBRARY — BIBLIOTHÈQUE

Canada 1968

Secrétariat d'État

LA MAISON EN NOUVELLE-FRANCE



CANADA

Musée national du Canada
Bulletin nº 226
Nº 5 de la série des bulletins de folklore

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Judy LaMarsh, C.P., C.R., DÉPUTÉ
Secrétaire d'État

LA MAISON
EN
NOUVELLE-FRANCE

par Robert-Lionel Séguin

Ottawa, 1968

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix $1.50 Nº de catalogue NM93-226F

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada
1968

Avant-propos

La présente étude sur *La Maison en Nouvelle-France* est le complément d'une monographie du même auteur, intitulée *Les granges du Québec*, et publiée par le Musée national du Canada en 1963.

D'aucuns diront que l'architecture de la maison de la Nouvelle-France est ainsi conçue pour ne répondre qu'aux impératifs du climat. Tel n'est pas le cas. Au XVIIe siècle, la guerre franco-iroquoise a imposé deux types d'habitations domiciliaires: la maison de Québec et la maison de Montréal. Enfin, l'utilisation de matériaux trouvés sur place a largement modifié les techniques conventionnelles de construction.

Tous ces apports nouveaux nécessitaient une révision de la terminologie des métiers que nous retrouvons dans cette étude. Robert-Lionel Séguin ne parle-t-il pas de ces maisons bâties «à la gasparde»? Selon toute évidence, l'appellation serait un canadianisme et désignerait une habitation ayant des murs de torchis.

Comme toujours, l'auteur interroge les archives. Il y trouve de nombreuses réponses sur l'outillage artisanal, ainsi que sur la façon d'ériger les charpentes, les murs, les toitures, les planchers, les fenêtres, les cheminées, les cloisons, les galeries, les escaliers et les mille et une parties qui constituent la maison.

Certains meubles vont faire partie intégrante de cette maison, tels la cabane, le dressoir et le potager. Très tôt, la demeure canadienne donne sur un fournil où s'accomplissent la plupart des travaux domestiques. Plus tard, le fournil devient le «bas-côté», pièce servant à la fois de cuisine et de salle de séjour à toute la famille.

L'érection des maisons implique une législation parfois sévère. Pour empêcher le morcellement des terres, aucune demeure ne sera construite sur un lopin ayant moins d'un arpent et demi de front. D'où les édits ordonnant la démolition des maisons dont les propriétaires ont ignoré la loi. L'incendie est particulièrement à craindre dans les villes. Comme mesure préventive, défense est faite de couvrir les maisons de bardeaux, à l'exception des lucarnes. Mais là encore, le bardeau de chêne est seul permis.

La construction domiciliaire n'échappe pas aux us et coutumes du pays. Il y a un folklore des métiers. Mentionnons la pose du bouquet, qui marque la fin du travail du charpentier.

L'étude comporte également une liste d'outils, dont plusieurs, devenus désuets, sont complètement inconnus du profane. Reste enfin un lexique dans lequel on trouvera les anciennes appellations artisanales. Il était temps de cataloguer ces techniques et cette terminologie d'antan avant qu'elles sombrent à jamais dans l'oubli.

Carmen Roy,
Chef de la Division de folklore

Table des matières

AVANT-PROPOS, v

SOURCES ORALES, x

BIBLIOGRAPHIE, xi

RÉSUMÉ, EN ANGLAIS, xiv

Chapitre premier

La maison, 1

L'orientation, 1
Principaux types d'établissements, 2
Habitations citadines et campagnardes, 4
Différentes habitations, 11
Maisons de bois, 12
Maisons de pierre, 17
Maisons «à la gasparde», 23
La charpente, 25
Le fournil, 30
La laiterie, 32

Chapitre deuxième

L'extérieur, 34

Les murs, 34
Les toits, 37
Les ouvertures, 41
La galerie, 43
Le tambour, 45
La ferronnerie, 46
La serrurerie, 47

Chapitre troisième

L'intérieur, 51

Les cheminées, 51
Les planchers, 56
Les cloisons, 59
Le grenier, 60
L'escalier, 61
Les pièces de charpente, 62
Les moulures, 63
La cabane, 63
Le dressoir, 65
L'armoire, 65
L'évier et le potager, 65
Le cellier, 66
Le four, 66

Chapitre quatrième

Coutumes et lois, 69

Les marchés notariaux, 69
Les dates d'échéance, 73
Salaire et nourriture des ouvriers, 76
Les outils, 77
Règlements régissant la construction domiciliaire, 80
Le bouquet, 83
La bénédiction des logis, 83
Terminologie, 85

INDEX, 87

Liste des planches

I Type normand (région de Québec), XVIII[e] siècle, 4
II Type normand (région de Québec), XVIII[e] siècle, 5
III Type normand (région de Québec), XVIII[e] siècle, 5
IV Prototype de la maison campagnarde de la région de Montréal, 6

V Type de Portneuf, fin du XVII^{e} siècle, 6
VI Maison d'artisan, XIX^{e} siècle, 7
VII Maison à larmiers demi-cintrés, 8
VIII Type d'habitation anglo-normande, 9
IX Habitation à mansardes, 9
X Type d'habitation urbaine, 10
XI Maison Cadieux, Rigaud, 18
XII Type d'habitation rurale de Montréal, 19
XIII Type de maison rurale de la région de Montréal, 20
XIV Toiture percée de deux rangées de lucarnes, 21
XV Toit à versants droits, région de Montréal, 22
XVI Laiterie de bois de pin, 31
XVII Laiterie de pierre des champs, 32
XVIII Type de bâtiment dont les murs sont érigés à poteaux et à pièces coulissantes, 36
XIX Habitation du secteur montréalais, 44
XX Four à pain de terre battue, 67

Liste des dessins

A. Pièces de bois assemblées en queue-d'aronde, 35
B. Poteaux et pièce coulissante, 35
C. Plancher de demi-billes posées sur une lambourde chantournée, 57
D. Bille fendue en deux parties, 57
E. Plancher de demi-billes posées à plat sur une lambourde, 57

Sources Orales

Communications de

BELLEMARE, Joseph	(Yamachiche)
CHEVRIER, Josephus	(Rigaud)
GAMACHE, Amédée	(L'Islet)
SÉGUIN, Jeanne	(Rigaud)
SERVANT, Émile	(")
VOGHEL, Ovide	(Saint-Marc-sur-Richelieu)

Bibliographie

A) Manuscrits

a) Français

Archives nationales de Paris.
Dossiers sur le Canada.

b) Canadiens

Archives judiciaires:

Montréal

Greffes notariaux:

ADHÉMAR, Anthoine	(1668–1714)
BASSET, Bénigne	(1657–1699)
BOURDON, Jacques	(1677–1720)
CHAUMONT, Nicholas	(1727–1752)
COMPARET, François	(1735–1755)
CORON, Charles-François	(1734–1767)
CUSSON, Jean	(1669–1704)
DANRÉ, L.-C. de Blanzy	(1739–1760)
DAVID, Jacques	(1719–1726)
DESMARET, Doullon	(1753–1754)
FRÉROT, Thomas	(1669–1678)
GABRION, Joseph	(1780–1804)
GRISÉ, Antoine	(1756–1785)
SAINCT-PÈRE, Jean de	(1648–1657)
SAINT-ROMAIN, René C. de	(1731–1732)

B) Imprimés

a) Rapports, ordonnances, répertoires et inventaires

(Saint-Vallier, Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrière) Rituel/ du diocèse/ De Québec/ publié par l'ordre de Monseigneur/ L'Evêque de Québec./ A Paris, Chez Simon Langlois, ruë Saint Etienne des Grès, au bon Pasteur, M. DCC. III.

Ordonnances des Intendants et Arrêts portant règlements du Conseil supérieur de Québec. Québec, 1806.

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'État du roi concernant le Canada. Québec, 1854-1856. 3v.

Arrêts et réglements du Conseil supérieur de Québec et Ordonnances et Jugements des intendants du Canada. Québec, 1855.

Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France. Québec, 1885-1891. 6v.

Rapport de l'Archiviste de la province de Québec. Québec, 1920-1963. 36v.

b) Récits, relations, mémoires, lettres et journaux

Marie de l'Incarnation (marie Guyart, Mme Claude Martin, en religion, R. M.) ursuline.—Lettres / de la venerable / Mere Marie de l'Incarnation / première superieure / des Ursulines / de la Nouvelle-France. / Divisées en deux Parties. / (Publiées par Dom Claude Martin, O.S.B.) A Paris, chez Louis Billaine, au second Pillier de la grande Salle / du Palais, au grand Coeur, / M.DC.-LXXXI. / Avec Approbation des Docteurs, & Privilege de Sa Majesté.

(Lebeau, Claude).—Avantures du / Sr. C. Le Beau, / avocat en parlement, / ou Voyage / curieux et nouveau, Parmi les Sauvages de l'Amerique Septentrionale. A Amsterdam, Chez Herman Uywerf. MDCCXXXVIII. 2v.

Kalm, Pierre.—Voyages en Amérique. Mémoires de la Société historique de Montréal. Montréal, 1880. 2v.

Franquet, Louis.—Voyage et mémoires sur le Canada. Québec, 1889.

c) Études

Bescherelle, Louis-Nicolas.—Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française. Paris, 1858. 2v.

Boucher, Pierre.—Histoire / Veritable / et / Naturelle / des moeurs et productions / dv pays / de la / Novvelle France, / vvlgairement dicte / le / Canada. / A Paris, / Chez Florentin Lambert, ruë Saint Iacques, vis à vis Saint Iues, / à l'Image Saint Paul. / M. DC. LXIV.

Fauteux, Joseph-Noël.—Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français. Québec, 1927. 2v.

Furetière, Antoine.—Dictionnaire Universel, / Contenant généralement tous les / mots françois / tant vieux que modernes, & les termes des / sciences et des arts, etc. /. A La Haye et a Rotterdam. Chez Arnoud et Reinier Leers, / 1701. 3v.

Glossaire du Parler français au Canada. Québec, 1930.

La Potherie, Bacqueville de.—Histoire de l'Amérique septentrionale, etc. A Paris, Chez Brocas, Quay de Canti, au Pavillon du College des Quatre-Nations, aux Armes de Mazarin. M. DCC. LIII. 4v.

Marie-Victorin, Frère.—La Flore laurentienne. Montréal, 1947.

Morisset, Gérard.—Coup d'oeil sur les arts en Nouvelle-France. Québec, 1941.

Morisset, Gérard.—L'Architecture en Nouvelle-France. Québec, 1949.

Sulte, Benjamin.—Histoire des Canadiens-Français, 1608–1880. Montréal, 1882–1883. 8v.

Van Gennep, Arnold.—Manuel de folklore français contemporain, Paris, 1938–1958. 9v.

d) Revues

Revue de l'Université Laval. Mensuelle. Québec.

Vie (La) à la campagne. Mensuelle. Paris, 1922–1936.

Summary

In New France country houses were mainly of two distinct types: the group house and the courtyard house. In the group variety, the living quarters, the hayloft, the shed, and the stable were all under one common roof. The courtyard house differed in that several separate buildings were located around an inner courtyard. With rare exceptions the farms of New France belonged to the second category.

For the greatest protection because of the French-Iroquois War, the Colony was divided into two main architectural zones. The inhabitants of Quebec City were protected from Indian guerilla warfare, thanks to the King's garrison. Their houses, which were large, spacious, and pleasant, were Norman in style. But the Montreal settlers, situated on the very edge of civilization, were at the mercy of Indian marauders. Their square, squat houses had small windows that could be transformed into loopholes. Built in the Breton style, these houses were real fortress-homes.

Toward the middle of the seventeenth century, wood and stone were used in building walls. The pieces of timber were made to dovetail, or they were used upright as posts. However, stone was preferred for town houses. As early as the first quarter of the eighteenth century, the settlers, becoming aware of a certain growing measure of affluence, developed a liking for rich and spacious dwellings. Many landowners acquired wealth through illegal fur trading, and stone houses began to appear throughout the Laurentian countryside.

Local variations enriched the traditional architecture of the early wooden and stone houses. There was, for instance, the Portneuf dwelling in Poitevin style, the mansard roof house, and the 'Gasparde style' house, which are occasionally seen in the Montreal and Trois-Rivières areas. The latter type of dwelling is said to be a Canadian version of the Norman mudwall dwelling.

Be that as it may, the lines and proportions of the Canadian dwelling were pleasing to the eye. Eventually, this dwelling was given a roof with weather-moulding, which gave added balance to the architectural whole. The weather-moulding was decorative, but it was also functional since it prevented snow from accumulating near doors and windows.

The house frame was solidly pegged. Openings were decorated with beautiful ironwork, and the interior woodwork was finely moulded. Partitions and floors were made of choice wood, and side walls were usually flanked with heavy stone chimneys. In short, the construction of the early French Canadian house showed a constant preoccupation with fine craftsmanship.

CHAPITRE PREMIER

La maison

L'ORIENTATION

Le peuplement de la Nouvelle-France est d'abord entravé par les exigences contradictoires de la terre et de l'eau. La première favorise l'établissement du colon; la seconde l'invite aux lointaines pérégrinations. Cette rivalité a marqué profondément l'histoire canadienne dès les débuts.

Le cours du fleuve comprime les habitations. Il est coupé de rapides à l'ouest de Montréal, un peu en amont du lac Saint-Louis. D'autre part, le cabotage est difficile en aval de Québec, où le Saint-Laurent prend l'aspect d'un véritable bras de mer. Reste une lisière de quelque deux cents milles entre Québec et Montréal. C'est à ce rivage que vont s'accrocher les premières habitations.

Autre obligation pour le Canadien de construire sa maison en bordure des cours d'eau. Le fleuve et ses affluents sont les uniques boulevards de ce temps. Entre les périodes de gel, on n'a pas d'autre véhicule que le canot pour se rendre d'un poste à l'autre. Par bonheur, cette embarcation peut circuler sans danger entre Québec et Montréal, sauf sur le lac Saint-Pierre, lors de grands vents. La population sédentaire s'établit d'abord sur la rive nord, précisément entre les centres de Québec et de Montréal. Elle ne prendra pied sur la côte sud que plus tard.

Comment expliquer cette préférence? Par la qualité du sol? Nullement, car il se trouve de belles terres dans le secteur sud, surtout dans la vallée du Richelieu. La Potherie écrira vers la fin du régime français: «Le côté du Sud (fleuve Saint-Laurent) habité par les Abénaquis est un beau païs. Il y croît du blé . . .»[1]

Si le Canadien opte d'abord pour la rive nord, c'est pour mieux se soustraire aux incursions des maraudeurs agniers. Le Richelieu, qui débouche au coeur de la rive sud, est l'avenue que suivent les caravanes iroquoises lorsqu'elles viennent faire le blocus des postes français. Aussi, on ne songera pas à y faire flamber l'abattis avant la chute définitive des Cinq-Cantons. Par nécessité, les premiers habitants vont se coincer sur la rive nord, entre Montréal et Québec, avec Trois-Rivières comme pivot de charnière.

Dès 1667, près de 11,500 arpents de terre sont déjà mis en valeur[2]. L'année suivante, la production totale des emblavures se chiffre à 138,778 minots, et le cheptel national compte 3,167 bêtes à cornes[3]. Début prometteur pour cette colonie de peuplement qui s'étend sur une laize de quelque soixante-quinze lieues.

Gouverneurs et intendants s'accordent pour qu'on défriche d'abord le sol

---

[1]La Potherie, ouvr. cité, 1: 199.

[2]*Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, 1935–1936, 155. Estat général des habitants du Canada en 1666.

[3]Benjamin Sulte, ouvr. cité, IV: 65–78.

en bordure du fleuve. Frontenac et Bochard de Champigny ne parlent pas autre-ment au ministre, le 9 novembre 1694.

> Nous voys dirons, disent-ils, Monseigneur, à l'occasion de ce que vous nous mandez a sujet de l'étendue des concessions qui ont été accordées en ce pays que ceux qui se pré-sentent pour commercer des établissements ont besoin d'une étendue assez grande pou établir par la suite une quantité d'habitants pour composer une seigneurie, ce qui a été accompli dans la plus grande partie des terres accorder aucunes nouvelles pour donner lieu d'occuper et faire valoir toutes celles qui sont dans le centre du pays et ceux qui ont plus d'étendue qu'il ne serait à souhaiter, cela provient de ce qu'il ne se rencontre que pe de terre propre à cultiver, le reste étant inhabitable à cause des cours des rochers, à qu il est raisonnable d'avoir égard[1].

Mais la colonie laurentienne ne sera pas contenue longtemps entre le fleuve et la frange des bois. Réclamant du sol, les nouvelles générations ne tardent pas à rompre l'alignement initial des terres pour s'enfoncer à l'intérieur du pays et «déserter»[2] de nouvelles concessions parallèlement aux anciennes paroisses. Ces premières percées sont nombreuses au début du XVIII[e] siècle. Selon Le Beau en 1704, «les maisons des Canadiens sont situées de distance en distance le long du Fleuve de St. Laurent. Il y a cependant plusieurs Villages qui commencent à se répandre dans l'enfoncement des Forêts où l'on défriche les terres.»[3]

PRINCIPAUX TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

La France métropolitaine compte deux principaux types d'habitations cam-pagnardes: la maison-bloc et la maison-cour. Dans le premier cas, le logis familial, le fenil, le hangar et l'étable sont groupés sous un même toit. C'est souvent l'habitat du paysan peu fortuné et plus généralement du métayer. Par contre, la maison-cour, qui consiste en plusieurs constructions disposées autour d'une cour intérieure, est ordinairement réservée au terrien plus fortuné.

Sauf exception, les établissements ruraux de la Nouvelle-France appartien-nent plutôt à la seconde catégorie. La ferme canadienne est toutefois d'un type plus particulier. Les dépendances sont éparpillées à proximité de la maison, laissant la cour ouverte à tout venant. C'est l'habitation à bâtiments multiples et où la cour n'a pas de rôle strictement fonctionnel. Ce genre d'établissement prédomine dans les pays à climat rigoureux, notamment la Scandinavie.

La préférence du Canadien pour cette sorte de maison-cour ne tient pas uniquement à sa condition économique et à la rigueur de l'hiver. Plusieurs colons viennent de Normandie où domine ce genre de bâtiment. Au nord de la France, la maison-bloc se trouve généralement en Picardie et en Bretagne.

Exceptionnellement, il y aura quelques maisons-blocs aux environs de Qué-bec et de Montréal. Le 20 août 1694, le marchand Pierre Perthuis loue «la moitye dune Estable quil a scie au bout de ses maisons De la Rue nostre dame pour y yverner ses bestiaux.»[4] S'agit-il d'une maison-bloc ou simplement d'une étable située à proximité d'autres bâtisses, comme l'indiqueraient ces mots: «scie au bout de ses maisons»? Par ailleurs, l'existence d'une maison-bloc est con-firmée le 15 avril 1697, alors que Louis Guertin et le menuisier Vincent Lenoir,

---

[1]RAPQ, 1927-1928, 208. Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochard Cham-pigny au Ministre, 9 novembre 1694.

[2]De «désert», signifiant alors un sol nouvellement défriché.

[3]Lebeau, ouvr. cité, 1: 62.

[4]Bail a Loyer dUn Estab' par M[r] perthuyes A Jousset. 20[e] Aoust 1694. Anthoine Adhémar, minute n° 2876. AJM.

tous deux de Montréal, conviennent du bail d'«Une ma^{on} seye au Cartier de La Chapelle de bon secours prez Cette ville avec l'a Lougement quy est au bout de lad ma^{on} quy sert a p^{nt} dEstable, & Tout Le terrain quy est deppe^{t} de lad maison.»[1] Le loyer se chiffre à soixante livres, cours du pays. Guertin versera un premier paiement le 20 août suivant.

Un autre habitant de Ville-Marie, Louis Hurtubise, semble loger également dans une maison-bloc. C'est du moins ce que prétend le tabellion chargé de faire la prisée de ses biens, le 17 décembre 1703. Écoutons Adhémar écrire à ce propos:

> Dans La grange quy est Joig^{t} Lad ma^{on} Lesd Langevin & sa femme ont dit y avoir sept Cens Cinquante Gerbes de bled fro^{t} quilz ont promis de fe' battre & de deClarer Enfin du p^{nt} In^{re} La quantite de bled q' Lesd Gerbes, auront produit quitte de dixmes & du batage De laq^{le} quantite Ilz se Chargeront au prix & sur le pied qui voudra alors & ont deClare ne scavoir Escrire ny signer de Ce Enquis suivant Lord^{ce} . . .
>
> A lEstable Quy est Joignant L^{a} susd maison A este trouve Ce quy suit
>
> Un Cheval appele Grison[2] agé de huit a Neuf ans Estime A 30 L
>
> Un au'e cheval poil Rouge Estime a 50 L
>
> une Cavalle avec son poulin Estime Ensemb' a 180 L
>
> six boeufs de divers poils & de divers ages Estimés LUn portant Lautre a vingtz quatre Livres montant a 240 L
>
> Deux vaches Laictieres Estimees a 60 L
>
> Deux Taureaux de deux ans aux printemps prochain Estimes Ensemb' a 60 L
>
> trois Genisses de La p^{nte} année Estimées A 30 L
>
> une truye de quinze a seize mois Et Cinq Nourrituraux de lannée Estime Ensemb' a 20 L
>
> Douze poulles Estimees a dix solz piece 6 L
>
> quatre dIndes a vingt Cinq sols piece 5 L
>
> Six Cochons Trois quy ont este Tuez Ce jourdhuy estimes a vingt cinq Livres piece LUn portant Lautre Montant a 150 L
>
> Les harnois des Chevaux ont Este Estimes Ensemb' a la somme de 50 L[3]

Les membres de la famille Hurtubise et ce nombreux cheptel «logeraient» sous un même toit. C'est beaucoup, si l'on songe que la nomenclature réunit quarante-cinq animaux valant l'importante somme de neuf cent quatre-vingt-treize livres, cours de France.

On trouve au moins une autre habitation du même genre à Lachine. Elle appartient à Jean Lecompte, époux de Marie Lelat. Le 22 mars 1703, un estimateur se rend «A lEstab' quy est atenant a Lad maison»[4] et y trouve

> deux Boeufs soubz poil Noir Ages de six ans ou Environ Estime a Cent dix Livres chacun fait La somme de 230 L
>
> une Vache avec son veau de lannée & une au'e vache plainne Dont Lad vache quy a velle a un mal a un Jarret de la Jambe de derriere & quy boitte Tous baz Estime Le tout Ensembl' a 90 L
>
> Deux petits Taurreaux de Lannée derniere Estimes Ensemble a 60 L
>
> Deux Cochons Nourrituraux Estimes Ensemb' a 24 L[5]

---

[1] Bail a Loyer par Lenoir A Guertin. 15^{e} Avril 1697. Anthoine Adhémar, minute n^{o} 3716. AJM.

[2] Des animaux sont quelquefois désignés par leurs noms dans les textes notariés de l'époque. (Cf. Robert-Lionel Séguin, «Le blason populaire et le cheptel», *Revue de l'Université Laval*, vol. XV, n^{o} 10: 923–927.)

[3] Inventaire des biens de deffunt Louis hurtubise. 17 X$^{b'}$ 1703. Anthoine Adhémar, minute n^{o} 6642. AJM.

[4] Inventaire des biens de deffunt Jean LeComte & Marie Lelat sa veuve. 23 et 24 mars 1703. Anthoine Adhémar, minute n^{o} 6410. AJM.

[5] *Ibid.*

Cette fois, le maître de céans, sa famille et neuf animaux vivent dans u même bâtisse. Notons que ces quelques maisons-blocs sont ordinairem érigées dans les villes de Montréal et de Québec. Serait-ce pour parer à l'exigu des lieux? Le maçon Jean-Baptiste Deguire dit Larose en construit une tou dernière pour le compte du sieur de La Gauchetière. Selon un contrat rédigé 28 novembre 1712, la nouvelle demeure, sise à l'angle des rues Notre-Dame Saint-Gabriel, aura «quarante huit piedz de Long sur trente piedz de Large d dehors en dehors avec Une Escurie au bout de dix piedz de large sur seize pi de longueur aussy de dehors En dehors.»[1] Plus tard, ce genre de constructi disparaîtra graduellement.

HABITATIONS CITADINES ET CAMPAGNARDES

Géographiquement, la colonie laurentienne comprend les importants secteurs de Québec et de Montréal, avec celui de Trois-Rivières comme région médiane. Cette démarcation favorise l'adoption de deux principaux types d'architecture rurale, comptant deux ou trois variantes chacun.

PLANCHE I



Type normand (région de Québec), XVIIIe siècle. Murs lattés et crépis avec toit en pavillon. Maison Villeneuve, Charlesbourg. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

La maison de Québec est rectangulaire, de profondeur moyenne, percée de fenêtres à volets et coiffée d'une haute toiture à lucarnes. Les toits en pavillon ou à versants droits apparaîtront dès le dernier quart du XVIIe siècle. Les murs sont faits de bois ou de pierre. Dans le premier cas, le bois est latté et enduit d'un

[1]Devis douvrages de massonnerie Entre Mr migeon de la Gauchetière & J B. Deguyre dit Laro maçon & Tailleur de pierre. 28 9bre 1712. Anthoine Adhémar. AJM.

PLANCHE II



Type normand (région de Québec), XVIII[e] siècle. Murs lattés et crépis avec toiture à versants droits et à larmiers. Pignons couverts de bardeaux et lucarnes coiffées en pavillon. Sainte-Famille, île d'Orléans. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

PLANCHE III



Type normand (région de Québec), XVIII[e] siècle. Murs de pierre des champs (toits à versants). L'«Âtre», Sainte-Famille, île d'Orléans (monument historique depuis 1961). (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)



Prototype de la maison campagnarde de la région de Montréal (influence bretonne). Murs de pierre des champs. Époque 1830, Saint-Elzéar, île Jésus. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

PLANCHE V



Type de Portneuf: murs bas coiffés à larges versants. Fin du XVIIe siècle. Maison Chevalier, près de l'Auberge de l'Étang, à Cap-Santé. Au dire du propriétaire, elle aurait été construite en 1696. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

mortier blanchi à la chaux. Les contrevents, à trois ou quatre panneaux par vantail, ressemblent habituellement à ceux qu'on voyait à Rouen, sous le règne de Louis XIII. C'est la demeure normande, gaie, spacieuse et accueillante, où l'habitant trouve un climat de sécurité comme nulle part ailleurs. Cette particularité s'explique du fait que les guerriers des tribus autochtones évitent Québec, où les remparts sont couronnés de canons bourrés jusqu'à la gueule.

PLANCHE VI



Maison d'artisan, type particulier à la côte de Beauport, XIXe siècle. L'atelier se trouve au rez-de-chaussée, et le logis familial à l'étage supérieur. Propriété de monsieur Léopold Giroux, cette habitation en bois est sise rue des Cascades, à Beauport. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

La situation diffère à Montréal, avant-poste de la civilisation sur la route des hauts. Le colon y mène une lutte sans merci. C'est pourquoi la maison montréalaise prend l'aspect d'une petite forteresse domestique. Carrée, massive, flanquée de lourdes cheminées, elle est construite de gros cailloux des champs, noyés dans le mortier. Les carreaux, qui crèvent les murs, se dérobent sous d'épais contrevents bardés de fer. Ce sont autant de meurtrières par où on canarde l'Agnier en quête d'un scalpe. C'est plutôt la demeure construite à la mode bretonne.

La civilisation reculera graduellement la ligne sombre des bois. Le pays s'«humanisera» peu à peu. Entre ces deux types architecturaux nettement caractérisés, il y a place pour plusieurs variantes. Trois d'entre elles apparaîtront après le traité de Paris. La première, «facilement reconnaissable à ses murailles



Maison à larmiers demi-cintrés, seconde partie du XIX[e] siècle. Type de Kamouraska et Rivière-du-Loup. Cette demeure se trouve à l'est du village de Rivière-Ouelle (côté nord de la route 2). (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

très basses et à son comble d'une aiguïté quasi invraisemblable»[1], se dresse sur la rive nord du Saint-Laurent, entre Neuville et les Grondines. C'est l'habitation de Portneuf, aux murs crépis, sur lesquels repose une haute toiture à versants droits. Un deuxième type prendra naissance dans la région de Montréal, précisément sur les bords du Richelieu. Il s'agit de ces vastes maisons carrées à deux ou trois étages, couvertes de combles à faible inclinaison. Le troisième est particulier aux villages de la côte de Beaupré. La maison d'artisan, comme on la désigne, est déjà fort à la mode à la fin du XVIII[e] siècle. Elle compte ordinairement trois étages (le dernier sous les combles) avec galerie. La boutique occupe le rez-de-chaussée, et la famille loge aux étages supérieurs. Reste enfin la maison anglo-normande, construction basse coiffée en bâtière. Il s'en trouve de beaux spécimens un peu partout le long du Saint-Laurent et de ses affluents, notamment au Cap-Rouge et aux Saules, près de Québec, à l'Assomption, à Terrebonne, à Saint-André d'Argenteuil et à la Petite-Côte de Vaudreuil, près de Montréal.

[1]Gérard Morisset, *Coup d'oeil sur les arts en Nouvelle-France*, p. 3.

PLANCHE VIII



Type d'habitation anglo-normande (toit en pavillon), milieu du XIX^{e} siècle. Montmagny. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

PLANCHE IX



Habitation à mansardes, seconde partie du XIX^{e} siècle. Type d'architecture courant au Québec. La présente maison est construite à Beauport. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

La silhouette de la maison canadienne sera de mieux en mieux chantournée. Avant la fin du XVIII^e siècle, l'habitation rurale est couverte d'un toit à larmier, ce qui donne plus d'harmonie et plus d'équilibre à l'ensemble architectural. Un fournil, communément appelé «bas-côté», sera bientôt accroché à un pan latéral. Cette addition servira désormais de cuisine et de grenier.

Enfin, les toitures à comble en mansarde couvriront nombre d'habitations dans la seconde moitié du XIX^e siècle. A vrai dire, ce toit n'est pas nouveau au pays, car on le rencontre déjà au XVII^e siècle. Mais il est définitivement abandonné à la fin du régime français. Le dialogue avec la métropole ne sera repris qu'un siècle plus tard, notamment lors de la visite de la Capricieuse. C'est alors qu'on se retrempera aux sources originelles. Les maisons couvertes «à la mansarde» se feront désormais nombreuses à travers toute la campagne québécoise.

PLANCHE X



Type d'habitation urbaine, à pignon flanqué d'un large coupe-feu (façade garnie d'esses). Maison Adams, rue Saint-Jean, Québec. Classée comme monument historique le 25 septembre 1963. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

En quoi la maison rurale diffère-t-elle de la maison citadine? La différence n'est pas très apparente avant la fin du XVII[e] siècle, car l'agriculteur, qui possède et exploite une terre à proximité d'une ville, loge ordinairement dans l'enceinte même de Montréal, de Québec ou de Trois-Rivières. Mobilier et ustensiles sont les mêmes chez l'un comme chez l'autre. Mais les nouveaux défrichements éloigneront davantage l'habitant des secteurs urbains. C'est alors qu'on notera une disparité de plus en plus grande entre les milieux matériels de la campagne et de la ville.

L'habitation urbaine aura des proportions assez considérables. Comptant trois et même quatre étages, les murs latéraux, ordinairement de pierre, seront flanqués d'épaisses et massives cheminées en coupe-feu. Cette précaution isolera les maisons en cas d'incendie. Quelquefois, la façade est percée d'une porte cochère, par où les véhicules pénètrent dans la cour intérieure.

Quoi qu'il en soit, la construction de ville ou de campagne sera d'abord fonctionnelle et répondra à toutes les exigences de la Nouvelle-France. Gérard Morisset ajoute à ce propos:

> La maison canadienne est un édifice essentiellement nordique, qui nous vient d'ailleurs de la France septentrionale. Elle est conçue et construite pour résister à un climat froid et humide, à la pluie et à la neige. Ainsi s'expliquent ses murailles basses et épaisses, percées de fenêtres et de portes de dimensions modestes, qui s'ouvrent souvent sur le côté où la brise se fait le moins sentir; son comble fortement incliné, dessiné en triangle isocèle et couvert en bardeau de bois; ses cheminées formant éperons à chaque bout de l'édifice et contenant autant de gaines que de pièces à chauffer . . .
>
> Habitation solide et spacieuse, construite par de bons ouvriers et avec des matériaux de choix, faite pour durer des siècles, tout au moins aussi longtemps que la vigoureuse lignée de terriens qui est destinée à y vivre[1].

DIFFÉRENTES HABITATIONS

Le Canadien construit sa maison avec les matériaux qu'il trouve sur place, tels le bois et la pierre. Les premières habitations rurales sont ordinairement faites de bois, la pierre étant plutôt réservée aux maisons urbaines. Il n'en sera pas ainsi au XVIII[e] siècle, alors que la situation économique de l'habitant s'est sensiblement améliorée. Le sol est plus rentable une fois le défrichement totalement parachevé. Mais en agrandissant les surfaces de terre arable, on fait disparaître le bois à proximité de la ferme. Il faudra quelquefois parcourir une assez grande distance avant de trouver des arbres qui donneront les belles pièces de charpente. Point question, par ailleurs, de construire à la hâte, comme à l'époque des premières tentatives de peuplement. Autre avantage: chaque paroisse a maintenant ses artisans, comme le maçon, le charpentier et le menuisier. Enfin, tenons compte du fait que certaines familles terriennes se sont enrichies dans le commerce clandestin des fourrures[2]. Bref, l'habitant peut maintenant se payer le luxe d'une spacieuse maison de pierre. Il ne s'en privera pas, du moins à partir du deuxième quart du XVIII[e] siècle; alors, ces constructions s'élèveront, nombreuses, jusqu'aux confins des concessions.

A ces deux types de maison s'en ajoute un troisième, dès le XVII[e] siècle. Il s'agit de l'habitation «à la gasparde», qu'on peut regarder comme l'adaptation

[1]Gérard Morisset, *l'Architecture en Nouvelle-France*, p. 26.

[2]Vers le milieu du XVIII[e] siècle, Louis Séguin, major de milice et propriétaire de trois terres à l'Anse de Vaudreuil (seigneurie du même nom), exploitait un comptoir de traite à Oka, au détriment des Sulpiciens. (Cf. Louis Franquet, ouvr. cité.)

canadienne du torchis normand. Elle n'aura cependant pas beaucoup de vogue, les rigueurs du climat se prêtant mal à ce genre de construction.

Les premières maisons campagnardes sont de bois, plus précisément «de pièce sur pièce», c'est-à-dire de billes grossièrement équarries et empilées les unes sur les autres. On bousille les interstices d'abord de glaise, puis, plus tard, de mortier. Les angles des murs se terminent en queue d'aronde ou en «tête-de-chien»[1]. Ce mode hâtif de construction dure quelques décennies. Peu à peu, on exige un travail de meilleure facture. Les billes sont aplanies davantage, ce qui réduit la largeur des joints et donne plus de solidité au mur. Enfin, on amincit les billes à la hache pour en faire des pièces, aux extrémités desquelles on a soin de tailler un tenon. Ces pièces sont ensuite glissées dans une coulisse taillée le long des poteaux soutenant les sablières. C'est la façon courante d'ériger les murs au début du XIX^{e} siècle.

L'habitation de pieux reste la plus primitive de nos constructions de bois. On en connaît peu, même si on en a construit pendant près d'un siècle en Nouvelle-France. Les pieux sont plantés en terre, sur sole ou à coulisse. Celui qui se rend à l'île Sainte-Thérèse, en janvier 1697, aperçoit «une ma^{on} Entoure de pieudz planche de bas de Madriers de fresne & Cell' de haut de madriers de bois blanc, Embouffettez Couvert de paille Le tour de lad ma^{on} Estant de pieudz En Coulisse Et telle quelle est de p^{nt}.»[2] Brûlons les étapes. Au mois de juin 1749, autre présence d'«Une maison de pieux de Bout Couverte de planche»[3], chez Paul Caty, de la Pointe-aux-Trembles (Montréal).

Maisons de bois

Voici quelques descriptions de maisons de pièce sur pièce, d'après l'ordre chronologique de leur construction. Ces extraits, qui abondent en détails de toutes sortes, prouvent que les constructeurs de ce temps-là savaient diversifier leurs devis. Commençons tout au milieu du XVII^{e} siècle.

1663—Jean Milot (Montréal)

> Lad Maison Construite de piece de bois Sur piece avec Une cheminée et Sollage de Massonne, de terre & pierre Renduite de chauX, Un plancher, en haut de pieuX fandus de bois de chesne et fresne avec Son Comble de charpente Couvert de planches de bois de sappin chevauchées Lune Sur Lau'e., Contenante Vingt piedz de large Sur Vingt & Un dans Oeuvre, Le tout, prisé huict Cents livres tournoys[4].

1664—Léger Aguenier (Montréal)

> Une Maison . . . Bastie de piece de bois Sur piece, de la longueur de Vingt trois piedz Sur dix huict de large; Avec Une cheminée, de Boussillage telle quelle, Un plancher de Madriers Embouvetez Une cloison aussy Embouvetée, Un petit cabinet a Joing quarré, Couverte de planche Simplement Une porte fermant à clef, Le tout prisé avec Une meschante Estable de pieux a quatre cens Livres[5].

---

[1]Tenon en queue d'hirondelle fait à une pièce de bois, et qui doit entrer dans une entaille de même forme. (Cf. Bescherelle, ouvr. cité, II: 1054.)

[2]Inventaire des biens des Com^{tes} de tellier & deffunte gratiot Sa femme de deffunt delpue & Lorion Sa femme & desd Le tellier & Lorion Sa femme, avec La lestime. 25 & 26 Janvier 1697. Anthoine Adhémar, 3645. AJM.

[3]Invantaire [*sic*] des Biens de la Succession de feu paul Caty. Le 27 juin 1749. François Comparet. AJM.

[4]Procès verbal et prisez dImmeubles communs entre Jean Milot et de deffunte Marthe pinsson sa feme. 7 Juillet 1663. Greffe du notaire Bénigne Basset, minute n° 273. Archives judiciaires de Montréal.

[5]Procez verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Leger Aguenier. 7 Janvier 1664. Bénigne Basset, 311. AJM.

1667—Jean Cicot (Montréal)

Une Maison de piece Sur piece, de longueur de Vingt piedz dans oeuvre, et Seize de large aussy dans Oeuvre, avec Un Simple Comble Couverte de planche, chevauchées les Ung Sur les aues'., Son Sollage de pierre a terre, Un gros Mur de chiminée [*sic*] avec Ses Jambages aussy de Massonne, a terre, Son four de pierre tel quel, & qui menasse ruyne, Une cheminée de Bousillage, Vingt Madriers de pain, Sur les plancher den haut, Une petitte Cave, Seulem[t] Creusée Sans Massonne Un planchier [*sic*] de Madriers refandeus tel quel, Et ensemble, Une porte Avec Son Verrouil, Sans Serrure, Comme aussy Un petit alongement au bout de lad Maison de piece aussy sur piece, Sans couverture, de longueur de huict pieds, Sur la largeur de lad Maison prisé Ensemble Trois Cents livres Tournoys[1].

1673—Louis Prud'homme (Montréal)

Un Vieux Bastiment de piece, de bois Sur piece, partye esquarrie et partye ronde, Menassant Ruyne, prisé et estimé a Cinquante livres[2].

1673—Antoine Courtemanche dit Jolicoeur (Montréal)

Un quarré de Bastiment de bois de piece Sur piece de longueur de dix sept pieds, Sur Seise de large, avec son plancher de Madriers de bois de refante, La cheminée, de Massonne a terre Jusquâ la Sabliere, avec Ses Jambages, le reste de lad Cheminée de Bousillage, et Un four y Joignant a terre, Et Sa porte ferment avec Un Verrouil Garnie de Ses pentures & gons, Sans Serrure ny Clef[3].

1676—Pierre Desautels (Montréal)

Un Bastiment de pieces de bois sur pieces Assis assez proche de la grande Rivière (fleuve Saint-Laurent), de longueur de Vingt Un piedz environ, Sur dix Sept piedz et demy de large, Couvert de planches touttes pourries, avec son Mur de Massonne a pierre et a terre, le tout Menassant Ruyne, a cause qu'il n'y a aucun posteau du Costé de lad[te] Cheminée, Dont la languette & Cave sont de Bousillage et dans Icelle Une Cloison de planche de bois blanc, avec son plancher de pieux de bois blanc refendus[4].

1684—Pierre Picoté de Belestre (Montréal)

Une Maison de bois de pieces Sur pieces de longueur de dix sept piedz ou environ. Couverte de paille avec sa cheminée de bousillage, qui menasse ruine[5].

1684—sieur de Brucy (île Perrot)

. . . Lad[te] Maison Aussy de piece Sur pieces de longueur de Vingt deux piedz Sur dix huict de large Couverte Aussy d'Erbe, dans laquelle Il y a deux planchers de Madriers emboutez [*sic*] Seulement par le plancher dEn haut, deux Cabinets a Cloison deux Cabannes Sa Cheminée de pierre de Mortier de Terre . . .

Une Maison de pieces Sur piece, de Longueur de Vingt Cinq piedz, Sur Vingt pieds de large, Couverte de bardeau, Une petitte laicterie et Un Cabinet a Costé, Une cheminée de Massonnerie, Une Cave de Massonnes a Mortier de Tere, Une Salle de laquelle Maison Menasse ruyne, Un fourny de pieces Sur pieces, de longueur de dix huict piedz avec Sa cheminée de boussillage, Une estable Aussy de pieces sur pieces de Vingt Cinq piedz de long Couverte dherbe, Le Tout en bon Estat[6].

---

[1]Procèz Verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Jean Cicot. 17 juillet 1667. Bénigne Basset, 379. AJM.

[2]Inventaire de biens meubles de Deffunt Louis preudhomme. 11 janvier 1673. Bénigne Basset, 895. AJM.

[3]Inventaire de biens meubles et Immeubles de deffunt Anthoine Courtemanche dit Jollycoeur. 3 juillet 1673. Bénigne Basset, 925. AJM.

[4]Inventaire des Biens Meubles et Immeubles dellaissez apres Le Decedz de Deffunte Marie Remy Jadis feme'. de pierre Desautels. 25[e] Novembre 1676. Bénigne Basset, 1354. AJM.

[5]Inventaire des biens de Monsieur de BelEstre. 12[e] X[bre] 1684. Bénigne Basset, 1602. AJM.

[6]Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15[e] X[bre] 1684. Bénigne Basset. AJM.

1685—Louis Lemoyne, sieur de Chateauguay

Le fief de LIsle de S^{te} helene & LISle Ronde & leurs despendances Consistant lad^{te} Isle Environ demye Lieue de Terre, Avec Une petite Maison de piece Sur pieces, Sans planchers ny Massonne, ensemble 800 L.

La Maison dud fief Consistant en Longueur de Vingt Cinq a Vingt Six piedz de long Sur Vingt piedz de large, de pieces Sur pieces Une Cave de Massonne a Mortyé De Dehore, Une cheminée de pareille Matierre, Couverte de planches, Avec Ses planchers haut & bas, et Une cloison, Environ Trois Arpens d'abattis et le Contenu dud fief le Tout estimé Ensemble a 650 L[1].

1687—Jean Paulin (Montréal)

. . . une maison de pieces sur pieces Couverte de planche de quatorse piedz de large sur seize piedz de Long que Led s^{t} marie A bastie sur un Emplace^{t} pres de La petite Chappelle[2].

1691—Jean-Baptiste Demers (Montréal)

Une maison de quarante pieds de Long sur vingt piedz de large de pieces sur pieces Couverte de planches consistant en une Cave Entourée de Muraille une Cheminée Double de massonne, Trois chambres y Compris La Forge avec ses planchers & Cloisons portes fenestres avec Trois Chassis Le tout En bon & deub Estat, avec Lemplace^{t} app^{t} a la Con^{te} & succession dud deffunt demers & de lad masta Le tout scittué en Cetted ville de ville marie Rue S^{t} fran' & de Notre Dame Joignant ausd deux Rues Jardin du s^{r} aubert de la Chesnaye & Emplace^{t} du s^{r} mathurin Guilhet[3].

1691—Louis Ducharme (Pointe-Saint-Charles)

Sur L'equel Emplacement Lad veuve deClare que sond mary & Elle y ont fait bastir une maison de pieces sur pieces de vingt piedz de Long sur dix huit de large Contenant cave chambre & Grenier avec ses blanchez & une Cheminée de pierre Couverte de planches[4].

1692—André Jarret, sieur de Beauregard (Verchères)

Lad^{te} Maison de pieces Sur pieces de quatorze piedz de long Sur dix piedz de large, couverte de paille, Son plancher de planche a Joingt quarré, avec sa cheminée de Bousillage Le Tout Tel quel 70 L.

Un petit quarré de bastiment de piece Sur piece avec Son Comble Sans chevrons de longueur de dix Neuf piedz de long Sur quinze a Seize piedz de large . . .

Une Maison de pieces Sur pieces, de Longueur de Trente piedz, Sur dix huict a Vingt piedz de Large, couverte de paille quIl faut recouvrir a Neuf, dont les planchers Ne Sont que dans Une partye d'Icelle avec Sa cheminée de bousillage, Une Cabanne de Menuiserie et Un Cabinet Avec Sa Cave de pieux en Terre le Tout fermant a clef par Le dehors 200 L[5].

1693—François Brunet (Saint-François, ile Jésus)

. . . un logis de piece sur piece Couvert de planche de vingt (t)rois piedz de long Sur dix neuf de large le tout ou Environ scittué Sur la Conce^{on} dud Vendeur Scize En lad Coste saint françois et tel quil Ce Contient de p^{nt} que led acquereur a dit avoir veu et visitte dont Sen Contente Lequel bastiment led allary fera Enelpver de lendroit ou Il est quand

[1]Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27^{e} mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

[2]Vente d Une ma^{on} facite par mary dit S^{te} marie a Jean paulin. 23^{e} 9^{bre} 1687. Anthoine Adhémar, 965. AJM.

[3]Inventaire des biens de desfunt Jean Baptiste Demers. 9 & 10 Febvrier 1691. Anthoine Adhémar, 1819. AJM.

[4]Inventaire des biens de deffunt L'ouis du Charme. 19^{e} 8^{bre} & 9^{e} 9^{bre} 1691. Anthoine Adhémar, 1965. AJM.

[5]Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le s^{r} Beauregard. par Sa V^{e} Margueritte Antiaume. Du 12'. Avril 1692. Bénigne Basset, 2146. AJM.

bon luy semblera et Lorsqu'il La fera transporte led brunet Sera present pour Le transport du bois dIcelle . . . Ce Marché fait Moyennant Le prix et somme de Cent livres que ledit allary promet et soblige payer a lacquit dud vendeur au Jour de la saint Jean baptiste prochain[1].

1694—Jacques Beauchamp (Pointe-aux-Trembles)

. . . Avec un Emplace^{t} scis dans Le bourg de la pointe aux trembles de la Contenance de trente piedz de Large sur Le Niveau de la Rue s^{t} francois sur dix Neuf pieds de proffondeur, Et une ma^{on} bastie sur Icelluy de pieces sur pieces de dix huit pieds de Long sur seize piedz de large, une Cheminée Les Jambages de pierre Le tuyau de Terre, Couverte de planches, planché haut & bas avec des madriers Cloison & dressoir & Cave[2].

1694—Jean Maignan (Place d'Armes, Montréal)

La maison de pieces sur pieces ou Lad v^{e} demeure scye En cette ville de La Contenance de trente piedz de Long sur vingt piedz ou Environ de Large A deux Estages Contenant Cave Entourée de muraille & un four de brigue [*sic*] Chambres bassez & hautes & Le Grenier Couvert de planches Cloisons planchers Cabinetz portes fenestres avec Leurs ferrures Deux Cheminées aux deux chambres du bas & une a une des Chambres de la deuxie' Estage tenant dUn Cotte aud s^{r} Le Gras & dau'e part michel devaux de deCornniers(?) La place darmes & avec La rue des 8ta8ais . . . Le tout Estime 3,500 L[3].

1694—Jacques Cardinal (Montréal)

. . . Une ma^{on} scye En Cetted ville rue s^{t} paul de pieces sur pieces Contenant Caves Chambres a feu A la pre' & deuxie' Estage Grande chambres & au'es appartenances & deppendances de lad ma^{on} & ainsy quelle Ce poursuit & Comporte[4].

1695—Denis Charpentier (Varennes)

. . . une ma^{on} scye dans Led village de varennez au petit fort de vingt cinq pieds de Long sur vingt piedz de large de piece sur pieces Couverte de paille, avec sa Cloison & deux Cabannes planche de baut de Madriers de bois blancs Embouchettes [*sic*] & blanchys dUn Coste Le dessus aplany & uny avec une tille porte & fenestre Leq^{l} planche Cabannes & dressoir porte & fenestres avec La ferrure estoient a La ma^{on} quy estoit sur La susd Concession & devant Estime a Cinquante Livres, Laquelled ma^{on} Avec La Cheminée & telle q^{le} Ce Contient de p^{nt} Lesd picard lhuissier & Girard ont Estime Ensemb' a la some a este deduit Lesd Cinquante Livres po' Lesd planche Cabannes dressoir portes & fenestres Dautant quil En est Charge par Le susd In^{re} & partant Le p^{nt} Ne sera Charge q' de Deux Cens Livres[5].

1695—Toussaint Baudry (Pointe-aux-Trembles)

. . . une ma^{on} de pieces sur pieces A deux Estages, Contenant Cave, deux Chambres a plain pied une Cheminée pierre a Chaud & sable, deux Chambres au deux au'es Estage & Grenier Couverte de planches tenant La Totalité du tout dUn bout sur Le devant avec La Rue s^{t} françois dautre bout par derriere, a un petit Chemin quy passe Le Long des pieuds de la Closture dud bourg[6].

---

[1]Vente de carcasse de maison faite par brunet A Alaire. premier feb' 1693. Anthoine Adhémar, 2337. AJM.

[2]Accordz & Conventions Entre Les Cohers de deffunt a Jacques Beauchamp portant procura^{on} pour faire adJuger Une Concession A pierre & Jacques Beauchams deux desd Coherers. 27^{e} 9^{bre} 1694. Anthoine Adhémar, 3021. AJM.

[3]Inventaire des Biens de deffunt Jean maignan dit lesperance. 17 & 18^{e} 1694. Anthoine Adhémar, 2732. AJM.

[4]Bail par Jacques Cardinal au S^{r} Jean Legras, d'une maison, rue S^{t} Paul. 30 septembre 1694. Anthoine Adhémar, 2975. AJM.

[5]Inventaire des biens de Averon dit Larose & dEsperne Sa veuve a p^{nt} Convolée en secondes Noces avec Carpentier dit sans façon, Ensemb' des biens de la Continua^{on} de La Com^{te} desd charpentier & dEperné. 21^{e} Avril 1695. Anthoine Adhémar, 3136. AJM.

[6]Inventaire des biens & effectz mobiliaires de deffuntz touss^{ts} baudry & barbe Barbier sa femme. 29 & 30 Aoust 1695. Anthoine Adhémar, 3263. AJM.

1698—Guillaume Goyau (Montréal)

La maison de vingt Six pieds de Longueur Sur dix huit de Large de pieces Sur pieces de bois dun Simple estage Cloison traversante au milieu sont de bois Vieux et de peu de Valleur, La cheminée de pierre Chaux et Sable neufve, led logis Couvert de planche[1].

1699—Nicolas Brazeau, demeurant près de l'église de Bon-Secours

Une maison Scise vis a vis la chapelle de Nostre Dame de bon Secours de pieces Sur pieces de vingt deux pieds de long Sur dix huit pieds de large Couverte de planches avec une cheminee de pierre a chaux & Sable, Et un Emplacement Sur partie duquel laditte maison est Construite, Contenant Cinquante pieds de large Sur le Niveau de la Rue Saint paul quy passe Entre la ditte Chapelle de bon Secours & la ditte maiSon vendue Sur la proffondeur. Et oultre moyennant la somme de trois Cents livres[2].

1699—Jacques Viau (Longueuil)

Une maison de pieces sur pieces batie Il y a environ vingt quatre ans . . .

une maison de piece Sur pieces, scituee dans le fort du bas de Longueuil appelle du tremblay, batie Il y a quatre ans, de Vingt pieds de large & de seize pieds de long, avec une estable proche lad. maison aussi de pieces sur pieces de 20 pds. de long & de 18 de Large le tout prizé ensemble ayant egard a Ce que lesd batime'. ne sont pas achevez . . . 250 L[3].

1701—Pierre Rivière (Repentigny)

unne mechante maison qui tient a ruisne de Vingt deux pieds de longueur et dix huit de largeur entourée de piesses su(r) piesses la plus part pouries, la cheminée ne ne [*sic*] Vault presque Rien le plancher den hault est de madriers de pin en enbouvettée, le plancher den bas des de est [*sic*] de pieux de bois blanc fendues la porte de la ditte maison est pendue avec des penture et gonds de fer Fermant a clef et la couverture de paille ne Vault presque Rien[4].

1710—Nicolas Petit (Varennes)

. . . Une maison Imparfaite qui Est sur Lad^{e} Concession de piece sur pieces de Bois de fresne Couverte de paille de trente Cinq piedz de Long sur Vingt deux piedz de Large quils Estime En lestat quelle Est a La somme de Cent Cinquante Livres[5].

1716—Julien Choquet (seigneurie de Saint-Michel)

Une maison de pieces Sur pieces de saize pieds de Long et de quinze de Large avec Une Lettrie au Costé de pieces couverte de paille, 250 L[6].

1731—Pierre Caillet (Prairie Saint-Lambert)

Une maison de piece Sur piece d'environ trante pieds de long Sur Dix huit pieds de large de bois de pin Cinq fenestres une porte Un Loquet a la porte une Serrure et la Clef penture contrevents ferrés a toutes les fenestres une Cloison avec petit Cabinet plancher de madrier en bas et en haut Couverte de paille pourrie estimée le tout 80 L[7].

---

[1]Inventaire de Goyau Le Garde. 23 avril 1698. Anthoine Adhémar, 4083A. AJM.

[2]Vente par Brazeau & billard sa femme A Tougard. 9 Febvrier 1699. Anthoine Adhémar. 4562. AJM.

[3]Inventaire des biens de viau & plenard sa premiere femme, & de Ceux dud viau & Robin sa seconde femme. 30^{e} mars 1699. Anthoine Adhémar, 4616. AJM.

[4]Inventaire des biens meubles et Immeubles de la Succession et communauté qui a estée Entre feu pierre Riviere et marie anne Mousseault sa veuve. 21 Juillet 1701 Jean Cusson. AJM.

[5]Inventaire des biens de Nicolas petit dit beauchemin. 20 febvrier 1710. Anthoine Adhémar, 8405. AJM.

[6]Inventaire des biens de la Communaute de Jullien chocquet avec feu marie magdelaine Lauzon. 24eme jour davril 1716. Jacques Bourdon. AJM.

[7]Inventaire des heritiers de feu pierre Caillet. Le 15^{e} 9^{bre} 1731. Nicolas Chaumont. AJM.

1732—Pierre Buisson (aubergiste de Montréal)

une Maison de piesce sur piesce de trante pied de Long sur Vingt deux de Large a deux Estage de aux un grenier La Couverture de planche Simple au premier Estage des Rest de chaussé persé a six ouvertyre y Compriy deux porte une Cloison qui travesse La ditte Maison et une autre qui forme une allé qui Vat a La Court Le tout de planche et Coupopé [*sic*] dans un endroit pour y passer Le poille dans les embouffeture des dite Cloison Sont Cassé.

au premier Estage un dressoir et une Cabane Dessus en tres mauvest Estat et toutte Les embouffeture Cassé.

au segon Estage il y a quatre Ouverture et trois Chambre avec trois Cloison de Vielle planche et Les planché uZé le tout vieu et En Mauvais Estat[1].

1732—Guillaume Tartre (Montréal)

Il y a un terrain Seize ditte avec L'Hospital dependant de lad. communauté de la Contenance de quarente deux pieds de front Sur Soixante pieds de proffondeur ou environ Sur lequel emplacement il y a deux petites maison de bois de piece Sur piece couverte de planches et telles qu'elles Se poursuivent et Comportent[2].

Maisons de pierre

D'abord construite dans les villes, la maison de pierre sera couramment érigée à la campagne dès le deuxième quart du XVIIIe siècle. De quelle sorte de pierre s'agit-il? Même s'il pouvait se procurer assez facilement de la pierre de taille, le Canadien n'a jamais voulu entreprendre l'exploitation méthodique des carrières. Marie de l'Incarnation en fait la remarque au cours de l'été de 1644. «Quand je dis que nos maisons sont de pierres, écrit-elle, je ne veux pas dire qu'elles soient de pierres de taille; non, il n'y a que les encognures qui sont d'une espèce de marbre presque noir qui se tire par coupeaux assez bien faits. Les encognures étant de cette sorte de pierre sont très belles; mais elles coûtent à tailler à cause de la dureté.»[3]

De sérieuses tentatives d'exploitation sont pourtant faites en quelques endroits, notamment à Beauport et à Montréal, où il semble qu'on emploie une technique particulière pour tailler la pierre. Veut-on un exemple? Le 2 février 1702, le maçon montréalais Pierre Couturier dit le Bourguignon[4] s'engage à faire des travaux de maçonnerie pour le compte du sieur Demuy. Il est entendu que «Toutes les ouvertures Platebande desd Cheminées seront de pierre de taille Taillée à l'usage & ainsi q[l] se pratique a p[nt] En Cette ville (Montréal).»[5]

Il y a plusieurs façons de travailler la pierre. Les maçons montréalais connaissent certainement les plus usitées. Le 22 février 1709, Pierre Couturier, «Maistre Architecte masson & Tailleur de pierre dem[t] aud ville marie»[6], accepte de faire certains ouvrages à la maison du sieur Jean-Marie Bouat. Parmi ceux-ci, retenons «Deux Cheminées Joignant LUne a Lautre Les Jambages & platte bande de pierre de Taille Taillée au Cizeau poinçon & Cizeau Lesq[les] Cheminées sortiront quatre piedz audessus du faite, fournir La pierre de Taille,

[1]Inventaire des biens de Pierre Buisson subtil et de Françoise Levasseur, sa femme. 30 septembre 1732. René C. de Saint-Romain. AJM.

[2]Inventaire par Guillaume tartre. le 4 X[bre] 1732. Nicolas Chaumont. AJM.

[3]Mère Marie de l'Incarnation, ouvr. cité, p. 384. A son fils, le 26 août 1644.

[4]Né à Sorel, le 28 octobre 1677.

[5]Marche de Massonne Entre M[r] Demuy & Couturier. 2[e] feb' 1702. Anthoine Adhémar, 5944. AJM.

[6]Marché Entre M[r] Bouat et Couturier. 22[e] feb' 1709. Anthoine Adhémar, AJM.



Maison Cadieux, Haut-de-la-Chute, Rigaud. Type d'habitation rurale de «pièce sur pièce» avec assemblage en queue d'aronde. Morceaux de pin équarris à la hache. Construite vers 1825 par Antoine Robert. Détruite par un incendie vers 1918.

& la tailler au poinçon & au Cizeau pour les fenestres & portes Lesquelles fenestres seront de trois piedz de Large & Cinq piedz de hault.»[1] Mêmes détails techniques, le 28 novembre 1712, alors que le maçon Jean-Baptiste Deguire dit Larose s'engage à ériger une maison pour le compte du sieur de La Gauchetière. Aux dires du tabellion,

> Les masses de toutes Les Cheminées seront faites Comme Elles sont marques sur Les plan & que Lesd Masses seront prises Come La fonda^on Enterres dUn pied de proffondeur, Les plates bandes desquelles Cheminés seront de pierre Grise Tailles a fillet scavoir La Cheminée de la Chambre & La Cheminee de la salle Avec Les foyers taille La Cheminée de la Cuisine sera de mesme pierre piquee propre^t avec son foyer pique, pareille^t Les Coins & Concoins Necessaires po' Lesd ouvrages seront de pierre Grise q' Led Entrepreneur prendra sy bon luy semble sur Les terres dud s^r de la cauchetiere Avec Les Toises de pierre quy y sont amassées Grater Les Coins des deux Cours quy donnent sur la rue s^t Gabriel de Lad ma^on seront piques proprement; Aussy bien que Les quatre soupiraux de la Cave[2].

En termes de maçonnerie, «piquer» signifie tailler sans aplanir. Selon Furetière, «on pique du grais, de la pierre, quand on y fait plusieurs petits creux, ou points par ornement, ou pour les rustiquer.»[3]

Les cailloux des champs, qu'on trouve à portée de la main, seront utilisés de préférence pour l'érection des maisons de pierre, surtout dans les secteurs

[1] *Ibid.*

[2] Devis douvrages de massonnerie Entre M^r migeon de la Gauchetiere & J B. deGuyre dit Laroze maçon & Tailleur de pierre. 28^e 9^bre 1712. Anthoine Adhémar. AJM.

[3] Antoine Furetière, ouvr. cité, p. 111.



Type d'habitation rurale de Montréal. Murs de pierre des champs, avec porte donnant sur le pignon au deuxième étage. C'est par là que passaient les grains et les denrées qu'on emmagasinait dans les greniers. Maison Beauchemin, construite à Varennes en 1770. Restaurée en 1950. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

ruraux. Ces matériaux sont généralement noyés dans un mortier composé de sable et de chaux.

Les constructions de pierre, ordinairement plus spacieuses que les maisons de bois, se dressent, déjà nombreuses, dès la seconde moitié du XVII[e] siècle. Quelques mentions nous permettront d'en juger.

1676—Nicolas Millet (Montréal)

> Un Bastiment de Trente piedz de long ou Environ Sur Vingt quatre de large hors oeuvres, Consistant en Cave, Chambre Haute, de Massonne, en pierre et terre, Sans enduit, Menassant ruyne, Avec son Comble de Simple Charpente, Sa cheminée de pareille Massonnes La Cave de boussillage Deux planchers haut & bas de Madriers Vieux a Joings quarés, tels quels Sans Aucune Estimation, Le tout Construit dans le lieu désigné pour La Ville dud Montréal Sur un demy arpent Concédé ainsy que lad[e] V[e] A dit Aud deffunt Simon Son Second Mary[1].

[1]Inventaire des biens Meubles & Immeubles de deffunt Nicolas Millet dit le Bauceron. 25' Novembre 1676. Bénigne Basset, 1355. AJM.

1685—sieur LE MOYNE (Lachine)

La Concession de la chine en la ditte Isle de Montréal, Sur laquelle Il y a Une maison Construite dont la Moityé appartient aux heritiers de lad[te] Succession . . . Laditte Maison de Massonne, de pierre et Mortier a chaud & sable, de la longueur de Trente Sept piedz ou environ Sur dix huict a Vingt piedz de large, Couverte de Bardeau, Avec Sa cheminé demême Mattiere Ses planchers, haut & bas, Cave & Greniers estimé Le tout ensemble a la somme de deux Mille livres[1].

1689—LAURENT TESSIER (Montréal)

. . . La ma[on] ou Anne Lemire veufve dud deffunt Teyssier demeure A p[nt] est de vingt Trois pieds & demy de Long sur Dix neuf piedz de Large & huit piedz de hault que La Cave est de douze pieds de Long sur huit pieds de large, six piedz de haut & q' Le tout Contient vingt cinq Toises de muraille avec pierre chaux & sable que Led bailly & Roche Expertz ont estimé valloir dix neuf Livres chasque Toise montant a la some de quatre Cens quatre vingtz quatre L'ivres dix sols[2].

PLANCHE XIII



Type de maison rurale de la région de Montréal (rive sud). Murs de pierre des champs, toit à larmiers, XVIII[e] siècle. Rang de la Picardie, Varennes. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

1691—JACQUES LE MOYNE[3] (Montréal)

Une maison de pierre cituée Rue S[t] Joseph ainsy quelle Ce poursuit Et Comporte avecq Une boulangerie de pierre Cour Et Jardin CLos Et arbres fruitier dedans[4].

[1]Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27[e] mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

[2]Prisée & Inventaire des biens mubles [*sic*] & Immeubles app[ts] a la succession de deffunt Laurens Teyssier & Anne Le Mire a p[nt] sa veuve. 2[e] Aoust 1689. Anthoine Adhémar, 1478. AJM.

[3]Blessé au siège de Québec, où il meurt le 4 décembre 1690.

[4]Inventaire des biens de la succession de feu Jacques Le Moyne Escuyer Sieur De S[te] helene. Mars: 16[e] 1691. Bénigne Basset, 2083. AJM.



Toiture percée de deux rangées de lucarnes. Ancienne maison des Sulpiciens, Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

1693—Jacques Le Ber (marchand de Montréal)

. . . Les Bastimens qui Sont Sur Lad[te] Rue S[t] paul du Coste du Nord d'ouest, Consistant en Un Bastiment de Trante huict piedz ou environ de Long Sur dix huict a Vingt piedz de large dans Oeuvre partyes de Massonnerie Et partye de Coulombage, deux Chambres haultes ou dessus du rez de chaussée, Le Tout garny et leurs planchers hault & bas, Cloisons Porte & fenestre avec leurs Contrevants, Couvert de bardeaux.

Un Pavillon de Massonnerie a deux Estage Joignant celuy cy dessus, a Trois pands de Murailles, leurs planchers fenestre & Contrevans, Couvert aussy de bardeau, dont party d'Icelle massonnerie menasse Ruyne en plusieurs Endroits qu'ils ont Estimez, Avec Le Terrain, Sur lequel lesd bastimens Sont Scituez, contenant avec le Jardin Enclos de pieux a Coulice environ et demye Arpent Une petite boulangerie dans la Cour de bois avec Sa cheminée . . . 10,500 L.

Un Autre Bastiment neuf de Massonnerie a chauf et sable de Trente Cinq piedz de long ou Environ Sur Vingt piedZ de large Couvert de planches, Servant en partye de boulangerie d'Un bout, et de L'au'. dUne chambre, Estime 2,000 L.

Sur les dittes Terres, Une Maison de Massonnerie de quarente Cinq piedZ de lon ou Environ Sur Vingt deux piedZ de Large ou environ dans deux Angles, il y a deux redoutes de pierre de dix pieds en Carré, dont partye de lad[te] maison menasse Ruyne, a deux Estages Sur la Cave Couverte de bardeaux, Estimez ensemble 4,000 L.

1693—Le sieur Le Ber possède également à Québec

Une Maison de Massonnerie de quarente deux ou trois piedz de long, Sur Vingt huict de large hors Oeuvres, avec deux Estages Sur sa Cave, Couverte bardeau, Ses greniers Ses appartenances & despendances[1].

---

[1]Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne Sa feme'. 1[er] décembre 1693 au 6 octobre 1694. Bénigne Basset, 2259. AJM.



Toit à versants droits. Région de Montréal. Maison Messier, Saint-François-de-Sales, ile Jésus.
(*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

1694—Jeanne de Belestre (Montréal)

. . . Une maison de pierre a deux Estagez, cour Jardin & un petit bastiment scittué en Cetted ville (Montréal) avec L'emplace^{t} sur Lequel Le tout est scittué a prendre despuis La maison Cour & Jardin des hoirs de feu Mr Jean Baptiste Migeon vivant sr Branssat[1]

1694—Jacques Bizard (Chambly)

. . . Une maison de pierre a Chaux & sable De soixante deux pieds de Long sur dix huit a vingt piedz de Large Contenant quatre Chambres de plain pied, Cave Grenier, deux Cheminées de pierre planchers, Cloisons Couverte de bardo, Atenant de L'aquelled ma^{on} Est une Cour & un Jardin Entoure de pieudz de Cedre, plus une boulangerie de pieces sur piece[2].

1699—Pierre de Repentigny (Montréal)

Une maison de pierre a chaux & sable sur Le Niveau de La Rue s^{t} françois de trente huit piedz de Long sur Le Niveau de la Rue sur dix huit piedz de large Avec Tout Le terrain sur Leq^{l} Lad maison Est Construite, Contenant chambres basses Grenier, & Cave Couverte de planches Plus une Boulangerie atenant La susd ma^{on} de pieces sur pieces Couverte de planches avec une Cheminée & four de pierre a Chaux & sable contenant onze piedz de Large sur quinze piedz de Long Le four non Compris dans Lesd quinze piedz de Long Avec le terrain sur Lequel Lad boulangerie est Construite[3].

[1] Vente faite par M^{rs} & Dames de Blainville, De La Mollerye, & de Tonty, dam^{lle} Jeanne de Belestre & Encore Lesd s^{rs} de Lamollerye & de Blainville Tuteur & subrogé Tuteur de s^{r} fran Mary de Belestre A Monsieur de Musseaux. 8^{e} 8^{bre} 1694. Anthoine Adhémar, 2986. AJM.

[2] Inventaire des biens de la succession & Com^{te} de feu Mons^{r} Bizard & Dame Closse sa feufve. Espouse de Monsieur de Bergeres. 10^{e} Xbre 1694. Anthoine Adhémar, 3036. AJM.

[3] Vente par M^{r} Le Gardeur de Repentigny & Dame de s^{t} pere son Epouse Au s^{r} Amyault. 5^{e} Febvrier 1699. Anthoine Adhémar, 4558. AJM.

1699—CATHERINE LUCAS (Montréal)

. . . Une maison scye en Cette ville ville [*sic*] Rue s[t] paul Consistant En chambres basses ou Cellier, seconde Chambre & Grenier Le premier Estage de pierre & le surplis de pieces sur piece Couverte de planches Cheminée a La Chambre den bas & a la deuxie' Estage[1].

1701—MADELEINE CHRESTIEN, veuve de PIERRE CHICOINE

. . . Une ma[on] Cour & Jardin scis en Cette ville rue s[t] paul & Le mesmes quil a tenu a loyer de Lad bailleresse un an Entier quy a finy au pre' Davril der, Dont sest Contente aux Charges & Condi[ons] suivantes, scavoir q' Lad bailleresse fera fera [*sic*] fe' Un planché du grenier avec des madriers de Cinq quartz de poulce franc scié, fe' fe' Le Lambris aux chambres de hault quy sera de chevrons Jusques au plancher du Grenier Et Les Luatte de Contre Les pierres ont manque Lad bailleresse Les fera Raccomoder[2].

Maisons «à la gasparde»

Les maisons, érigées à la «façon de gasparde» ou «à la gasparde», constituent l'un des types les plus particuliers de notre architecture rurale. Cette appellation s'appliquerait-elle aux logements de colombages? En 1644, Mère Marie de l'Incarnation décrit les habitations construites autour de Québec, dont la population ne dépasse guère, alors, deux cents âmes. «Celles des Habitans, excepté deux ou trois, écrit-elle, sont de colombage pierrotté.»[3] Il s'agit de maisons de type normand, à colombages, comme celles du vieux Rouen; entre les pans de bois apparents, sont posées des pierres couvertes de crépi. Cette architecture n'a pas semblé se répandre au pays, sans doute parce que le climat occasionne la désintégration du mortier à l'extérieur. Il s'en suivait de trop fréquentes réfections de maçonnerie.

Quoi qu'il en soit, les environs de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières comptent quelques maisons «à la gasparde», dès la dernière moitié du XVII[e] siècle. Ce mode de construction a intrigué certains érudits, tel Raymond Douville. L'expression «façon de gasparde» serait-elle un canadianisme? En tout cas, il n'en est pas question dans les ouvrages contemporains. Au fait, que signifie-t-elle?

Notons qu'elle s'applique indistinctement aux demeures et aux bâtiments de ferme. A l'automne de 1663, le Montréalais Jacques Testard habite une «Maison, de bois de charpente & Coulombage, boussillée et enduitte hors doeuvre & dans Oeuvre de chaud, avec Son Comble de charpente, Couverte de Bardeau & planches, Une Cave de Massonne, faite le tout a chaud & Sable, trois planchers de madriers embouvetez, Une eschelle louée depuis lad Cave Jusqu'au grenier, quelques petis Cabinets; avec Ses portes, fenestres, chassis & Contrevenans.»[4] Un estimateur se rend chez Louis Prud'homme, au début de janvier 1673, pour y priser divers bâtiments dont «Un quarré de Massonne, a chaud & Sable Vazeux Dont le grifonnage est tout tombé, Sans Comble de longueur, de trente Cinq de long et Vingt (pieds) de large dans oeuvre, de hauteur de Six, piedz avec Sept Sollivaux passans, & Une travée garnis de

---

[1]Bail a Loyer par Luca a picard & faucher. 7[e] Avril 1699. Anthoine Adhémar, 4633A. AJM.

[2]Bail a Loyer par Chrestien au s[r] Guichard chirurgien. 8' Juin 1701. Anthoine Adhémar, 5669 AJM.

[3]Marie de l'Incarnation, ouvr. cité, p. 384.

[4]Procès verbal d'Immeubles de deffunt Jacques Testard de la forest. 5 Novembre 1663. Bénigne Basset, 297. AJM.

Madriers de refente Consistant en tout en dix neuf Toises hors terre, prisée Vingt livres la toise.»[1] Le 7 octobre 1675, le notaire Frérot traverse à l'île Jésus, où il voit «Une estable, façon de gasparde Couverte de paille de quarante deux pieds de long Sur Vingt deux de large, dans laquelle, Il y a Une Clousson de pieux, Un grand Ratelier, avec Un hauge Entourée Tout autour, de pieux, Bouiseillée de Terre.»[2] Vers la mi-octobre 1678, Pierre Dupas, de Champlain, dispose d'«une maison en Colombage de vingt cinq piedz de Long & dix huict piedz de L'arge Avec une Cloison & Le planche de hault Embouffeté, Couverte de paille, Avec une cheminée a laquelle y a une porte & une fenestre.»[3]

Autre présence d'une maison de torchis à Champlain, en novembre 1679, alors que le charpentier Larue s'engage à ériger

> . . . une charpente de Logis de vingt cinq piedz de Long & dix sept piedz de large de dehors En dehors, Le bois du Carré A la Gasparde, & le Comble bien & due[t] assemblé; Les pignons assembles de Colombage bien & due[t] assemblé; Espacés de six poulces En six poulces avec les liens au feste partout ou besoin sera Trois Chassis de portes deux dans le bas dud Carré & de lad charpente de Logis & laue' au pignon de lad charpente avec trois chassis de fenestre au Carre de lad charpente de logis y metra quatre poutres de la grosseur de dix a unse poulces & deux traverstraux de Neuf a dix poulces espaces Esgalle[t] fera & posera Le manteau de la Cheminée qui sera de six piedz de Long fera Les Enchevestrures sil en y ayt necess[re] posera Les guenouilles & Le chassis den hault, metre les Chevrons a lad charpente de Logis pour Couvrir En paille & Escarrira tout le bois necessaire a fe' & parfaire lad charpente de Logis En la Forme cy dessus dictte a la reserve du bois des Colombages pour fe' les pignons q' led s[r] s[t] Germain sera tenu de Fournir & de fe' apporter A peine dhomme sur son habita[on] seize a s[t] anne & a lendroit ou Il voudra[4].

D'autre part, le 16 août 1687, le menuisier Jean-Guy Levacher dit Laperle, de Trois-Rivières, accepte de construire «une maison a la Gasparde Sur Sa Concession scize aud Cressé[5] de vingt cinq pieds de Long sur seize piedz de Large Entouré de pieuds avec Le Comble bien Ten[t] bousiller Le Tour de L'ad ma[on] faire L'a Cheminée planche hault Embouffetté une Cloison deux portes & deux fenestres & de fournir Les Clous necessaires ausd fins, Couvrir L'ad ma[on] de planches embouftée avec Tringles La Rendre preste a Loger & la Clef a la main Entre huy & le Jour Feste de la s[t] martin onsie' 9[bre] prochain.»[6]

Ce genre de bâtiment est érigé jusqu'aux avant-postes de la civilisation. A l'automne de 1707, le maçon Antoine Dubois dit Laviolette en construira un à la Baie-d'Urfé, non loin de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île. L'artisan sera tenu de «Renduire Lad Cheminée Avec de la chaux, boucher Les pignons de Lad ma[on] avec de bousillage de torchis & de La terre fe' Le sollage de Lad ma[on] avec pierre & terre boucher Les Entredeux des pieces de Lad mai[on] bien & due[t] par dehors & par dedans faire Le foyer a lad cheminée & fournir de tous

[1]Inventaire de biens meubles de Deffunt Louis preudhomme. 11 janvier 1673. Bénigne Basset, 895. AJM.

[2]Inventaire des effets Batiments Et terre En valeur de l'Isle Jesus. 7 8[bre] 1675. Thomas Frérot. AJM.

[3]Inventaire des biens de feu Mr Dupas. 10 au 15 octobre 1678. Anthoine Adhémar, 361. AJM.

[4]Marché de charpente de maison faict par Le S[r] de St Germain a La Rue. 22 X[bre] 1679. Anthoine Adhémar, 475. AJM.

[5]Sur la concession que Jean Laspron dit Lacharité possède à la «rivière Cresse».

[6]Marché pour f[r] une ma[on] Entre Jean Laspron dit Lacharitté Et Jean Guy Levacher dit Laperle. 16 août 1687. Anthoine Adhémar, 918. AJM.

matériaux.»[1] Ne sommes-nous pas en présence d'une architecture purement normande?

Par contre, nous relevons la trace de murs lattés et couverts de chaux, une décennie plus tôt. Voici un exemple. Le 7 mars 1697, Madeleine Chrétien, veuve de Pierre Chicoine, loue «une maison scye a ville marie Rue s^{t} paul consistant en Cave Chambre de plain pied a feu, chambres hautes Grenier.»[2] La bailleresse devra «f^{e} parachever de Latter & renduire Lad ma^{on} & blanchir avec Chaux, fe' fe deux Lucarnez a la Couverture de lad ma^{on} du Coste de La Rue pour donner Jour aux deux Chambres un Escallier pour monter au grenier Raccomoder Le Four, faire fe' un petit Chassis a La porte du sellier de La grandeur de Louverture, fe' fe' une porte a Laller Quy Conduit po' aller a La Cave & que lon y puisse Rouller des barriques, une porte pour aller de la Cour au Jardin, Clorre La Cour & Le susd Terrain de bon pieuz.»[3]

Tenant compte de ces descriptions, tout mur d'une bâtisse faite à la «façon de gasparde» serait «bousillé de Terre». Dès 1701, Furetière écrit que «bousiller» signifie «faire un mur, une maison avec de la terre détrempée, ou avec de la boue.»[4] Selon le même auteur, bousillage et torchis sont synonymes, le dernier mot signifiant «terre grasse detrempée avec du foin ou de la paille, dont on fait des murailles de bauge, les cloisons, les granges et la plupart des metairies de la campagnes, & quelquefois de simples enduits.»[5]

Les maisons de torchis sont généralement propres à la Haute-Normandie[6], lieu d'origine de nombreux colons. Rien d'étonnant que ce type architectural ait été repris au Canada, où le mur de bousillage serait définitivement latté et couvert de mortier blanchi.

LA CHARPENTE

La charpente de la maison canadienne peut défier les siècles. Soles, lambourdes et poteaux sont assemblés à mortaise. Par ailleurs, sablières, solives et chevrons sont pareillement chevillés. Pour assurer une plus grande solidité à l'ensemble, des «croix de saint André» sont clouées entre les lambourdes et les solives, tandis que des entraits gardent les arbalétriers ou les chevrons bien en place.

Les diverses pièces de la charpente sont généralement taillées dans des bois durs, comme le frêne, le chêne et même le hêtre. Les bois de conifères, notamment la pruche[7] et l'épinette, sont aussi utilisés à l'occasion.

Les prochains extraits, glanés dans les minutiers d'autrefois, fournissent d'intéressants renseignements sur les diverses façons d'assembler une bâtisse, ainsi que sur la terminologie de la charpenterie.

---

[1] Marche Entre M^{r} DEschambault procur de M^{r} & Madame de Ranuez & Dubois maçon. 27^{e} 7^{bre} 1707. Anthoine Adhémar, 7827. AJM.

[2] Bail a Loyer par Chrestien A des Chaulnes. 7^{e} mars 1697. Anthoine Adhémar, 3686. AJM.

[3] *Ibid.*

[4] Antoine Furetière, ouvr. cité.

[5] Ouvr. cité.

[6] La Haute-Normandie correspond aux départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, et à une partie du Calvados.

[7] Tsuga du Canada. Le mot «pruche» est un canadianisme, dérivant sans doute de «prusse» et de «pérusse», noms sous lesquels on désigne les «picea» en Europe. (Cf. Frère Marie-Victorin, *la Flore laurentienne*, p. 145.)

S'engage-t-on à ériger un carré et un toit, comme le fait le charpentier Parent en juillet 1690, alors le travail consistera

. . . à poser Les poutres de La Cave quy est Le pre' Estage, fera La seconde Estage de pieces sur pieces onse pieds de Carré deux Ouvertures de portes LUne desq^{les} quy sera sur La Rue sera Ronde quatre ouvertures de fenestre deux sur La Rue & Les deux aue' du Coste de la Riviere (Saint-Laurent), La Cheminée sera a un des boutz a Laq^{le} Il fera & posera un manteau de bois soit a Celle de La p^{nt} Estage ou a la seconde au choix dud s^{r} Charly, plus fera Led EnTrepreneur Trois Lucarnes, au Comble ou Led s^{r} Jugera a propos L'es pignons de lad Ma^{on} de Colombage Tant plain que vuide ou sera Laissé une ouverture de fenestre L'e Comble bien & due^{t} Lié avec feste sous feste & une fausse ferme enTre Les deux maistresses fermes L'e Grand aura Trois pieds & demy dexausse^{t} posé Les Chevrons & aconyaux & Couvrira Lad ma^{on} de planches ensemb' Lesd Lucarnes de planches Aussq^{lz} ouvrages Led parent Commancera A y travailler après q' Le Travail q^{l} a EnTrepris po' Le s^{r} s^{t} Germain sefa fait . . .

. . . pour La some de deux Cens Vingt Livres argent Cours de Ce paies q' led s^{r} Charly promet Luy bailler Y payer a feur & mesure desd ouvrages moitie en argent monnoye & Lau'e moitie en Cartes Le Tout ayant cours en ce pais, Et deux potz dEau de vie[1].

Le printemps suivant (1691), Lacroix devra fournir tous les matériaux nécessaires à la construction de la demeure du sieur Chesne, à l'exception toutefois des planches et des clous. L'artisan fera

. . . Tous Les ouvrages de charpente po' faire & Lever une maison pres La Chapelle de Nostre Dame de bon secours de dix sept a dix huit pieds de long sur quinse piedz de large de dehors en dehors de pieces sur pieces de sept a huit pieds de Carré Trois poutres, Le Chassis dUne porte & de deux fenestres, L'e Comble bien & due^{t} fait La Couvrir de planches Laq^{le} Charpente de ma^{on} & Couverture Led Entrepreneur promet de rendre faite & ainsy que dit est cy dessus a La fin du mois de may prochain avec un manteau de Cheminée . . . pour moye^{t} La some de quarante Cinq livres argent Cours de Ce pais[2].

Comme la construction domiciliaire est saisonnière, les pièces de charpente sont habituellement taillées durant la saison hivernale. A la fin d'octobre 1691, Jean Fontenelle dit Champagne promet

. . . dEscarrir Cest hiver prochain Tout Le bois necessaire pour faire une maison de pièces sur pièces (pour le compte de Mathurin Moquin) a deux Estagez de trente pieds de Long sur vingt piedz de L'arge hors Oeuvre de Toute sorte de bois bons a Lachever de bois blanc, Tailler & Lever Ensuitte L'ad maison en Cette ville ou vers la Chappelle de Nostre Dame de bon secours (de Montréal) L'aquelle charpente de maison avec Le Comble sera bien & duement fait & Le Comble bien L'ié avec huit Chassis de fenestre & trois Chassis de portes a Lendroit ou Led moquin Trouvera a propos, Cinq desquelz solivaux debouteront denviron Cinq piedz pour Iceux poser & ve' une Gallerie fera Led Entrepreneur un Escallier a deux Estagez dans Lad maison; & Couvrira L'ad maison de planches Ausquelz ouvrages Led Entrepreneur Commancera a y Travailler scavoir a Escarrir Led Bois Cest hiver prochain & Le tout sera Escarry En sorte q' Led mocquin Ayt Le tempz de pouvoir Traisner du Lieu ou Il sera Escarry sur Le bord du fleuve s^{t} L'aurens, Et Commencera A Lever Lad maison des LInstant que Led bois sera Rendu sur la place & Continura A travailler ausd ouvrages Jusques enfin dIceux sans pouvoir par Luy aller travailler Ailleurs . . . moyennant La some de trois Cens vingt Livres argent Cours de Ce pais[3].

---

[1]Marché de Charpente Entre Le s^{r} Charly & parent. 30^{e} Juillet 1690. Anthoine Adhémar, 1723A. AJM.

[2]Marche de Charpente de ma^{on} Entre Chesne s^{t} onge & La Croix charpentier. 22^{e} Avril 1691. Anthoine Adhémar, 1868. AJM.

[3]Marche de Charpente Entre moquin & fontenelles. 22^{e} 8^{bre} 1691. Anthoine Adhémar, 1973. AJM.

Toute addition à la maison s'effectue avec le même souci de solidité. Lorsqu'un mois plus tard Lacroix érige une allonge à la maison que le sieur Pottier possède près du coteau du moulin de Lachine, il est entendu

> . . . que Laquelle allonge sera de vingt deux piedz de Long sur pareille Largeur que lad Maison Le pignon de laq^{lle} sera En Collombage Tant plain que vide deux ferme brissée quatre Jambes de Forces, quatres Crochets Entraits faites sousfaite Liens sous Les susfaites quy Entreront dans les Esguilles Avecq Croix de s^{t} andré La ou il sera necessaire trois solliveaux Le Carré de lad allonge sera de la mesme hauteur quest celluy de la susd maison Icelluy de pieces sur pieces Un Chassis de porte Et deux grands fenestres et deux petites ou led s^{r} pottier les voudra faire fe' et En cas que led s^{r} pottier neust pas fait faire le sollage de pareille hauteur quest Celluy de la susd maison led laCroix En la levant sera tenu de Les leurs sur des(?) Chantiers a pareille hauteur que la susd maison Lesquels ouvrages Les LaCroix sera Tenu faire bien et duement a dire de gens a ce Cognoissant Et a y travaillée au printemps prochain a la première Requisi^{on} quy En sera faite par les s^{r} pottier . . . Pour tous lesd ouvrage La somme de Cinquante Livres argent Monnoye Cours de Ce pays[1].

De même, en novembre 1692, le charpentier Nicolas Millet, de la Pointe-aux-Trembles (Montréal), s'engage à faire

> Tous Les ouvragez de Charpenterie quil Conviendra fe' po' fe' une Allonge au bout de la ma^{on} que Led s^{r} perthuyes a dans Le village dud La pointe aux trembles de trente piedz de Long sur pareille Largeur & hauteur de La susd maison de pieces sur pieces Le tout de bons bois Cinq poutres sans Coutre Les pieces de deux boutz de lad allonge po' poser Les planchez du Grenier, Et autant po' Poser Les planchez de La Cave, Deux ouvertures de portez & quatre de Fenestres avec Leurs potteaux Emfeuillez dedans & dehors a Lendroit & de la Grandeur q' Led s^{r} perthuys Le Jugera a propos; Le Comble sera Lie & y metra autant de ferures quil y a au Grenier de lad maison avec feste soufaite Croix de s^{t}andre L'ivres & Tout Ce quil y Conviendra fe' po' & Le tout fe' bon & bien Conditionne Le bout du Carré sera de sept poulcez dEspesseur Le pignon Garnye de Collomage [*sic*] & Les Jours seront distanciez de sept a huit poulces plus de Couvrir Lad Allonge de planchez; Et de rendre Le tout fait & parfait en la forme cy dessus au premier Jour davril prochain . . . Ce marché fait po' & moy^{t} La some de deux Cens Livres argent du pais[2].

S'agit-il de charpenter une maison de bois ou de pierre? Le travail est pratiquement le même. On peut le constater en lisant que, le 9 novembre 1693, Nicolas Millet, de la Pointe-aux-Trembles, s'engage à ériger un logement pour le compte de Claude Robillard, de Montréal. Aux termes du marché, la maison sera

> . . . de pieces sur pieces de Cedre de trente un pied de long & vingt deux piedz de large de dehors en dehors de dix a onse piedz de Carré avec poutres distancées de Cinq En Cinq pieds, avec Le Comble a Ladvenant de Lad ma^{on} bien Lie avec feste sous feste & Jambe de fers necess^{res}, Deux Lucarnes a la Couverture, Deux portes & quatre fenestres Le tout a Lendroit ou Led Robillard Luy Indiquera, & fournira Led Millet de Lambourde de Cinq en Cinq piedz po' poser Le plancher den bas, plus fournira Le manteau dUne Cheminée . . . Ce marche fait moyennant La somme de trois Cens Livres argent Cours de Ce pais[3].

On défait des bâtisses pièce par pièce, puis on les assemble de nouveau en un autre endroit. L'opération doit parfois être recommencée, comme ce fut le

---

[1]Marché de Charpente Entre m^{re} Pottier & L'aCroix charp^{er}. 14^{e} X^{bre} 1691. Anthoine Adhémar, 1998. AJM.

[2]Marché de Charpente Entre M^{e} Perthuys & Millet. XXVII^{e} 9^{bre} 1692. Anthoine Adhémar, 2295. AJM.

[3]Marché de Charpente par Millet a Robillard. 9^{e} X^{bre} 1693. Anthoine Adhémar, 2680. AJM.

cas pour la maison de Denis Charpentier, de Varennes. A preuve, ce qu'en dit Anthoine Adhémar, le 21 avril 1695:

> . . . une maison de piecez de bois blanc quy avoit este desmontee & remontee par deux fois & que Lors dud mariage desd Charpentier & DEperne sa femme Le bois de La charpente de lad ma^{on} estoit de Nulle valleur & La Cheminée En Ruyne Et que Le plancher de haut dIcelle estoit de bois blanc blanchys dUn Cotte & Embouffetttez [*sic*] que de Lau'e Coste estoient Replanis avec une tille, une Cloison & une porte aussy de planches de Bois blanc, Avec La Cloison de Refonte Embouffette & blanchy, une porte a lad ma^{on} pentures Gondz & une serrure sans de . . . un Loquet & une poignée & deux fenestres Avec Leurs pentures & Gondz & a chacune un pitton Le tout estant aud tempz fort vieux & use Avec deux Cabanes & un dressoir Le tout, Fort usé, 50 L[1].

La solidité d'une charpente dépend, du moins dans une large part, des dimensions et du nombre des poutres qui doivent être posées à courte distance l'une de l'autre. Le 22 décembre 1698, le charpentier Jean Fontenelle dit Champagne s'engage à équarrir des pièces de bois pour le compte du sieur Étienne Clérin, de Montréal. Ce travail terminé, ces matériaux serviront à la construction d'une maison

> . . . de Charpenterie de quarante piedz de long sur vingt de Large A deux Estages de pieces sur pieces, huit piedz et demy sous plancher a chacune desd Estagez; Les poultres seront distancees de Cinq en Cinq piedz; quatre ouvertures ou Grandz Croisees Le tout a Lendroit ou Led s^{r} de Clerins Luy Indiquera, et Trois Lucarnes, Un Escallier despuis Lestage den bas Jusques au Grenier A deux noyaux, un eschelle platte pour monter du Grenier au petit Grenier quy sera sur Les Entretz, plus Led Entrepreneur fera une Gallerie a chasque pignon de seize piedz de Long chacun de quatre piedz de large, Deux Cloisons de Refente a lEstage den bas et autant a Celluy den haut LUn desq^{lz} sera vis a vis La Cheminée de Colombage Tant plain que Vuide poser Les Chevrons et accouyaux sur Lad charpente de logis, Couvrir Led Logis de planches Ensemb' Lesd Lucarnes de planches, Et Led s^{r} de Clerins fournira aud fontenelle Le bois de Charpente quil a partie dans sa Co' six poultres au Corpz de Garde Cinq poutres de bois de Cedre po' Cave quy sont ches La debreuil Telles q' sont et partie der^{e} Le Jardin de Mad^{lle} Duclos[2].

Sauf exception, l'équarrissage et l'assemblage des pièces de charpente sont l'oeuvre d'un même artisan. Le 4 janvier 1699, Jean Gatteau et le charpentier Hugues Fonte dit Lagenois, tous deux de Montréal, conviennent de l'érection d'une maison au même endroit. Selon la prose notariale, Lagenois devra

> . . . faire bien & due^{t} a ditte douvriers & Gens a Ce Cognoissantz Tous Les ouvragez de Charpenterie cy apres deClares dEscarrir Tous Le bois quy sera Necessaire pour faire une ma^{on} de pieces sur pieces de vingt six piedz de Long sur vingt pied de Large hors Oeuvre que Led fonte Taillera Levera & Couvrira des planches, six piedz huit poulces sur poutre, deux piedz dexaucem^{t}, Cinq ouvertures scavoir Une porte & quatre fenestres a lendroit ou Led Gateau Jugera a propos quatre poultres a la Cave & quatre a Lau'e Estage Laq^{le} ma^{on} sera faite sur La terre de Gatteau proche La montaigne, Ausq^{lz} ouvrages Led fonte y travaillera scavoir Escarrir Led bois de Jour En Jour & a La Lever des que La massonne de La Cave sur Laq^{le} Lad ma^{on} sera posée sera faite & dy travailler sans discontinuer Jusques En fin desd ouvrages, Et Led Gateau sera tenu de traisner tout Le bois necess^{re} po' fe' Lad ma^{on} a pied doeuvre fournir Les planches po' La Couverture & Les Clous, Comme aussy de fournir aud fonte Tous Les bois quil Conviendra Escarrir po' Lad ma^{on} Et oultre moy^{t} La some de Cent Cinquante Livres argent co' Du pais po' Tous Lesd ouvrages & quatre Cordes de bois[3].

---

[1]Inventaire des biens de Averon dit Larose & dEsperne Sa veuve a p^{nt} Convolée en secondes Noces avec Charpentier dit sans façon, Ensemb' des biens de la Continua^{on} de La Com^{te} desd charpentier & d'Eperné. 21^{e} Avril 1695. Anthoine Adhémar, 3136. AJM.

[2]Marché de charpenterie Entre s^{r} DEstienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22^{e} X^{bre} 1698. Anthoine Adhémar, 4492. AJM.

[3]Marche de charpenterie Entre Gatteau & fonte' charp^{r} 4^{e} janvier 1699. Anthoine Adhémar. 5403. AJM.

Le carré[1] de quelques maisons campagnardes atteint dix pieds de hauteur, et les murs en sont quelquefois de frêne. Le charpentier Jean Charbonneau, de la Pointe-aux-Trembles, observe ces détails en travaillant pour Pierre Chesne dit Saintonge, de Montréal. A la signature de l'accord, le 17 septembre 1700, il est stipulé que l'artisan fera

> Tous Les ouvrages de Charpenterie quil Convient fe' a une maison quy sera Construite sur La terre dud s^{r} Chesne aud bout den bas de lad Isle que sera de trente Cinq piedz de Long & de vingt un pied de Large Le tout de dehors En dehors de pieces sur pieces de bois de fresne, & Cedre bon & mar^{t}, Le Carre de dix piedz de hault, Cinq poutres & Cinq Lambourdes de Cedre de Neuf a dix poulces deChantillon quy seront distancées de Cinq En Cinq pied, deux chassis de portes Avec pouteaux: quatre Chassis de fenestre de La grand^{r} & a Lendroit ou Led s^{r} Chesne Luy Indiquera, Le Comble bien & due^{t} fait avec Croix de S^{te} André faite sur faite plus Led soblige de faire Les planches de Bas & de haut de madriers de pin, Lesd planches emboufettez & blanchy dUn coste Excepte Celluy du bas quy ne sera pas blanchy, Couvrir Lad ma^{on} de planches faire Les poutres & fenestres & Contrevantz desd fenestres avec de Chassis a papier (?) aux fenestres fournir tout Les Clous necessaires Ensemb' de planches madriers & tous au'es materiaux necess^{res} pour Fe' Lesd ouvragez quil rendra faitz & parfaitz ainsi que dit est a la Touss^{tz} prochain . . . Ce marche fait moyennant la somme de sept Centz soixante Livres du pais[2].

S'il s'agit de pignon à colombages, la distance entre chacun d'eux est clairement indiquée. Le 24 juin 1703, le charpentier Honoré Dasny, de la rivière Saint-Pierre, accepte «dEscarrir aud s^{r} de Catalougne huit pièces de bois de dix piedz de Long pour fe' planches ou madriers.»[3] Par la même occasion, Dasny construira

> Une maison sur sa Concession (du sieur de Catalougne) de Nostre Dame des Neigez de quarante piedz de Long sur vingt deux piedz de Large Le tout de dehors En dehors de pieces sur pieces avec Les poutres Necessaires Le Comble bien & due^{t} Lie, Les deux pignons de CoLombage a distance dUn pied & demy lUn de Lautre, Les Chevrons seront distance de trois piedz Auq^{l} bastiment Led dasny fera Les Chassis et portes & des fenestres ainsy q' Les s^{r} de Catalougne Le souhaitera & Conforme^{t} au plan quil en baillera aud dasny . . . Ce marché fait pour Tous Lesd ouvrages cy dessus moye^{t} La some de Cent Cinquante L'ivres du pais[4].

L'épaisseur des pièces a son importance. Celles qu'on utilisera pour ériger les murs de la maison du sieur Clérin n'auront pas moins d'un pied de large. Il en est ainsi décidé le 28 octobre 1703, alors que le charpentier René Alarie, de Montréal, s'engage à construire un logement

> . . . de quarante piedz de Long ou Environ & vingt deux piedz de Large dans oeuvre de pieces sur pieces dont Les moindres auront un pied de Large Les poutres de fresne de dix ou onse poulces diametre avec Leur boug dUn poulce & demy distancees de Cinq En Cinq piedz Le Carre de onse piedz de hault, Le Comble bien & due^{t} Lie avec Croix de s^{t} andre & Liers & guettez Chevronne suivant Lusage . . . Ce marche fait pour & Moy^{t} que Led s^{r} Clerin promet de paier aud alarie deux solz six deniers pour Chacun pied de bois quy Entrera dans Led bastiment Tant Gros q' meneu sur Lesq^{ls} ouvrages Led s^{r} Clerin Luy paiera trente Livres a Noel prochain, Cent Livres au D^{er} avril prochain & le restant apres que Lesd ouvrages seront faitz & mesures[5].

---

[1] Voir la terminologie, à la fin de l'ouvrage, p. 155.

[2] Marche de Charpente par Charbonneau A Chesne Xaintonge. 17^{e} 7^{bre} 1700. Anthoine Adhémar, 5328. AJM.

[3] Marche de Charpenterie Entre Mon s^{r} de Catalongue & Dasny. 24 Juin 1703. Anthoine Adhémar, 2460. AJM.

[4] *Ibid.*

[5] Marche de charpenterie Entre M^{r} de Clerin & alary. 28^{e} 8^{bre} 1703. Anthoine Adhémar, 6599. AJM.

Par exception, les murs de la maison du sieur de Clérin auront onze pieds de hauteur. A la mi-juillet 1704, le charpentier René Alarie convient de faire un logement de

> . . . trente piedz de long de dedans en dedans sur Vingt trois piedz de large de dehors En dehors de pieces sur pieces, Onse piedz de Carré, Les poultres de Cinq piedz En Cinq piedz, Le Comble bien & duet Lie avec feste sur feste Croix de st andre, & avec Les Eguilles, Les pignons brisez de Colombage Tant plein q' Vuide une porte a un des pignons au Coste de La Chambre a Lendroit que Led sr de Clerin Luy Indiquera, Une Eschelle blate pour monter aud Grenier avec deux Garde fous un a Chasque Cotte avec un petit Comble au dessus En appenty, fera Trois portes, six ouvertures a fenestre Le tout de telle Grandr & a tel Endroit q' led sr de Clerin Le Jugera a propos Couvrir Lad maon de planches Une Cloison au millieu de lad maon de Colombage tant plain que vuide, une porte a lad Cloison, & Trois Lucarnes a la Couverture de Lad maon . . . Led sr de Clerin promet de fournir tous Les bois planches & Clous necessaires Et oultre moyet La somme de Cent cinquante Livres du pais & quatre Livres de Lart[1].

De façon générale, l'érection d'une charpente de maison nécessite des travaux semblables à ceux que le charpentier André Devautours doit faire pour le bénéfice de Pierre Bertin, de la Côte de la Visitation. Aux termes du contrat, signé le 25 avril 1706, Devautours

> . . . promet & soblige dEscarrir Tous Le bois quy sera Necessaire pour La Construction dUne Maison de pieces de vingt huit piedz de long sur vingt piedz de large de dehors En dehors les solles de bois de Cedre, quatre poutres, quatre fermes (?) Comble faite sur faite avec Croix de st andré les deux pignons de Colombage tant plains que vuides huit a Neuf piedz de Carre Le Comble a proportion un Chassis de porte & quatre fenestres a lendroit ou led bertin Jugera a propos Tailler & lever Lad maison & la rendre faite & parfaite ainsy quest dit cy dessus au printempz de lannée prochaine 1707 & dEscarrir lhiver prochain Laqle maison Il levera sur la Concession dud Bertin a lad coste de la visitaon . . . Et oultre paiera aud devautours po' tous lesd Ouvrages La some de quarante livres du pais savoir vingt Livres des que le bois Sera Ecarry & les au'es Vingt Livres apres q' Lad maison sera Levée[2].

Combien coûtent l'équarrissage et l'assemblage d'une maison? Évidemment, il faut tenir compte du style architectural et des dimensions de la charpente. Selon les quelques contrats que nous venons de parcourir, le prix varie entre quarante et trois cent vingt livres. C'est un écart considérable. Retenons un coût moyen et approximatif de cent cinquante livres.

LE FOURNIL

D'après Furetière, le fournil désigne le lieu où est érigé le four[3]. Ce n'est pas tout à fait exact en Nouvelle-France, où le fournil est une sorte d'appentis adossé au logis familial. Outre la cuisson du pain, on y accomplit d'autres travaux domestiques, comme la fabrication du beurre, l'«enroulage» du tabac, le cardage et le sérançage.

Dès l'été de 1663, l'habitation du Montréalais Jean Milot comporte un «petit fournil quy menace ruines»[4]. Le 21 février 1679, un artisan de Champlain,

---

[1]Marche de charpentier a Mr Clerin par alarie. 14 Juillet 1704. Anthoine Adhémar, 6831. AJM.

[2]Marché de Charpenterie Entre Bertin & devautours. 25 Avril 1706. Anthoine Adhémar, 7318. AJM.

[3]Furetière, ouvr. cité.

[4]Procès verbal et prisez dimmeubles communs entre Jean Milot et deffunte Marthe pinson sa feme. 7 juillet 1663. Bénigne Basset, 283. AJM.

Jacques Chevalier[1], s'engage à dresser la charpente d'un fournil pour le compte du sieur de Broyeux, habitant de Batiscan. Le marché nous indique de quelle façon on construit généralement ces sortes de bâtiments. Selon le notaire Adhémar,

> le fournis aura d. poutaux necess^{rs} sans escarrie, auq^{l} Il aura une poutre Escarrie Le Comble de mesme un chassis de porte & un de fenestre, Le manteau de cheminée de pierres a la charge par led s^{r} de Broyeux de fournir & LHapporter tout a pied doeuvre, & de fe' fe' les rigolles & trous po' y planté Les pieuds du tour & Les poteaux Lesq^{lz} led chevalier sera tenu de planter, leq^{l} fournie sera fait & parfait en la Forme susd avec les chevrons escarris po' Couvrir En paille Au Feste s^{t} Jean baptiste prochain, Et escarrie le bois necess^{re} a la fin q' led s^{r} broyeux ayt Le temps de le f' Traisner sur le plan come aussy nourrir led chevalier pend^{t} q^{l} Travaillera festes & dimanches & Mauvais temps Et oultre moye^{t} La somme de Trente Livres[2].

PLANCHE XVI



Laiterie de bois de pin assemblé en queue d'aronde. Type de bâtiment de «pièce sur pièce» avec toiture à versants droits. Construite vers 1830 par Antoine Robert, Haut-de-la-Chute, Rigaud. Cette bâtisse devint la propriété de son gendre, Barnabé Cadieux, arrière-grand-père de l'auteur de la présente étude. Ce dernier la fit transporter sur sa propriété de la Grande-Ligne (Rigaud) en 1958. (*Studio S.-P. Tremblay, Rigaud*)

Le 12 décembre 1684, le scribe Basset procède à l'inventaire des immeubles de la famille de Belestre. Parmi ceux-ci, retenons «la Maison Susditte Consistant en Une chambre Basse Cave deux chambres hautes grenier Couverte de bardeau & planches Cabinets & Cloisons, Jardin, Cour, estable fourny, le tout en lestat quil se poursuit & Comporte Estimez Ensemble à 6000 livres.»[3] Vers le même

[1] Originaire de Hegremonville, évêché de Rouen, il épouse Jeanne Villain, à la Pointe-aux-Trembles (Montréal), le 5 septembre 1678.

[2] Marché dUne charpente de fournis q'. chevalier soblige de f' au s^{r} de broyeux. 21 février 1679. Anthoine Adhémar, 395. AJM.

[3] Inventaire des biens de Monsieur de BelEstre. 12^{e} X^{bre} 1684. Bénigne Basset, 1602. AJM.

temps, autre présence d'un tel bâtiment chez le sieur de Brucy, à l'île Perrot. Il s'agit d'«Un fourny de pieces Sur pieces, de longueur de dix huict piedz avec Sa cheminée de boussillage.»[1]

LA LAITERIE

La laiterie peut être rattachée à l'ensemble de la maison, même si elle n'en est pas une partie intégrante comme le fournil. De petites dimensions, le bâtiment se dresse à proximité de la cuisine. On y garde les denrées périssables servant à l'alimentation courante de la famille. Les murs sont érigés de pierre ou de pièce sur pièce. Dans le dernier cas, le carré est souvent latté et crépi.

PLANCHE XVII



Laiterie de pierre des champs avec toit en pavillon, première partie du XIX[e] siècle. Ancienne propriété du Dr Émery Lalonde, rue Saint-Pierre, Rigaud. (*Studio S.-P. Tremblay, Rigaud*)

La construction de pierre est généralement coiffée d'un toit à pavillon; la construction de bois est ordinairement couverte à combles droits. Ces toitures sont faites de planches, de bardeaux et même de paille.

Il y a une laiterie à l'île Saint-Louis dès juillet 1678[2]. En décembre 1684, autre présence d'«Une petitte laicterie» près de la demeure du sieur de Brucy, à l'île Perrot[3]. La famille Demuy, de Boucherville, dispose pareillement d'une telle bâtisse en septembre 1694[4]. Vers la fin d'avril 1716, un estimateur se rend chez

[1]Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15[e] X[bre] 1694. Bénigne Basset. AJM.

[2]Procez Verbal de l'Estat des mai[sons] et meubles de M. de Chambly a la req[te] du s[r] Gouyau. 18 juillet 1678. Anthoine Adhémar, 344. AJM.

[3]Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15[e] X[bre] 1684. Bénigne Basset. AJM.

[4]Invantaire & partages des biens meubles & Immeubles de Mon s[r] & Madame Demuy faitz Entre Eux. 27[e] 7[bre] 1694. Anthoine Adhémar, 2974. AJM.

Julien Choquet, à Varennes, pour y voir «Une maison de pieces Sur pieces de saize pieds de Long et de quinze de Large avec Une Lettrie au Costé de pieces couverte de paille.»[1] Le tout est estimé à deux cent cinquante livres. Au mois de juillet 1750, un tel bâtiment se trouve également près de la maison de Jean-Baptiste Coyteux[2], de la Pointe-aux-Trembles (Montréal). Veut-on savoir à quelle distance de la cuisine se dressait ordinairement la laiterie? Louis Létourneau, habitant de Chambly, est inhumé au même endroit, le 23 août 1758. Sa veuve, Marie-Joseph Demers, fait inventorier ses biens, le 12 mars suivant. Parmi les immeubles, retenons «Une letrie Contre la maison de dix pied sur six de piece sur Pieces prise à quarante livres y compris un foure.»[3]

---

[1]Inventaire des biens de la Communaute de Jullien chocquet avec feu marie magdelaine Lauzon. 24^{me} jour davril 1716. Jacques Bourdon. AJM.

[2]Invantaire des Biens de feu Jean B^{te} Coyteux. Le 2 Juillet 1750. François Comparet. AJM.

[3]Inventaire des bien [*sic*] de feu louis Letournaux. Le 12^{e} Mars 1759. Antoine Grisé, 124. AJM.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'extérieur

LES MURS

Les murs de la maison canadienne sont faits de pierre ou de bois. On utilise rarement la pierre de taille, sauf pour les angles, les allèges, les linteaux et les seuils. Citadin et campagnard préfèrent les cailloux des champs. Passant par Laprairie, vers 1749, Kalm y trouve cependant «quelques maisons de pierre, principalement de pierre-à-chaux noire, ou de moellons; dans ces dernières, les cintres des portes et des fenêtres sont en pierre à chaux noire.»[1] Mêmes observations pour la région de Québec, où les demeures «sont généralement bâties en pierre à chaux noire et blanchies à l'extérieur.»[2]

Exceptionnellement, certaines maisons ont des murs—et plus spécialement des pignons—élevés à colombages. On couvre de torchis, à la façon normande, les surfaces laissées vides entre ces pièces de bois. En décembre 1692, les maçons Michel Bouvier et Jean Sarron sont à réparer la maison du taillandier montréalais Jean Drapeau. Comme convenu, «Lesd Entrepreneurs sobligent de pierrotter Le pignon du coste de la ville qui sera pose au dessus de la Muraille»[3] . . . Le 7 mars 1697, Madeleine Chrétien peut bien louer sa maison de Montréal au sieur des Chaulnes, mais il lui faudra auparavant «fe' parachever de Latter & renduire»[4] les murs.

Au XVII[e] siècle, c'est en bois qu'on érige généralement le carré des maisons. Il y a plusieurs façons de le faire. Le mur de bois le plus ancien et le plus courant est dressé de «pièce sur pièce», avec joints bousillés de terre et plus tard de mortier. Séjournant aux environs de Montréal, vers la moitié du XVIII[e] siècle, le Suédois Kalm note que «la plupart des maisons à Laprairie sont bâties en bois de charpente, à toits inclinés; les fentes dans les murs sont bouchées avec de la terre glaise.»[5]

Charpentiers et menuisiers utilisent pareillement le madrier. A l'hiver de 1685, le sieur Le Moyne possède le «fief de Chasteauguay Consistant, en deux lieues de front Sur le lac S[t] Loui, Sur trois lieus de profondeur Sur Lequel Est Une Maison de quarente quatre a quarente Cinq pied de long, Sur Vingt deux piedz de large dans oeuvres, A potteaux et Entourée de Madriers, Contrelattés par de hors & par dedans, a mortyé et chaud.»[6] Vers 1693, le marchand montréalais Jacques Le Ber est aussi propriétaire d'«Un Bastiment de quarente deux piedz de long, Sur Vingt deux piedz de large, fait de Madriers, Couvert de planches Avec Une Cave de Massonne au dessous de Trente pieds de long Sur

---

[1]Pierre Kalm, ouvr. cité, II: 40.

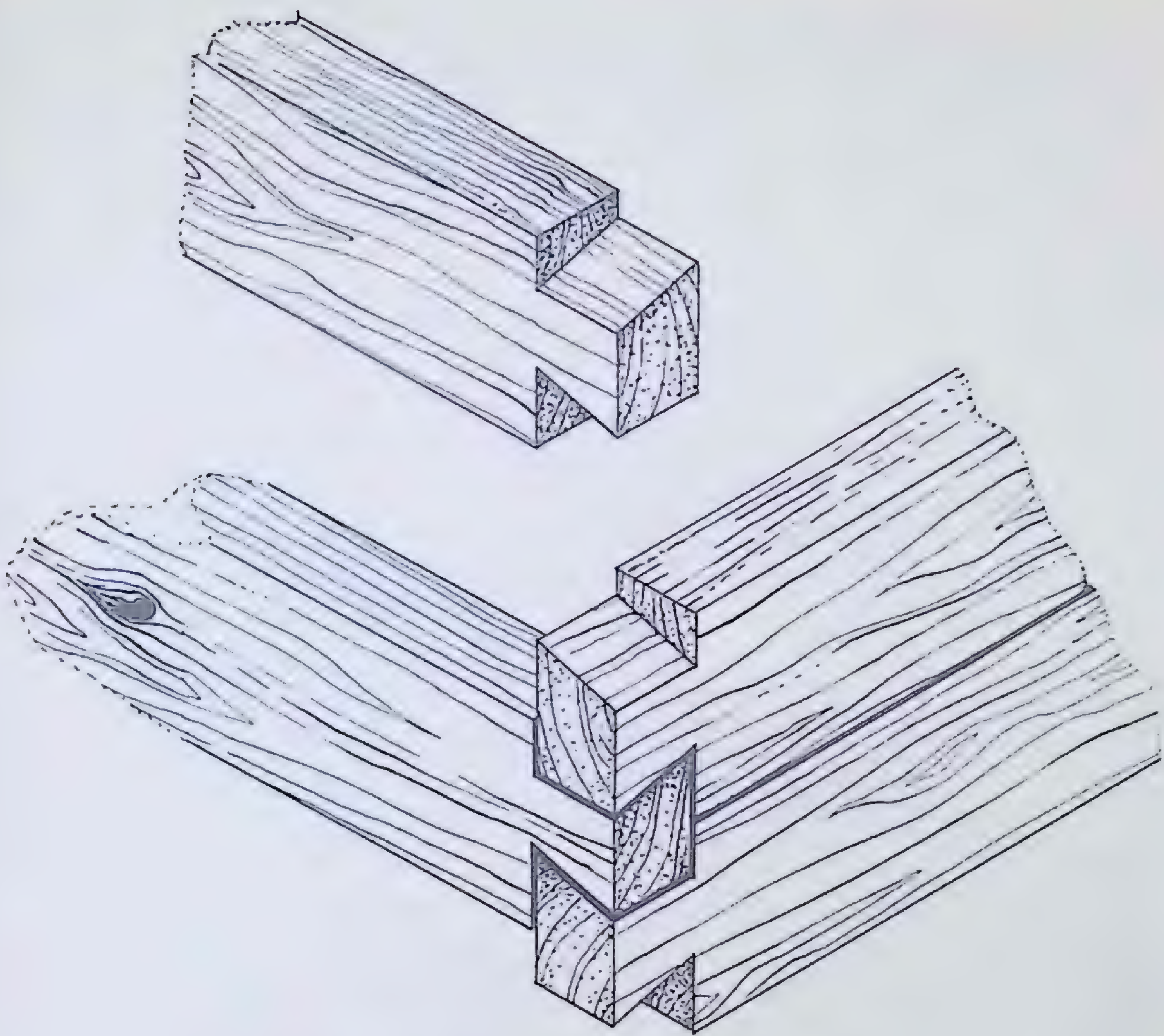
[2]*Ibid.*, II: 44.

[3]Marché de massonne Entre Drappeau Taillandier & Bouvier & sarron maçons. III[e] 9[bre] 1692. Anthoine Adhémar, 2280. AJM.

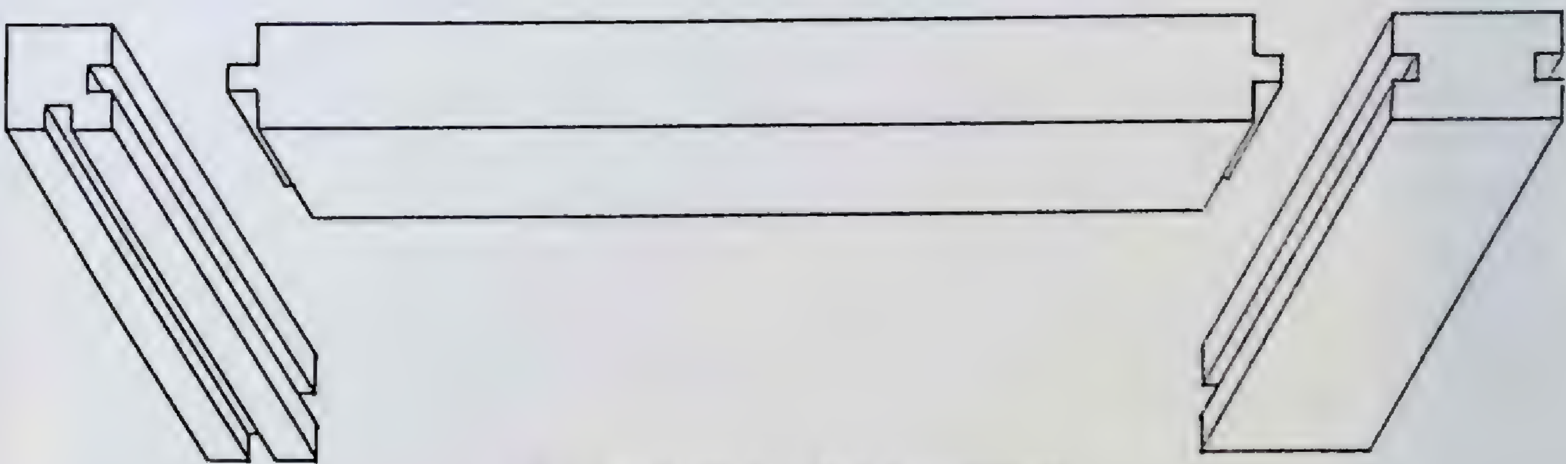
[4]Bail a Loyer par Chrestien A des Chaulnes. 7[e] mars 1697. Anthoine Adhémar, 3686. AJM.

[5]Pierre Kalm, ouvr. cité, II: 40.

[6]Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27[e] mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.



A. Pièces de bois assemblées en queue-d'aronde



B. Poteaux et pièce coulissante

(*Dessins Jacques Beaulieu*)

la meme largeur, dont les poutres sont pouryes Le Tout servant de Magazin.»[1] La bâtisse est évaluée à quatre mille livres, ce qui laisse croire que les constructions de madriers coûtent ordinairement plus cher que les constructions de pièces. Enfin, par souci de solidité, on creuse des coulisses dans les poteaux de la charpente pour y glisser les madriers, que des chevilles doivent ensuite tenir en place. Le 23 avril 1689, le menuisier Alarie s'engage à ériger une maison pour le compte du marchand Boudor, de Montréal. Retenons qu'il y aura «solles sablieres poutres poutraux Encanellés po' Tennir Les madriers En Coulisse Lentourer de madriers en coullisse.»[2]

PLANCHE XVIII



Type de bâtiment dont les murs sont érigés à poteaux et à pièces coulissantes, milieu du XIX^e^ siècle. Hangar de la ferme Séguin, rang Saint-Georges, Rigaud. (*Photo S.-P. Tremblay, Rigaud*)

Terminons par le carré de pieux, le plus sommaire et le moins coûteux des murs de bois. Tout au début du XVIII^e^ siècle, un habitant de la Pointe-aux-Trembles, Jean Beauchamp, occupe une «maison de quinze pieds de long sur saize de large Close de pieux de pieux de cedre plancher de madriers de pin hault et bas, la porte pandue avec panture et gond de fer Couverte de paille.»[3] Enfin, à la mi-mai 1705, la veuve Belhumeur loue «une meschante petite maison de pieudz Quy a vue sur La Rue s^t^ paul.»[4] Le locataire, le marchand Jean-

[1]Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne. Sa feme'. 1^er^ décembre 1693 au 6 octobre 1694. Bénigne Basset. 2259. AJM.

[2]Marché Entre Le s^r^ Boudor & Alarie charp^er^. 23^e^ Avril 1689. Anthoine Adhémar, 1434. AJM.

[3]Inventaire de biens de feu Jean bauchan et de Janne loySel sa veuve. 9 Janvier 1701. Jean Cusson. AJM.

[4]Inventaire du s^r^ Le Bé. 11 & 16 may 1705. Anthoine Adhémar, 7096. AJM.

Jacques Le Bé, y construira «pour La Comodité de son Commerce . . . une allonge aussy de pieudz avec une petite Cheminée de pierre.»[1] Ces matériaux, pour le moins primitifs, seront définitivement délaissés au deuxième quart du XVIII[e] siècle.

LES TOITS

Le toit de la demeure rurale varie selon les régions. Généralement à versant droit dans le secteur de Québec, il est plutôt à large larmier aux environs de Montréal. Exceptionnellement, on trouve des combles à mansarde. Le 27 juillet 1688, le charpentier Lacroix s'engage à construire à Montréal «une maison de pieces sur pieces Le Comble a la mansarde, de Trente pieds de Long sur vingt pied de l'arge de dehors En dehors, dix piedz de Carré despuis La solle Jusques a la sabliere.»[2] Cette demeure logera la famille du sieur Cabazié. Vers la fin de juin 1694, le charpentier Nicolas Millet, de la Pointe-aux-Trembles, accepte de faire les travaux suivants pour le compte de Guillaume Goyau dit Lagarde, de Montréal:

> . . . Cinq Chassis de portes ou fenestres pour poser Dans Lad massonne poser Les poutres Tant aux planchez de La Cave que de La premiere & seconde Estage faire une mansarde sur La muraille dud Logis Autour de laquelle muraille Il sera tenu de metre Trois piedz de hauteur tout autour de lad muraille de pieces sur pieces; faire Le Comble bien & due[t] Lie, Les deux pignons de Collombages tant plain que vuide, fe' trois Lucarnes a Lend[t] ou Led Goyau Jugera a propos, Couvrir Lad maison de planches scavoir Lad mansarde de planches simple[t] Le surplus de planches doubles LUne sur Lau'e . . . Et oultre de Luy paier pour tous Lesd ouvragez La some de Cent quarante Une Livres argent du pais a feur & a mesure quil travaillera ausd ouvragez[3].

La maison canadienne est couverte de chaume, à peu près comme celle des provinces septentrionales de France. Le 22 décembre 1679, le charpentier La Rue, de Champlain, s'engage à ériger une bâtisse domiciliaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Il est entendu qu'il «y metra quatre poutres de la grosseur de dix a unse poulces & deux traverstraux de Neuf a dix poulces espaces Esgalle[t] fera & posera Le manteau de la Cheminée qui sera de six piedz de Long fera Les Enchevestrures sil en y ayt necess[re] posera les guenouilles & Le chassis den hault. metra les Chevrons a lad charpente de Logis pour Couvrir En paille.»[4] A l'automne de 1684, autre toit de paille chez Jean Desroches, de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île[5]. Même chose à l'été de 1701, chez Pierre Rivière, de Repentigny[6]. L'automne suivant, Noël Chapleau, de l'île Sainte-Marguerite, possède «Une maison quy y est Construite de vingt pieds de Long sur seize piedz de large Couverte de paille avec ses plancher, Entoure de pieudz En Coulisse.»[7] Le 20 février 1710,

[1] *Ibid.*

[2] Marché de Charpente de maison Entre Le s[r] Cabazie & la Croix charpentier. 27 juillet 1688. Anthoine Adhémar, 1217. AJM.

[3] Marche de charpenterie Entre Goyau LaGarde & Nicolas Milhet charpentier. 28 juin 1694. Anthoine Adhémar, 2844. AJM.

[4] Marché de charpente de maison faict par Le S[r] de St Germain a La Rue. 22 x[bre] 1679. Anthoine Adhémar, 475. AJM.

[5] Inventaire de la succession de feu Jean Desroches a la requete de françoise Gode Sa Veuve. Le 9[e] octobre 1684. Bénigne Basset, 1683. AJM.

[6] Inventaire des Biens de la succession & Communaute de deffunt Noel Chapeleau & francoise Lamoureux sa veuve. 2[e] X[br] 1701. Anthoine Adhémar, 5901. AJM.

[7] Inventaire des biens meubles et Immeubles de la Succession et communauté qui a estée Entre feu pierre Riviere et marie anne MOusseault sa veuve. 21 juillet 1701. Jean Cusson. AJM.

le notaire Anthoine Adhémar se transporte à Varennes pour y inventorier les biens de Nicolas Petit, décédé depuis quelques semaines. Le tabellion «DeClare avoir veu et visité Une maison Imparfaite qui Est sur Lad^e Concession de piece sur pieces de Bois de fresne Couverte de paille de trente Cinq piedz de Long sur Vingt deux piedz de Large quil Estime En lestat quelle Est a La somme de Cent Cinquante Livres.»[1]

C'est sans doute par mesure d'économie que l'on couvre de hautes herbes quelques bâtiments, telles la grange et la maison que le sieur de Brucy possède à l'île Perrot. Aux dires de Basset, en décembre 1684, cette construction est «de piece Sur pieces de longueur de Vingt deux piedz Sur dix huict de large Couverte Aussy d'Erbe, dans laquelle il y a deux planchers de Madriers emboutez [*sic*] Seulement par le plancher dEn haut, deux Cabinets a Cloison deux Cabannes Sa Cheminée de pierre de Mortier de Terre.»[2]

Mais le plus souvent, la maison est couverte de planches. Pierre Boucher le confirme vers 1633. «Les vnes (maisons), écrit-il, sont basties toutes de pierres, et couuertes de planches ou aix de pin; les autres sont basties de collombages ou charpente, et massonnées entre les deux; d'autre [*sic*] sont basties tout à fait de bois; et toutes les dites maisons se couvrent comme dit est, de planches.»[3] Mère Marie de l'Incarnation corrobore ce témoignage en 1644. «Les couvertures des maisons, dit-elle, sont de planches doubles ou de bardeaux, contre garni de planches par dessous.»[4]

Le 22 février 1679, le marchand Dupré, de Batiscan, retient les services du charpentier Jacques Chevalier, de Champlain, pour ériger une maison et couvrir «Icelle de planches»[5]. En 1690, le Montréalais Charles Juillet habite «une maison Couverte de planchez Consistant En une Chambre a plain pied avec Trois Cabinetz & une Cabane.»[6] Le voyageur qui passera au fief Tremblay, vers 1697, y verra un logement pareillement couvert de planches appartenant à François Lanctôt[7]. Deux ans plus tard (1699), le colon Pierre Cardinal dispose d'«Une maison de pieces sur pieces Couverte de planches de vingt Cinq de Long sur vingt Trois piedz de Large construite sur Le terrain de lEsglise parroissialle dud La Chine & tout proche de la porte du fort remy dud Lieu.»[8] Le 21 juin suivant, les héritiers de Benoît Bisaillon, habitant de Laprairie, se partagent divers immeubles dont une «ma^on de pieces sur pieces Couvert de planches de vingt quatre piedz de Long sur vingt piedz de Large.»[9] Les plans de la maison qu'on doit ériger à Chambly pour loger la garnison du fort sont dressés en juillet 1702. Il est alors spécifié que «La Charpente du Comble aura des fermes d'assemblages de dix pieds en dix pieds et les entre-deux seront garnis de fermes Volantes et

[1]Inventaire des biens de Nicolas petit dit beauchemin. 20 febvrier 1710. Anthoine Adhémar, 8405. AJM.

[2]Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15^e X^bre 1684. Bénigne Basset. AJM.

[3]Pierre Boucher, ouvr. cité, p. 140.

[4]Marie de l'Incarnation, ouvr. cité, p. 383.

[5]Marché d Une charpente de maison q' Jacques Chevalier soblige de f^e A M. Dupré mar^t. 22 février 1679. Anthoine Adhémar, 397. AJM.

[6]Inventaire des biens de deffuntz Charles Juillet & Catherine Saintard. 7^e & 16^e Juillet 1690. Anthoine Adhémar, 1707. AJM.

[7]Inventaire des biens de deffunt Fran. Lanteau. 6^e Feb' 1697. Anthoine Adhémar, 3652. AJM.

[8]Vente par Cardinal a M^rs Les seig^rs 5^e 7^bre 1699. Anthoine Adhémar, 4875. AJM.

[9]Inventaire de Biens de deffunt Benoist Bizaillon. 21^e Juin 1700. Anthoine Adhémar, 5193. AJM.

aura quatorze pieds deguille Laquelle Charpente sera couverte de bonnes planches.»[1]

Cette sorte de couverture serait-elle en vogue dans les villes? Vers 1738, Le Beau constate, non sans surprise, que les maisons de Québec «ne sont couvertes que de planches.»[2] Chose certaine, ce genre de toiture est toujours en vogue dans les campagnes. Au mois de juin 1749, Paul Caty[3], de la Pointe-aux-Trembles, habite «Une maison de pieux de Bout Couverte de plancheS»[4]. Séjournant aux environs de Québec en octobre suivant, le Suédois Kalm observe que «les maisons des particuliers sont couvertes de planches ajustées parallèlement aux chevront [*sic*] ou aux bords des toits, et quelquefois obliquement.»[5]

Restent enfin certaines manières particulières de poser la planche. Vers la mi-août 1687, le menuisier Jean-Guy Levacher dit Laperle, de Trois-Rivières, accepte de faire une couverture «de planches Embouftées avec Tringles»[6]. Au printemps de 1692, le manoir de Contrecoeur sera coiffé «de planches chevauchées les Unes Sur les Autres»[7]. En avril 1699, la maison que possède la famille Lecourt, rue Saint-Paul, à Montréal, est «Couverte a double Couverture de planche»[8]. Tambours et galeries seront également couverts de cette façon. Le 22 décembre 1698, les Montréalais de Clérin et Jean Fontenelle conviennent d'un marché pour l'érection d'un bâtiment. Il est entendu que «Led s^r de Clerins fournira a ses fraix Les planches pour Couvrir Lad ma^on et des Cloux a Ce necessaires, Comme aussy fournira de planches et Clous pour Couvrir Lesd Galeries et Celles quy seront Necess^rs pour Lescallier Avec Les madriers et Clous q^l y Conviendra Employer Leq^l Escallier sera La Largeur A y passer un homme avec une poche de deux minotz Aise^t.»[9]

Moins exigeants dans le choix des matériaux, d'aucuns se contenteront d'écorce. Le 7 avril 1693, les sieurs Langlois, Dupuy et Lescarbot se transportent à la Pointe-aux-Trembles (Montréal) pour y estimer les biens de la famille Cartier. Le notaire Adhémar, chargé de consigner les observations des arbitres, rapporte qu'«Apres avoir veu & exac^t Concidere La Cabane ou Nous sommes pnte^t Ont dit quelle ne Ce peut Estimer par ce quelle est de sy peu de valle^r & dailleurs quelle menasse Ruynes Comme aussy que Lengard quy est dans Le fort Couvert dEscorces Est de Sy peu de valleur q^lz nont sceu q' lEstimer Estar Necessaire de Le Recouvrir dEscorces.»[10] On trouve même des traces de ce genr de toiture à la fin du XVIII^e siècle. Au printemps de 1782, Joseph Milot possède

[1]Devis De la maison que l'on doit faire a chambly pour Loger la garnizon dans le fort. 24 Juillet 1702. Anthoine Adhémar, 6244. AJM.

[2]Avantures [*sic*] du Sr. C. Le Beau, ouvr. cité, 1: 72.

[3]Fils de Pierre et de Catherine De Noyon, de Montignat-le-Coq, diocèse d'Angoulême. Décédé à la Pointe-aux-Trembles (Montréal), le 14 juin 1749.

[4]Invantaire [*sic*] des Biens de la Succession de feu paul Caty. Le 27 juin 1749. François Comparet. AJM.

[5]Pierre Kalm, ouvr. cité, II: 78.

[6]Marché pour f^e une ma^on Entre Jean Laspron dit Lacharitté Et Jean Guy Levacher dit Laperle. 16 août 1687. Anthoine Adhémar, 918. AJM.

[7]Inventaire des biens meubles et Immeubles de feu M^r de Contrecoeur. du x'. avril 1692. Bénigne Basset, 2144. AJM.

[8]Inventaire des biens de deffunt Le Cour, Bouchard & Le Blanc sa femme. 11^e Avril 1699. Anthoine Adhémar, 4639. AJM.

[9]Marché de charpenterie Entre s^r DEstienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22^e X^bre 1698. Anthoine Adhémar, 4492. AJM.

[10]Inventaire des biens de deffunt Joseph Cartier dit Laroze. Septie' Davril 1693. Anthoine Adhémar, 2363. AJM.

une terre sur les bords de la rivière Delisle, en la seigneurie de Nouvelle-Longueuil, «Sur laquelle Se trouve une petite maison de Boulins a Tete de Chien, Couverte En Ecorce, Sans aucuns vitrages que du papier aux chassis, ni même de Cheminée, Les planchers haut Et Bas Etant de Bois fendus, Et Le tout menaçant Ruine Et hors d'usage.»[1]

Le bardeau présente un grand danger à cause de son inflammabilité. Pour Denonville, il serait plus imprudent d'en couvrir les toits que de garnir les charpentes d'allumettes soufrées[2]. Dès l'hiver de 1662, la maison de Lambert Closse est néanmoins coiffée d'«Un Comble tout de chaisne Couvert de Bardeau fort et excepté la chambre ditte la redoute qui nest Couverte que de planches.»[3] Quelque deux décennies plus tard, pareille couverture se trouve à l'île Perrot, sur la demeure du sieur de Brucy[4].

En 1688, le Conseil supérieur défend formellement l'emploi du bardeau dans les villes[5]. L'année suivante, on fait exception pour les lucarnes, que l'on couvre en bardeaux de chêne ou de noyer[6]. Le 28 octobre 1692, le menuisier André Foran s'engage à faire certains travaux à la maison du Montréalais Jacques Brault, notamment «Couvrir La L'ucarne de bardeau»[7]. Le règlement de 1688 n'éliminera pourtant pas toute toiture de bardeau dans les secteurs urbains. Vers 1693, le marchand Jacques Le Ber, qui a boutique à Montréal, possède également des propriétés à Québec. L'une d'elles est couverte de bardeaux. Il s'agit d'«Une Maison de Massonnerie de quarente deux ou trois piedz de long, Sur Vingt huict de large hors Oeuvres, avec deux Estages Sur sa Cave.»[8] Enfin, il y a un pareil toit sur la maison du sieur Demuy, à Boucherville[9].

N'allons pas croire que les Canadiens peuvent impunément déroger à l'ordonnance de 1688. En 1725, l'intendant Bégon condamne les habitants du Cap-Saint-Ignace pour avoir posé des planches doubles sur la toiture de leur presbytère[10]. Dans les villes, le nombre grandissant de toits de bardeaux inquiète les autorités civiles. Si bien que, le 7 juin 1727, l'intendant Claude-Thomas Dupuy décrète:

> . . . que ceux qui ont amassé du bardeau (en ville), dans le dessein d'en couvrir leurs maisons, seront tenus de s'en défaire en faveur de ceux qui bâtissent à la campagne, auxquels seulement nous permettons de couvrir en bardeau, jusqu'à ce qu'il ait été fait de la tuille, dans la Colonie, suffisamment pour abolir et rejetter tout à fait une matière quasi pernicieuse que l'est le bardeau de cèdre, dont on se sert en ce pays[11].

---

[1]Procès verbal de vente des meubles de la Succession des deffunts David Guinand, Joseph Milos Et Marie Louise Benoit Leur veuve d'un premier Et Second Mariage, Lad[te] vente faite a La Requeste de Pierre André Cédilot Tuteur des Enfans mineurs Issus des Susd[ts] mariages. Le 21 Juin 1782. Joseph Gabrion, 3347. AJM.

[2]Archives des Colonies, C. 11A. S, fol. 19.

[3]Procès verbal des Immeubles de deffunt le S[r] Lambert Closse. 20 Février 1662. Bénigne Basset, 229. AJM.

[4]Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15[e] X[bre] 1684. Bénigne Basset, AJM.

[5]Arrêts et règlements du Conseil supérieur, p. 316.

[6]*Ibid.*

[7]Marché Entre Bro & foran. 28[e] 8[bre] 1692. Anthoine Adhémar, 2274. AJM.

[8]Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber, Bénigne Basset, 2259. AJM.

[9]Inventaire & partages des biens meubles & Immeubles de Mon s[r] & Madame Demuy, Anthoine Adhémar, 2974. AJM.

[10]Pierre-Georges Roy, ouvr. cité, I: 277, 278 et 279.

[11]Ordonnances des Intendants et Arrêts portant règlements, II: 79.

Le fonctionnaire sera-t-il écouté? En octobre 1749, Kalm visite la campagne montréalaise, où nombre de maisons sont encore «couvertes en bardeaux ou ou en chaume»[1]. Et d'ajouter le voyageur: «le comble en est toujours très haut et à pic»[2], ce qui n'en facilite pas l'arrosage en cas d'incendie.

La tuile, d'usage courant dans la métropole, ne sera pratiquement pas employée chez nous. En 1685, l'intendant de Meules organise pourtant une petite tuilerie où l'on fabrique quelques milliers de tuiles[3]. Mais on manque d'ouvriers compétents. A la demande de l'intendant, le ministre ordonne cependant, de La Rochelle, de faire passer en Nouvelle-France deux tuiliers «pour perfectionner une tuilerie dont le sieur de Meules a commencé l'établissement.»[4] Mais l'entreprise périclitera par la suite, car les habitants ne voudront pas utiliser ce produit à cause du froid.

Rappelons que le bardeau et la feuille de fer-blanc sont respectivement employés à la campagne et à la ville, dès le milieu du XVIIIe siècle. Enfin, la toiture à larmiers sera bientôt préférée des constructeurs. Rien d'étonnant, car ce genre de toit, qui prévient l'amoncellement de la neige et facilite l'écoulement des eaux de pluie, reste des plus fonctionnels dans un pays froid comme le Canada.

LES OUVERTURES

Le Canadien s'abstiendra, dans la mesure du possible, de percer des portes et des fenêtres donnant sur le côté du nord. S'il le fait, il prend ordinairement soin d'en réduire les dimensions. C'est que le vent et le froid viennent de cette direction.

Il y a des portes à l'extérieur et à l'intérieur, c'est-à-dire dans les murs et les cloisons. Ordinairement, les premières sont de chêne et les secondes de pin. Quoi qu'il en soit, une porte est toujours accrochée à la façade de la maison. Sauf exception, il y en a pareillement une autre à l'arrière. D'aucunes sont même garnies de carreaux et vitres. Au mois de mai 1691, le Montréalais Parent s'engage à faire certains travaux de menuiserie à la demeure du sieur Charly. Parmi ceux-ci, retenons «un Chassis de porte»[5]. D'autre part, le sieur de Clérin retient les services du menuisier Pierre Couillard, le 12 avril 1699. Il s'agit de divers travaux, dont «deux portes pour Le dehors de La maison de bois de Chesne» et «huit portes de madrier de pin»[6]. Signalons que des portes ont une serrure et une poignée. C'est le cas de la maison Dufresne, où l'on compte six serrures de porte en 1704[7]. En novembre 1740, un estimateur s'arrête à la Pointe-aux-Trembles, chez Henri Belisle dit Lamarre, pour y priser «une serrure Sans Cled avec deux pogné de porte le tout 1 L»[8].

Chaque fenêtre comporte deux vantaux ou battants, qu'elle s'ouvre dans un mur ou dans une lucarne. Toutes les fenêtres sont à carreaux. Aux murs, chaque battant de fenêtre a dix carreaux disposés en deux rangées de cinq chacune.

---

[1]Pierre Kalm, ouvr. cité, II: 231.

[2]*Ibid.*

[3]Joseph-Noël Fauteux, ouvr. cité, I: 160.

[4]Archives canadiennes, Série B, vol. 12, p. 74.

[5]Devis des ouvrages & marche fait Entre Le sr Charly & parent. 13e may 1691. Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[6]Marche Entre Mr Clerin & Couillard. 13e Avril 1699. Anthoine Adhémar, 4642. AJM.

[7]Inventaire des biens mobiliers & Immobiliers de sr N. Janvrin Dufresne, etc., *ibid.*

[8]Invantaire [*sic*] des biens de la comte qui a Esté Entre Sr feu Bellille et Jeanne arChambault. le 14 9bre 1740. François Comparet. AJM.

Ces carreaux mesurent ordinairement neuf pouces de hauteur et huit de largeur. En mars 1675, un bâtiment du domaine de Montréal a «deux ouvertures de fenestre a l'Une Desquelles Il y a, Un chassis, a Vollet»[1]. Au printemps de 1691, le menuisier Parent convient de faire «Neuf fenestres ou Lucarnes dont Cinq seront de bois de Chesne & Les quatre au'es de pin avec bonnes Croisées.»[2] Particularité à retenir, chambranle et feuillure de l'époque sont taillés à même la pièce de bois.

On ferme les châssis par des contrevents et des volets de planches. La maison de Jacques Testard de la Forest a «fenestres, chassis & Contrevenans . . .», en novembre 1663[3]. Autre présence de volets, à Montréal, en 1675[4]. Le 13 mai 1691, un artisan du même lieu accepte de percer trois lucarnes auxquelles «sera fait a chacun [*sic*] un ConTrevent pour metre en dehors ou En dedans, Et un Contrevent a La fenestre du pignon.»[5] Selon une prose notariale datant de 1693, les fenêtres de la demeure du marchand Jacques Le Ber, de Montréal, sont également garnies de contrevents[6]. En avril 1699, Pierre Couillard façonne à son tour «trois Contreventz de Lucarnes»[7] pour le sieur de Clérin. Tout au début du XVIII[e] siècle, les ouvertures de la demeure du Montréalais Paul Le Moyne, sieur de Maricourt, sont «garny de Chassis voletz Contreventz ferres»[8]. Même précaution prise par Pierre Caillet, de la prairie Saint-Lambert. Vers la mi-novembre 1731, il a «des contrevents ferrés à toutes les fenestres»[9] de sa maison.

Les importations de vitres ne semblent pas avoir été assez considérables pour satisfaire tous les besoins de la Nouvelle-France, du moins au XVII[e] siècle. Il arrive donc qu'à la vitre on substitue le papier ciré. En février 1662, il y a «Un autre petit chassy pappier»[10] chez Lambert Closse. Fait curieux, le papier va continuer à remplacer la vitre, au XVIII[e] siècle, probablement dans les maisons construites loin des centres où se vendent les matériaux de toutes sortes. Au printemps de 1749, la famille Caty, de la Pointe-aux-Trembles, habite une demeure dont «Les Chassy sont garnie [*sic*] de vieux paquer.»[11] Enfin, le 21 juin 1782, le notaire Gabrion, des Cèdres, se rend sur les bords de la rivière à Delisle pour y visiter «une petite maison de Boulin a Tete de Chien, Couverte en Ecorce, Sans aucuns vitrages que du papier aux chassis.»[12]

---

[1]Procez Verbal et estat au Vray des Bastiments de L'ancien Domaine de Montréal. Bénigne Basset, AJM.

[2]Devis des ouvrages & marche fait Entre Le s[r] Charly & parent. Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[3]Procès verbal d'Immeubles de deffunt Jacques Testard de la forest. 8 Novembre 1663. Bénigne Basset, 297. AJM.

[4]Procez Verbal et estat... Bénigne Basset, AJM.

[5]Devis des ouvrages & marché,... Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[6]Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne. Sa feme'. 1[er] décembre 1693 au 6 octobre 1694. Bénigne Basset, 2259. AJM.

[7]Marche Entre M[r] Clérin & Couillard. 13[e] Avril 1699. Anthoine Adhémar, 4642. AJM.

[8]Inventaire des biens du s[r] paul Le Moyne de Maricourt & de feu Dame magne Dupont vivant son Epouse. 29[e] X[bre] 1703. Anthoine Adhémar, 6644. AJM.

[9]Inventaire des heritiers de feu pierre Caillet. Le 15[e] 9[bre] 1731. Nicolas Chaumont. AJM.

[10]Procès verbal des Immeubles de deffunt Le S[r] Lambert Closse. 20 Février 1662. Bénigne Basset, 229. AJM.

[11]Invantaire [*sic*] des Biens de la Succession de feu paul Caty. Le 27 juin 1749. François Comparet. AJM.

[12]Procès verbal de vente des meubles de la Succession desdeffunts David Guinand, etc., Joseph Gabrion, 3347. AJM.

Il n'en sera pas ainsi partout. Au printemps de 1691, le sieur Charly fait faire des «Chassis pour metre verres a Neuf fenestres»[1] de son logement de Montréal. L'hiver suivant, Pierre Chicoine loue sa maison de Verchères. Le locataire, «Mond s^r de Baudrulye Fournira Les vitres necessaires Lesquelles Lesd bailleurs seront tenus de paier a La fin dud bail A Raison de huit sols par Chacune vitre Entiere quy sy Trouvera a la fin dud bail Et ce argent cours de Ce pais.»[2] Vers le même temps, la plupart des maisons de Boucherville ont des carreaux vitrés[3]. Au mois de mai 1697, il y a pareillement des vitres aux fenêtres de la demeure de Madeleine Juste, veuve du Montréalais Jean-Jérôme Legay[4]. Même constatation pour la maison des Maricourt, quelques années plus tard[5].

En résumé, dès la fin du XVII^e siècle, on utilise couramment la vitre jusque dans les concessions les plus reculées. Son prix reste stationnaire, car, en 1724, les «quarante huit caros de vistre»[6] trouvés chez Jean-Baptiste Ménard sont prisés à vingt-quatre livres, soit dix sols le carreau. C'est à peu près le même prix qu'en 1692, alors que la vitre coûtait quelque huit sols pièce. Terminons par une dernière mention de «dix noeuf Vistre»[7] à l'île Jésus, en août 1730.

LA GALERIE

D'aucuns pensent que la galerie est d'addition récente à la maison canadienne. Tel n'est pas le cas, car la prose notariale en livre plusieurs mentions dès la fin du XVII^e siècle. En 1701, Furetière décrit la galerie comme un «lieu couvert d'une maison plus longue que large, qui est ordinairement sur les ailes, où l'on se promène.»[8] Cette définition explique l'alignement pour le moins curieux des galeries de l'époque. En effet, elles sont accrochées aux pignons du logement et non à la façade ou à l'arrière, comme c'est présentement le cas.

Au mois de mai 1691, on effectue des travaux de menuiserie à la maison des frères Jean-Baptiste et Pierre Charly, rue Saint-Paul, à Montréal. Parmi ces ouvrages, il y a «une Galerie du Coste de la Riviere de L'a Longueur de vingt pieds, avec un Escalier plat a un des boutz de lad Gallerie bien Lice avec bons potteaux & Croix de s^t andre, & Couverte de planches, y faire une planche de madriers embouffettez sans blanchir.»[9] Comme le bâtiment mesure «trente piedz de Long sur vingt deux pieds de Large»[10], il est à peu près certain que la galerie est collée à un pignon.

[1]Devis des ouvrages & marché fait Entre Le s^r Charly & parent. 13^e may 1691. Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[2]Bail a Loyer de ma^on par Chicouanne A Monsieur de Baudrulye. 27^e fevrier 1692. Anthoine Adhémar, 2043. AJM.

[3]Inventaire & partages des biens meubles ' Immeubles de Mon s^r & Madame Demuy faitz Entre Eux. 27^e 7^bre 1694. Anthoine Adhémar, 2974. AJM.

[4]Inventaire des biens & Effectz de La Com^te de deffunt Le s^r Legay de Beaulieu & dam^lle Just Cy devant sa veuve. 24^e & 25^e may 1697. Anthoine Adhémar, 3756. AJM.

[5]Inventaire des biens de s^r paul LeMoyne de Maricour & de feu Dame mag^ne Dupont vivant son Epouse. 29^e X^b' 1703. Anthoine Adhémar, 6644. AJM.

[6]Inventaire des biens mobiliers de La Succession Et Communoté qui Cy devant a Esté Entre Le Sr Jean baptisse menard Et deffunte Tairaize provo. du 23^e 9^bre 1724. Francois Coron. AJM.

[7]Inventaire par Lordre Mrs Gausselin des meubles de La ferme Lisle Jésus. du 9^e aoust 1730. François Coron. AJM.

[8]Ouvr. cité.

[9]Devis des ouvrages & marche fait Entre Le s^r Charly & parent. 13^e may 1691. Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[10]*Ibid.*



Habitation du secteur montréalais, première partie du XIX^{e} siècle. Murs de pierre des champs, galerie sur la façade, toit à larmiers. Au nord du village de Saint-Luc, sur la route menant à Saint-Jean. (*Inventaire des Oeuvres d'art du Québec*)

Le 22 octobre de la même année, le charpentier Jean Fontenelle dit Champagne promet «dEscarrir Cest hiver prochain Tout le bois necessaire pour faire une maison de pieces sur pieces a deux Estagez . . . Tailler & Lever Ensuitte L'ad maison en Cette ville (Montréal) ou vers la Chappelle de Nostre Damd de bon secours.»[1] Il s'agit de la demeure de Mathurin Moquin. Le marché comporte plusieurs spécifications, comme celle de faire «Le Comble bien L'ié avec huit Chassis de fenestre & trois Chassis de portes a Lendroit ou Led moquin Trouvera a propos, Cinq desquelz solivaux debouteront denviron Cinq piedz pour sur Iceux poser & fe' une Gallerie.»[2] Vers la mi-septembre 1695, Claude Dudevoir et le sieur de Saint-Romain se rendent en l'étude du notaire Adhémar pour y parapher le bail d'«Une maison scye aud ville marie sur La Rue s^{t} paul tenant dUne part a lad Rue dautre a partie de La Cour reservée par Led bailleur dUn coste a la Rue Cha8amigon ou8ta8oise & dau'e Coste a La maison & Emplace^{t} du s^{r} Jacques Lemoyne, Consistant L'ad maison en Cave Chambres basses & hautes, Galleries & cour.»[3] Le loyer annuel est fixé à cent trente livres du pays.

Passons chez mademoiselle Migeon, où, à la fin de janvier 1696, le charpentier Étienne Trudeau «fera Le Comble bien & due^{t} Lie avec faite sous faite & de Croix de s^{t} Andre poser Les Chevrons & Les accoyaux fera La Gallerie

---

[1]Marche de Charpente Entre moquin & fontenelles. 22^{e} 8^{bre} 1691. Anthoine Adhémar, 1973. AJM.

[2]*Ibid.*

[3]Bail de maison par Dudevoir a M^{r} s^{t} Romain. 17: 7^{bre} 1695. Anthoine Adhémar, 3284. AJM.

sur Les pieces quy deboutent hors de la muraille.»[1] Le choix des pignons pour l'érection des galeries est nettement indiqué, le 22 décembre 1698, alors que le charpentier Fontenelle entreprend la réfection de la demeure du Montréalais Étienne de Clérin. L'artisan «fera une Gallerie a chasque pignon de seize piedz de Long chacun de quatre piedz de large.»[2] Par ailleurs, le sieur de Clérin «fournira à ses fraix Les planches pour Couvrir Lad ma^on et des Cloux a Ce necessaires, Comme aussy fournira de planches et Clous pour Couvrir Lesd Galeries et Celles quy seront Necess^rs pour Lescallier.»[3] Mêmes observations, le 13 avril 1699, alors que de Clérin réserve les services d'un autre menuisier, Pierre Couillard. Cette fois, il s'agit de parachever «Boizs & plancher Les deux Galleries, des deux pignons Garnie Le Tour desd Galleries de madriers & Les Blanchir.»[4] Certaines galeries seront entourées d'un mur, ainsi que l'atteste l'inventaire des biens du Bordelais Bertrand Arnaud, dressé le 18 mai 1705. La description des immeubles comporte «une porte a la Galerie Avec un Chassis dormant»[5].

Notons que la réparation d'une galerie donne lieu à un litige qui est tranché devant le tribunal du bailliage. Le 15 juin 1719, François Darles et André Souste, tisserands de bas de soie et de laine, s'engagent à établir une manufacture de bas à l'Hôpital général de Montréal. Les deux ouvriers logent dans une maison appartenant aux Frères Charron. Un jour, un appui de la galerie vient à manquer. Le 15 mai 1720, le dénommé Souste se rend dans la cour de l'Hôpital pour y prendre une pièce de bois destinée à remplacer le poteau manquant. Or, le Frère Joseph Delerm, dépensier de l'institution, a souci de connaître le but de cette visite. Souste tente de l'expliquer, mais «le dit frère lui aurait donné un soufflet en le jetant sur le buché et lui donnant un coup d'éclat de bois sur les reins, et que le frère Chrestien, supérieur, se serait mis à la fenêtre pour lui dire des injures.»[6]

Pareil esclandre ne s'oublie pas facilement. Néanmoins, Souste et Darles attendront au 22 février 1721 avant de s'adresser au marquis de Vaudreuil pour obtenir justice contre les Frères Hospitaliers[7].

LE TAMBOUR

Au début du XVIII^e siècle, Furetière définit le tambour comme «une avance de maçonnerie ou de menuiserie dans un bâtiment où l'on veut faire une double porte.»[8] Voilà une précaution pour le moins élémentaire dans un pays froid comme le nôtre. Double porte et tambour tiennent toute la maisonnée bien au chaud. Malheureusement, peu de Canadiens vont se prévaloir de pareils avantages.

---

[1]Marché de massonne Entre Mad^lle Migeon & trutteau. 25^e Janvier 1696. Anthoine Adhémar, 3376. AJM.

[2]Marché de charpenterie Entre s^r DEstienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22^e X^bre 1698. Anthoine Adhémar, 4492. AJM.

[3]*Ibid.*

[4]Marche Entre M^r Clerrin & Couillard. 13^e Avril 1699. Anthoine Adhémar, 4642. AJM.

[5]Inventaire des biens de la com^te du s^r B. arnaud & dam^lle de saintes sa femme. 18^e may 1705. Anthoine Adhémar, 7101. AJM.

[6]RAPQ, 1923-1924, 180.

[7]*Ibid.*

[8]Ouvr. cité.

La maison canadienne du XVIIe siècle a néanmoins des tambours. Veut-on un exemple? Le 13 mai 1691, le sieur Charly confie certains ouvrages de menuiserie au nommé Parent. Parmi ceux-ci, mentionnons «deux Tambours avec planches Embouffetees & blanchies des deux Costez avec une porte a chaque Tambour dont LUn sera a La porte du coste de la rue & Lautre a La porte quy regarde La Rivière.»[1]

Il arrive qu'un tambour soit adossé au solage d'une maison en guise d'entrée de cave. Notons cette particularité chez les Demuy, de Boucherville. N'est-il pas question d'«un Tambour pour dessendre à la Cave»[2], lorsque le tabellion Adhémar décrit ce logement, le 27 septembre 1694?

LA FERRONNERIE

Portes, fenêtres, contrevents et volets tiennent en place à l'aide de gonds, de pentures et de couplets de fer. Les pentures sont nombreuses et variées. Voici quelques premières présences de cette ferronnerie.

Gonds

1678—Pierre Dupas (Champlain)

Un Grand Gon de fer 3 S[3]

1684—Claude David (rivière Saint-Michel)

un Grand Gon[4]

Pentures

1673—Jeanne Mance (Montréal)

deux grandes paires de pentures de fer
Une paire de penture de fer[5]

1675—Bâtiments du Domaine

Un Meschant contrevant, avec Ses pentures de fer[6]

1678—Monsieur de Chambly (ile Saint-Louis)

deux petites pantures[7]

1682—Monsieur de Saint-Paul (Trois-Rivières)

Trois paires de pantures Avec Leurs Gond estime a Cinq sols paire monte a 7 L 10 S[8]

---

[1]Devis des ouvrages & marche fait Entre Le sr Charly & parent. 13e may 1691. Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[2]Inventaire & partages des biens meubles & Immeubles de Mon sr & Madame Demuy faitz EntreEux. 27e 7bre 1694. Anthoine Adhémar, 2974. AJM.

[3]Inventaire des biens de feu Mr Dupas. 10 au 15 octobre 1678. Anthoine Adhémar, 361. AJM.

[4]Inventaire des biens de feu Claude David. 20e et 22e Xbre 1684. Anthoine Adhémar, 820. AJM.

[5]Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montréal. 19 juin 1673. Bénigne Basset, 927. AJM.

[6]Procez Verbal et estat au Vray des Bastiments de l'ancien Domaine de Montréal. 25 mars 1675. Bénigne Basset, 1127. AJM.

[7]Procez Verbal de l'Estat des maisons et meubles de M. de Chambly a la reqte du sr Gouay. 18 juillet 1678. Anthoine Adhémar, 344. AJM.

[8]Inventaire des biens de la Communauté de monsr de st paul & feue damoiselle Magdeleine Jutra sa femme. 21 juillet 1682. Anthoine Adhémar, 588. AJM.

1685—MONSIEUR LE MOYNE (Chateauguay)

Trois paires pentures avec Leurs gons a quatre livres paire 12 L
. . . quatre petittes paires pentures garnyes[1]

Couplets

1657—JEAN DE SAINT-PÈRE (Montréal)

Deux douzainnes de Couppelets de fer prizé Et Estimé la somme de Trente sols douzaine 11 L[2]

1673—JEANNE MANCE (Montréal)

. . . Un couplet, cinq morceaux de fer[3]

1682—MONSIEUR DE SAINT-PAUL (Trois-Rivières)

deux paires de Coupletz estime a 3'' 10 S Les deux paires[4]

Enfin, rappelons que les contrevents et les volets sont tenus ouverts à l'aide d'esses[5] fixées dans la muraille. La plupart de ces esses, finement martelées, sont des petits chefs-d'oeuvre de ferronnerie.

D'autre part, le Canadien dispose d'un grand assortiment de clous. Le recensement général de la Nouvelle-France, dressé en 1681, indique la présence de quatre cloutiers dans la colonie[6]. Trois d'entre eux habitent Québec; le quatrième demeure à Montréal. Est-ce suffisant pour satisfaire aux besoins des habitants? Il semble que non, car nombre de forgerons fabriquent des clous. De toute façon, l'habitant a des clous à soulier, à latte, à planche, à madrier et à bardeau.

Le clou à soulier est fort ancien en Nouvelle-France. Au printemps de 1685, il y en a quelque trente mille chez le sieur Le Moyne. Le tout est évalué à soixante-quinze livres[7]. On trouve de plus, au même endroit, «dix Milliers de cloux a couvrir A Vingt livres le Millier» et «dix huict Milliers cloux a bardeau a Cinq[te] Sols le Millier»[8]. Restent les clous à planche. Ayant été capturé par les Iroquois, Mathieu Faye dit Lafayette, de Laprairie, est présumé mort à l'été de 1692. Lors de l'inventaire de ses biens, dressé le 8 octobre suivant, on évalue à sept livres et quinze sols «des Clous a Couvrir, A planche & A bardeau»[9] trouvés dans ses bâtiments.

LA SERRURERIE

On eut très tôt l'idée de barrer les ouvertures de la maison pour se garantir des rôdeurs. Dès le XVII[e] siècle, targettes, verrous, loquets, cadenas et serrures sont fixés à toutes les portes et fenêtres. Voyons quelques premières mentions de ces pièces.

---

[1]Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27[e] mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

[2]Inventaire des biens meubles de deffu[t] jean de saint pere. 15 novembre 1657. Bénigne Basset, 7. AJM.

[3]Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance, etc., ouvr. cité.

[4]Inventaire des biens de la Communauté de mons[r] de s[t] paul, ouvr. cité.

[5]Crochet de fer en forme d'S.

[6]Benjamin Sulte, ouvr. cité, V: 90.

[7]Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27[e] mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

[8]*Ibid.*

[9]Inventaire des biens de faye & Moreau sa femme. 8[e] 8[bre] 1693. Anthoine Adhémar, 2628. AJM.

Targettes

1657—Jean de Saint-Père (Montréal)

Dix Targettes de fer neuf 2 L 5 S[1]

1685—Monsieur Le Moyne (Chateauguay)

Quinze Tarjettes de fer a quinze Sols piece[2]

1706—Pierre Raimbault (Montréal)

. . . avec Trois Targettes de fer[3]

Verrous

1664—François Piron (Montréal)

Un anneau de Verrouil[4]

1673—Jeanne Mance

Un petit Verrouil, Un couplet, cinq morceaux de fer deux autres grands Verrouils de fer[5]

1702—Pierre Chicoine

deux serrures & un verrouil Estime Ensemb' a 3 L 10 S[6]

Loquets

1657—Jean de Saint-Père (Montréal)

Quatorze loquets de fer avecq douze Crochets Aussy de fer 2 L 14 S[7]

1691—Jacques Le Moyne

Deux locquets avec leur garniture 9L[8]

Cadenas

Voici comment Furetière, en 1701, décrit le cadenas: «Serrure mobile & portative enfermée dans des boules ou plaques de fer, qui a un anneau par lequel on l'accroche quand on veut dans d'autres anneaux ou chaîne de fer.»[9]

1657—Jean de Saint-Père (Montréal)

Sinq quadenats de fer avec leur clesfs 2 L 10 S[10]

---

[1]Inventaire des biens meubles de deffu^{t} jean de saint pere. 15 novembre 1657. Bénigne Basset, 7. AJM.

[2]Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27^{e} mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

[3]Inventaire des biens de la Com^{té} qua Este Entre M^{r} Raimbault & feue dam^{lle} Simblin vivant Sa femme. 20 & 23 X$^{b'}$ 1706. Anthoine Adhémar, 7611. AJM.

[4]Inventaire de biens meubles de deffunt françois piron dit la Vallée. 1er Mai 1664. Bénigne Basset, 316. AJM.

[5]Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance, etc., ouvr. cité.

[6]Inventaire des biens de la Communaute qua Este Entre deffunt pierre Chicouane & Mag^{ne} Chrestien. 26^{e} may 1702. Anthoine Adhémar, 6147. AJM.

[7]Inventaire des biens meubles de deffu^{t} jean de saint pere. 15 novembre 1657. Bénigne Basset, 7. AJM.

[8]Inventaire des biens de la succession de feu Jacques Le Moyne Escuyer Sieur De Ste helene. Mars: 16^{e} 1691. Bénigne Basset, 2083. AJM.

[9]Ouvr. cité.

[10]Inventaire des biens meubles de deffu^{t} jean de saint pere, ouvr. cité.

1700—Famille LAMOTTE (Montréal)

un Cadenat avec sa Clef Estime 1 L[1]

1708—PAUL LEMOYNE, sieur de Maricourt

vingt Neuf petitz Cadenatz dont quatre Grandz
deux Cadenatz[2]

1732—JACQUES GOGUET (Montréal)

un Cadenas[3]

1736—NICOLAS MILLET (Montréal)

un Cadena avec Chene et Sa Clef (4 L)[4]

Serrures

Selon la prose notariale, il y a petites, moyennes et grandes serrures. Retenons quelques premières mentions.

1663—JACQUES TESTARD

quatre Serrures avec leurs Clefs a huict livres piece[5]

1664—FRANÇOIS PIRON

Une Serrure avec Sa Clef ouvrant dhehors & dedans, non Encore achevée laquelle Ils nont SCeu priser pour Sa deffectuosité[6]

1678—PIERRE DUPAS (Champlain)

Une Grand [*sic*] serrure Sans Clef 3 L
Trois moyennes serrures Sans Clef 4 L 10 S[7]

1684—Sieur DE BRUCY (île Perrot)

Trois Moyennes Serrures avec leurs clefs et trois Autres plus petittes 9 L[8]

1697—JEAN-JÉRÔME LEGAY (Montréal)

vingt Cinq petites serrures Estimees Ensemb' a Douze L'ivres[9]

Certaines serrures sont d'un type particulier. Tout à la fin du XVII[e] siècle, la maison des Lamotte est garnie de «deux meschantes serrures a bosse une sans Clef Estimee a quinse solz Les deux»10. D'après un auteur contemporain, il

[1]Inventaire des biens de deffunte dam[lle] Alix de la feuillée v[e] de deffunt M[r] de Lamotte. 27[e] 9[bre] 1700 & Jours suivantz. Anthoine Adhémar, 5419. AJM.

[2]Inventaire fait chez M[r] Nolan A la req[te] de M[r] de Longueil & son Curateur a la succession de feu M[r] de Maricour. 20 Aoust 1708 & Jours suivantz. Anthoine Adhémar, 8041. AJM.

[3]Inventaire des biens de défunct Jacques Goguet fait à la requête de Jeanne Jousset son épouse. 15 mars 1732. René C. de Saint-Romain. AJM.

[4]Invantaire [*sic*] des Bien de la Com[te] qui a Esté Entre Nicolas millet Et Catherine gautier. Le 22. 8[bre] 1736. François Comparet. AJM.

[5]Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard s[r] de la forest. 18 Juin 1663. Bénigne Basset, 269. AJM.

[6]Inventaire de biens meubles de deffunt francois piron dit la Vallée. 1[er] Mai 1664. Bénigne Basset, 316. AJM.

[7]Inventaire des biens de feu Mr Dupas. 10 au 15 octobre 1678. Anthoine Adhémar, 361. AJM.

[8]Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15[e] X[bre] 1684 Bénigne Basset. AJM.

[9]Inventaire des biens & Effectz de La Com[te] de deffunt Le s[r] Legay de Beaulieu & dam[lle] Just Cy devant sa veuve 24[e] & 25[e] may 1697. Anthoine Adhémar, 3756. AJM.

[10]Inventaire des biens de deffunte dam[lle] Alix de la feuillée v[e] de deffunt M[r] de Lamotte. 27[e] 9[bre] 1700 & Jours suivantz Anthoine Adhémar, 5419. AJM.

s'agit de serrures qui «s'attachent par dehors avec des clous, & qui se ferment avec un moraillon.»[1] Un scribe note la présence d'une «serrure Crapault»[2] chez le sieur Paul Lemoyne en 1708. Il s'agit peut-être d'une crapaudine, pièce de métal dans laquelle entre un pivot.

Il y a pareillement des serrures de coffre, mais celles-ci appartiennent plutôt au mobilier qu'à la maison. Rappelons qu'il s'en trouve une chez Jacques Lemoyne en 1691. Au printemps de 1704, le Montréalais Nicolas Dufresne possède «douze Grandes serrures a Coffre Estimees A trente six Livres Les douze serrures»[3].

---

[1]Antoine Furetière, ouvr. cité.

[2]Inventaire fait chez Mr Nolan A la req^{te} de M^{r} de Longueil, ouvr. cité.

[3]*Ibid.*

CHAPITRE TROISIÈME

L'intérieur

LES CHEMINÉES

Sauf exception, la cheminée canadienne est de pierre crépie au mortier. Il arrive qu'elle soit placée au centre de la maison, mais elle se dresse le plus souvent au pignon pour faire saillie à l'intérieur. C'est que l'âtre est indispensable à la cuisson des aliments et au chauffage des diverses pièces qui composent le logement. Les jambages sont ordinairement «de Coingz passez à Coupz de marteau»[1]. Enfin, cette cheminée s'élève d'un seul jet du plancher au plafond, que divise, en deux parties, une étroite tablette de bois fixée au-dessus du linteau.

Vers 1684, les établissements du sieur de Brucy, à l'île Perrot, comptent «Un fourny de pieces Sur pieces, de longueur de dix huict piedz avec Sa cheminée de boussillage»[2]. Même chose à Contrecoeur, en 1692, alors que le manoir du lieu renferme «Un Manteau de Cheminée avec Une cheminée de boussillage quIl faut Aussy refaire de Nouveau»[3]. L'année suivante, nouvelle présence d'une «cheminée de bousillage» chez le sieur Beauregard, de Verchères[4].

Glanons dans la prose notariale des renseignements sur la façon de faire telle ou telle partie de cheminée, notamment le manteau, les jambages, la platebande, le linteau et les coins. Ces quelques extraits résument assez bien les diverses exigences de l'époque.

Aux termes d'un marché daté du 22 avril 1689, le maçon Thomas Bercy dit Beausoleil devra faire

> . . . tous et Chacuns des ouvrages de Maçonne quil Convient faire pour la Construction dune Cheminée pour le sieur Jean Boudor Marchand de Cette ville (Montréal) a Ce present Et acceptant A La Maison quil a seize Joignant le sieur pougnet Et a Ses fins promet led de brecy de fournir Tous Materiaux, ouvriers Et Manoeuvres Et Leur Nouriture Et de Commencer a Travailler a lad Cheminée Lundy prochain sans discontinuer Jusques Ce quele soit faite Et parfaite, Le fondement de laquelle sera de Trois pieds depesseur Le gros Mur avec deux Jambages pour soutenir La voulte du foyer de lad Cheminée depuis les fondemens Jusquaud foyé, a laquelle led Entrepreneur donnera Cinq pieds de feu de dedans En dedans La platte bande sera de pierre de Taille Les Jambages bons Et Elevés de Trois pieds et demy au dessus du feste Et de largeur a passer un homme dedans suivant Et au désir des reglemens de nos Seigneurs du Conseil tous lesquelz ouvrages de Maçonne seront avec pierre Chaux Et sables[5].

Ce dernier détail ne manque pas d'intérêt. Pour effectuer son travail, le ramoneur descendait dans la cheminée à l'aide d'un câble. Le maçon Bercy

---

[1]Marché de massonne Entre magnan, Duplin & Serrat. 4e 7bre 1692. Anthoine Adhémar, 2233. AJM.

[2]Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15e Xbre 1684. Bénigne Basset, AJM.

[3]Inventaire des biens meubles et Immeubles de feu Mr de Contrecoeur. du x'. avril 1692. Bénigne Basset, 2144. AJM.

[4]Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le sr Beauregard. par Sa Ve Margueritte Antiaume. Bénigne Basset, 2146. AJM.

[5]Marche fait Entre Mr Boudor & bercy dit beausoleil maçon. 22e Avril 1689. Anthoine Adhémar, 1433. AJM.

recevra la somme de trois cents livres, cours du pays, et le sieur Boudor fournira «la pierre de taille pour la platte bande Et Coincs Necessaires sil En a besoing»[1].

Le maçon est ordinairement responsable de la bonne marche des travaux. Le 22 avril 1690, le Montréalais Jean Mars «soblige de fe' & parfa' & fournir Tous Les materiaux po' fe' une platte bande de pier' de taille bien & due[t] a La Cheminée du s[r] Bourgine q[l] appuyera sur Les Jambages dIcelle Et en cas q' la Cheminée Tombe sera Tenu Led mars La ref' a ses fraix & despens Ce marche fait po' & Moye[t] La some de 20 L q' Led s[r] Bourgine Luy paiera A feur & mesure du Travail ny Travailler des mardy prochain sans discontinuer Et oultre Rendra & racomodera Les Jambages & Le Contrefort de lad cheminée.»[2] Il arrive qu'on préfère telle pierre à telle autre. C'est le cas de Marie Brazeau, veuve de Sylvain Guérin. Vers la fin de janvier 1692, elle charge le maçon Mars de faire, dans la maison qu'elle possède près de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, une cheminée

> de pierre a Chaux Et a sable despuis Le fondem[t] Jusques a trois pieds et demy audessus de la Couverture Jambages de pierre de la montagne autrement Coins Le menteau de laquelle sera de bois Et led mars fournira Tous les Coins necessaires pour faire Led Jambages & autres necess[res] a lad Cheminée pierre de lisle et generallement Tout Aussy bien que la peynes des ouvriers Laquelle Cheminée Led Mars Rendra Faite et parfaite Au dire de gens a ce Connoissants a la fin de mars prochain a peyne de tous despens domages Et Interests Led mars fera Dressé Le mur En Commence en se servir des materiaux et lad brasot promet de payer aud mars pour tous lesd ouvrages La somme de Cent Cinquante livres Scavoir prestement dix livres que Led mars a declaré avoir Reçu Et le surplus soixante Cinq livres apres lad besogne faite et Recue et les soixante quinze livres Restant au Jour et feste de noel prochain . . . Le tout En argent Cours de ce pays[3].

Quelques mois plus tard, nouvelle présence d'une cheminée, à manteau de bois, cette fois, chez le Montréalais Michel Cormier, alors que les maçons Magnan et Mars promettent

> . . . de faire bien & due[t] a dite [*sic*] douvriers & Gens a Ce Cognoissant Lentier mur de la Cheminee quil est oblige de faire po' michel Cormier a la ma[on] quIl fait fe' a la place darmes de Cette ville Et pour L'a moitie dIcelluy Ont Convenus a La somme de Cent soixante dix Livres q' Led maignan paiera aud Mars a feur & a mesure qu'il fera Led Travail Et pour La part & moitie dud mur Et dUne Cheminée q' Led Mars fera aud maignan au pre' Estage Au dessus de la Cave Contre Led mur mittoyen Entre Lesd de Cormier & lEsperance dans La ma[on] dud lEsperance & poursuivra La voute ainsy quelle est Commancée A la Cave de lad ma[on] dud maignan sur Laq[le] sera posee Lad cheminée Le manteau de laquelle sera de bois, Laquelled Cheminée Led mars montera Incessamment de la mesme hauteur q' Sera Celle dud de Cormiers & fournira Led Mars de Tous materiaux & peyne douvrier[4].

Selon un règlement, toute cheminée doit s'élever à au moins trois pieds et demi au-dessus du faîte de la maison. Cette spécification est clairement indiquée, le 25 septembre 1692, lorsque Jacques Bro paraphe un accord par lequel les maçons François Martin et Pierre Goujon conviennent de faire

> . . . deux Cheminée a La ma[on] que Led bro fait fe' En Cette ville Rue s[t] fran' scavoir une a LEstage de bas L'e manteau de laquelle sera de bois & Lau'e a la deuxie' Estage au dessus de la susd L'e manteau de laquelle sera une platte bande de pierre de Taille &

---

[1] *Ibid.*

[2] Marché Entre m[r] bourgine Et Jean mars. 29[e] avril 1690. Anthoine Adhémar, 1612. AJM.

[3] Marche de maçonne Entre marie Brazot & Jean mars. 25[e] Janvier 1692. Anthoine Adhémar, 2026. AJM.

[4] Marché de massonne Entre maignan & mars. 16[e] may 1692. Anthoine Adhémar, 2112. AJM.

Les Jambages aussy de pierre De Taille & Les Jambages de la Cheminée de L'ad pre' Estage piquez au poinçon Lesd Jambages de Cheminée Tans de bas q' de haut seront Embrazez L'esquelles Cheminée Lesd Entrepreneurs promettent de fe' bien & duet Comme dit Est & de monter Icelles Jusques a Trois piedz & demy au dessus de la Couverture suivant Les regletz de Nosseigrs Du Conseil, Ausqlz ouvragez Lesd EnTrepreneurs promettent dy travailler Incessamt & des demain de Continuer sans quitter Lesd ouvrages Jusques En fin dIceux Lesd bro fournira de manoeuvres & de Tous materiaux . . . Ce marché fait moyet L'a somme de Cent trente Cinq Livres argent Cours de Ce pais[1].

Deux ans plus tard, le marchand Pierre Lecavelier décide de faire certaines réparations à son établissement. Le maçon Urbain Brossard y accomplira divers ouvrages, notamment

. . . une Cheminée de pierre a Chaux a sable a La maon ou est pntet demte Madame La Noguere & la poser & Construire sur Les murs quy y sont desJa faitz Et de fournir par Led brossard de Tous materiaux peyne douvriers Chauffaudages & Generallet Tout Ce quy sera Necessre pour fe' & parfe' Lad Cheminée Laqle sera Eslevee Trois piedz & demy au dessus de la Couverture, Le manteau de laquelle Cheminée sera de bois Ausqlz ouvrages Et Led sr Cavelier fournira Le manteau de lad Cheminée qui sera Le mesme quy y est a pnt. . .
. . . Et oultre Led sr Cavelier Luy payera po' tous Lesd ouvrages La some de Cent quarante Cinq Livres argent Co' du pais[2].

Au début d'avril 1696, autre construction de cheminée à l'auberge du Montréalais Abraham Bouat. Parmi les travaux projetés, les maçons Jean Mars et Pierre de Lafaye devront

poser deux plattes bandes de pierre de Taille aux deux Cheminée q' Led sr Bouat a En sa maon de La mesme Largeur quelles sont de pnt & tout de mesmes que sont Les plattes bandes de lhospital de Cette ville, Les Jambages quy sont de pnt ausd Cheminées Ne seront pas desmolies & sur Lesqlz Lesd palttes bandes seront posees a La reserve quil sera Loisib' aud sr Bouat de les fe' rabaisser sy bon luy semble, plus Lesd Entrepre' desmoliront Ce ql Jugeront a propos pour poser Lesd plattes bandes du moingz Jusques au dessus des planchers & mesmes plus haut sy led sr Bouat Le Juge a propos, Et Le tout massonner en suitte a chaux & sable, Raccomoder Les Contrefeu desd cheminees & unir Les foyers Cest a dire Les Lever & Les Refaire, hausser La Cheminee de deux ou trois piedz plus quelle N'est de pnt au dessus de la Couverture . . . Ce marché fait moyet La some de Cent vingt Livres du pais[3].

Autre engagement pris par le maçon François Martin dit Langevin: le 22 septembre 1697, il promet «de fe' pour Led hurtebise (Louis Hurtubise) bien & duement & a dire des Ouvriers & Gens a Ce Cognoissantz a la maon q' led hurtebise a au Cartier st Joseph & du coste du Duc Tous Les Ouvrages de massonnerie qui Ensuivent, premiere' Faire Les Jambages de la Cheminée. platte bande de pierre de Taille Remonter La Languette & remetre La Cheminée de lad maison En Estat, Crespir Tout Le d(e)hors de lad maison a plain a chaux & a sable.»[4]

Exceptionnellement, des cheminées s'élèveront à plus de trois pieds au-dessus du toit. Le 18 novembre 1731, Jean Deslandes dit Champigny, «Entrepreneur d'ouvrages de Maconneries demt en cettede Ville de Montréal»[5], promet

[1]Marché de maconne Entre Langevin & GouJon maçons & Jacques Bro. 25e 7bre 1692. Anthoine Adhémar, 2249. AJM.

[2]Marche de maçonne fait Entre Le sr Cavelier & brossard. 8e Juillet 1694. Anthoine Adhémar 2854. AJM.

[3]Marche Entre Mr Bouat Jean mars & La faye. 4e Avril 1696. Anthoine Adhémar, 3414. AJM.

[4]Marche de massonerie Entre hurtebise & Martin. 22e 7bre 1697. Anthoine Adhémar, 3854. AJM.

[5]Marché Entre Champigny et Grou. Le 18e 9bre 1731. Nicolas Chaumont. AJM.

de «faire et parfaire deux Cheminées de pierres a prendre en bas dans les terres et monter Jusqua la hauteur de quatre pieds au dessous du Cordon de dessus le faiste; lesquels Cheminées Seront L'une a Costé lautre, a Jean Grou habitant de la Coste des Vertus a ce present et acceptant en Sa maison Scize a lade Coste des Vertus Et led. Jean grou soblige fournir tous les materiaux tant pierres Chaux Sables et Eschauffauds et de manoeuvre pour la ditte Construction. et ledt Deslandes S'oblige de fournir La pierre de taille desdes deux Cheminées dont Une Sera de trois pieds et L'autre de quatre pieds de haut Sur Cinq pieds huit pouces de large de dehors en dehors, chacune Et en outre Led. Deslandes S'oblige de pierroter Latter tirer les joins de lade maison et achever le Sollage qui nest pas parfait et tel que la Veu led. Deslandes, et les ravallement de la ditte Couverture Et de poser les foyers des dittes Cheminées et amennant par led. Grou tous Les matériaux necessaires pour toute lade Construction a pied d'oeuvre.»[1] Nous voici fixés sur les dimensions habituelles de la cheminée. Celle de Groulx coûtera la somme de «quatre Vingt dix livres payables Scavoir La Somme de quarente cinq livres en bled et poix au prix du Cour au fur et mesure que ledit Ouvrage Se fera et les Autres quarente cinq livres restants en argent monnoye du pays payable apres louvrage fait et parfait.»[2]

La cheminée est-elle toujours faite de pierre? Non pas, car au printemps de 1695, Madeleine Benacis, de Trois-Rivières, habite une maison dans laquelle il y a «une Cheminée double de brique»[3]. Notons qu'il s'agit cependant d'un cas exceptionnel.

Qu'elle soit de pierre ou de brique, la cheminée est généralement divisée en deux parties, de là l'appellation habituelle de «cheminée double». Le 23 novembre 1687, le sieur Nicolas Boyer et le chaufournier Jacques Bro conviennent d'un marché relatif à la construction de «deux Cheminées Scavoir une a la première Estage & laue' a la seconde a laquelle seconde Estage Il y aura une double Cheminée, fournira aussy led bro Les Coingz pour Les Jambages de Languettes Et oultre Ce que dessus led bro fournira aud sr boyer deux barriques de Chaux Randues En Cette ville (Montréal).»[4] L'artisan sera rémunéré de façon pour le moins inusitée, puisque Boyer «promet & soblige de paier aud bro pour Tous Les susd materiaux L'a somme de Cent Trente Livres & un minot de poix En Espece que led sr boyer promet & soblige de payer aud bro scavoir Six minotz de Poix vertz de Jour en Jour entre eux Estimes douze Livres. Et seize Minotz de poix quy sera aussy des Vertz de Jour En Jour.»[5]

Il sera de nouveau question de «cheminée double» chez le Montréalais Lalande, vers la fin de septembre 1690[6]. Même constatation l'année suivante, alors que le marchand Jean Mailhot confie la construction d'une cheminée au maçon Jean Mars. Ces travaux devront être faits à la maison que Mailhot possède rue Saint-Paul, à Montréal. Les précisions qui suivent sont des plus

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] Inventaire de Dame benacis ve de Mr seigneurs. 31 may 1695. Anthoine Adhémar, 3160. AJM.

[4] Marché Entre Le Sieur Nicolas Boyer & Jacques Bro chaufournier. 23 9bre 1687. Anthoine Adhémar, 964. AJM.

[5] *Ibid.*

[6] Marche de massonne fait Entre Le sr Guillemot LaLande & Jean mars. 28e 7bre 1690. Anthoine Adhémar, 1746. AJM.

intéressantes quant aux façons de diviser la cheminée et de tailler la pierre. Le maçon s'oblige à poursuivre l'ouvrage

> despuis Le hault Jusques au Niveau du foyer de la Chambre ou led s^r Malhiot demeure a p^nt a La reserve du gros Mur auquel Led mars Ne desmolira Rien sy bon ne Luy semble, Laquelle Cheminée Led mars rebastira Avec une Separa^on au milieu po' Empecher q' Les fumees de La Cheminee de La Chambre dEn bas Ne Ce Communiquent avec Celle de La Chambre du hault, Cest a dire deux Cheminée Contre Le gros mur despuis Le foyer de lad Chambre haut Jusques au haut du Gros Mur L'esquelles avec Led Gros mur Led mars haussera deux piedz plus hault que Lad Chambre nest a p^nt, Laquelle Cheminée sera de la mesme Largeur quelle Est de p^nt, L'e manteau de Laquelle sera de pierre bien Taillée au Cizeau de Cinq piedz avec bon Jambages avec Coingz aussy Tailez Come La platte-bande, Led mars Ce servira des materiaux quil pourra retirer de Lad Cheminée & propres a La rebastisse dIcelles & fournira, de Coingz po' Lesd Cheminées chaux sable Chauffau-dage & de Tout Ce quy sera Necess^re po' desmolir & refaire Lad cheminée, & de fournir de bois Coingz pour L'ier Lad cheminer aud Gros mur a feur & a mesure q' led mars La montera Plus Led mars fera un foyer a La Cheminée de Lad chambre ou Led s^r malhiot Est a p^nt Loge Et Led s^r Malhiot fournira La brique que Led mars posera de plat ou sur Le Coste ainsy q' led s^r malhiot Jugera a propos Comme aussy Led mars desmolira Le four quy est a la Chambre basse & led mars se servira des materiaux quy y sont & sil y manque de la brique Led s^r malhiot La fournira[1].

Ces besognes coûtent quelque cent cinquante livres, cours du pays. La plupart des cheminées ont un ou même deux foyers. Transportons-nous à Lachine, en janvier 1692. Là, André Rapin s'assure les services des maçons Jean Cousineau et Jacques Séguin, de la rivière Saint-Pierre. A une extrémité de la cave, les ouvriers érigeront «une bonne voulte sur Laquelle sera pose Le foyer dUne Cheminee double que Led Cousineau Conduira Jusques a Trois piedz & demy au dessus de La Couverture, Le tout de pierre Chaux & sable. Et despuis La Cheminee de la deuxie' Estage fera une Languette quil Conduira Jusques au haut de lad Cheminée L'es manteaux desd deux Cheminées seront de Bois, & Les Jambages desd deux Cheminées seront avec des Coingz q' Led Cousineau sera Tenu de piquer, fera Led Cousineau Les foyers desd deux Cheminées, pierrotter Les pignons & Entre Les pieces dud bastiment.»[2] Rapin fournira «tous materiaux Comme Chaux, sable pierre Caillous & Coingz pierre de Lisle, & manteaux de Cheminée de bois Le tout a pied doeuvre Les planches pour Les Cintres des Cheminees & pour Ce Chauffauder»[3], en plus de verser, comme gages, la somme de trois cent cinquante livres, cours du pays. Mêmes constatations en février 1700, alors qu'un habitant de Laprairie, du nom de Jean Caillou, fait faire «Deux Cheminées LUne sur Lautre avec Leur platte bande & Jambages de pierre de Taille, de La hauteur ord^re»[4], par les maçons montréalais Pierre Couturier dit Le Bourguignon et Gilbert Maillet. Quelques cheminées ont même trois ouvertures. Voyons-en un exemple. Le 4 septembre 1692, les maçons Louis Duplin et Pierre Sarat s'engagent à poursuivre certains travaux de maçonnerie pour le compte du sieur Magnan, notamment

> Une Cheminée mittoyenne EnTre Led maignan & descormiers a Leurs maisons sye a la place d'armes de Cetted ville (Montréal), Laquelle sera posée sur La voute de La Cave quy est fait A Laquelle y Aura Trois Tuyaux scavoir deux du Coste dud descormiers & un

[1]Marché Entre Le s^r Malhiot & mars. 15 X^bre 1691. Anthoine Adhémar, 2005. AJM.

[2]Marche de massonne Entre Rappin, Et Cousineau & Seguin. 20^e Janvier 1692. Anthoine Adhémar, 2025. AJM.

[3]*Ibid.*

[4]Marche de massonnerie Entre Caillou Couturier & maillet. 23^e febvrier 1700. Anthoine Adhémar, 5062. AJM.

du Coste dud maignan Les Jambages des q[les] Trois feus seront de Coingz passez a Coupz de marteau Et Les manteaux desd cheminees de bois q' Led maignan & descormiers fourniront quy La longe' & Largeur desd Cheminées Lesquelles seront montées Jusques à Trois piedz & demy Au dessus de la Couverture desd Logis . . . Et oultre Leur paiera (Magnan) La some de Cent trente Cinq Livres argent Cours de Ce pais[1].

LES PLANCHERS

Les planchers sont faits de pieux, de madriers et de planches, tant à la ville qu'à la campagne. Les pieux sont ordinairement de chêne, de frêne, de tilleul et de cèdre. Sauf exception, on les fend en deux parties avant de les placer sur les lambourdes ou les solives. En juillet 1663, la maison du Montréalais Jean Milot comporte «Un plancher, en haut de pieuX fandus de bois de chesne et fresne»[2]. A l'automne de 1676, autre mention d'un «plancher de pieux de bois blanc refendus»[3] chez Pierre Desautels. A certains endroits, des pieux servent de plancher de cave. Il en est ainsi chez monsieur de Contrecoeur, vers 1692[4]. Au mois de juillet 1701, un colon de Repentigny, Pierre Rivière, habite une maison dont «le plancher den bas est de pieux de bois blanc fendues [*sic*]»[5].

Comment fait-on tenir une demi-bille sur la surface lisse d'une lambourde? Rappelons que celle-ci est cannelée sur le travers. On comble ordinairement les joints avec du mortier, et il arrive qu'on recouvre les pieux d'une épaisseur de terre battue. Cette coutume particulière est clairement indiquée le 20 décembre 1728, à la passation d'un contrat de construction entre le chirurgien Jean-Baptiste Forestier et le forgeron Jacques Dielle, tous deux de Montréal. Les lambourdes «Seront Cannelé pour recevoir un premier plancher qui Sera de Cedre avec dans tous Les Joins un fillet de mortier de Chaux et par dessus sur Le plus haut des pieux du dit premier plancher un pouce de terre.»[6] Notons la présence de planchers semblables tout à la fin du XVIII[e] siècle. Au mois de juin 1782, dans la maison que la famille Guinard possède sur les bords de la rivière à Delisle, en la seigneurie de Nouvelle-Longueuil, «Les planchers haut Et Bas Sont de Bois fendus.»[7]

Les madriers et les planches seront «embouvetés» ou posés à joints carrés. D'aucuns seront aplanis à la tille. Voici quelques premières mentions de planchers de madriers au XVII[e] siècle.

1663—JACQUES TESTARD

. . . trois planchers de madriers embouvetez[8]

---

[1]Marché de massonne Entre magnan, Duplin & Serrat. 4[e] 9[bre] 1692. Anthoine Adhémar, 2233. AJM.

[2]Procès verbal et prisez dImmeubles communs entre Jean Milot et de deffunte Marthe pinsson sa feme. 7 Juillet 1663. Bénigne Basset, 273. AJM.

[3]Inventaire des Biens Meubles et Immeubles dellaissez apres Le Deceds de Deffunte Marie Remy Jadis feme'. de pierre Desautels. 25[e] Novembre 1676. Bénigne Basset, 1354. AJM.

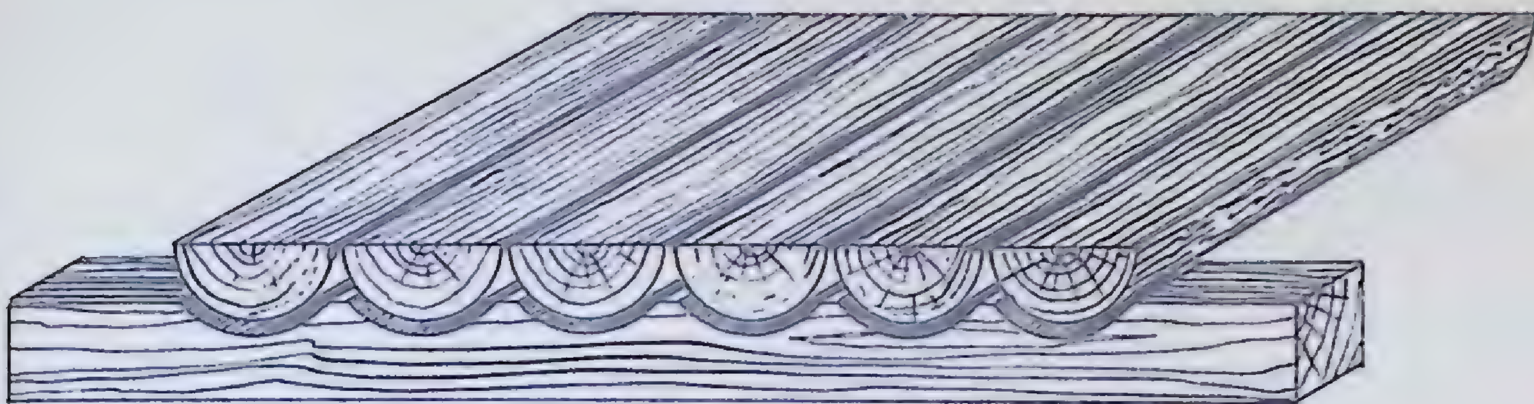
[4]Inventaire des biens meubles et Immeubles de feu M[r] de Contrecoeur. du x'. avril 1692. Bénigne Basset, 2144. AJM.

[5]Inventaire des biens meubles et Immeubles de la Succession et communauté qui a estée Entre feu pierre Riviere et marie anne MOusseault sa veuve. 21 Juillet 1701. Jean Cusson. AJM.

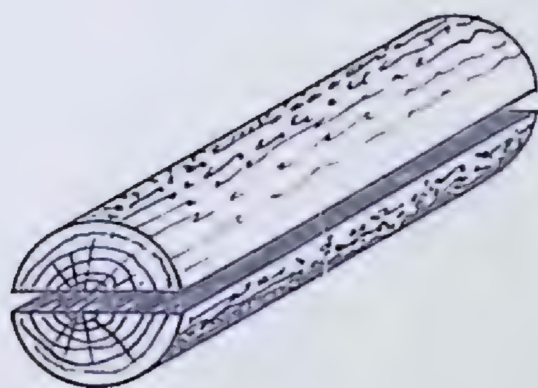
[6]Marché de La Batisse de La maison de S[r] Jean B[te] forestier. Le 20[e] X[bre] 1728. Nicolas Chaumont.

[7]Procés verbal de vente des meubles de la Succession des deffunts David Guinard, Joseph Minos Et Marie Louise Benoit Leur veuve d'un premier Et Second Mariage, Lad[te] vente faite a La Requeste de Pierre André Cédilot Tuteur des Enfans mineurs Issus des Susd[ts] mariages. Le 21 Juin 1782. Joseph Gabrion, 3347. AJM.

[8]Procès verbal d'Immeubles de deffunt Jacques Testard de la forest. 5 Novembre 1663. Bénigne Basset, 297. AJM.



C. Plancher de demi-billes posées sur une lambourde chantournée



D. Bille fendue en deux parties



E. Plancher de demi-billes posées à plat sur une lambourde (avec joints comblés de terre)

(Dessins Jacques Beaulieu)

1676—NICOLAS MILLET

Deux planchers haut & bas de Madriers Vieux a Joings quarés, tels quels[1]

1690—CHARLES JUILLET

. . . un Grenier avec Le planché de madriers de sapin[2]

1691—JEAN-BAPTISTE CHARLY (rue Saint-Paul, Montréal)

. . . Trois planchés avec madriers Sçavoir celluy de bas sera Embouffé Sans blanchy L'e second Et Troisiesme sera Embouffette & blanchy dUn Coste . . .

. . . un quatriesme planché au dessus du troisiesme cy dessus qui sera de planches ou madriers embouffette blanchy dUn Coste[3]

1692—RENÉ CUILLERIER (marchand de Montréal)

. . . Trois planchez Embouffetez deux desq[lz] seront blanchis dUn Coste[4]

1700—PIERRE CHESNÉ

. . . Les planchés de Bas & de haut de madriers de pin, Lesd planches embouffettez & blanchy dUn coste Exepté Celluy du bas quy ne sera pas blanchy[5]

1701—PIERRE RIVIÈRE (Repentigny)

. . . le plancher den hault est de madriers de pin en enbouvettée [*sic*], le plancher den bas est de pieux de bois blanc fendues[6]

1706—BERTRAND ARNAUD (marchand de Montréal)

. . . Les planchers de la ma[on] Neufve dud Gervaise scavoir Celluy quy sera au dessus de La Cave avec madriers Enbouffettez, Et Celluy den haut embouffete & blanchy par desous & uny[7]

Pour faire les planchers, on emploie plus souvent les madriers que les planches, du moins au XVII[e] siècle. Néanmoins, dès 1662, il y a «Deux planchers, dont lun enbouveté & celuy den bas Seullem[t] a Join Carré»[8], dans la maison de Lambert Closse. Transportons-nous à Champlain, où le sieur Beaudoin décide de faire bâtir un logement, en novembre 1683. Les travaux, qui sont confiés au charpentier Jacques Chevalier dit Le Frisé, comprennent «Les planchés de haut & bas Celluy de bas sera Jouin seulle[t] & Celluy de hault sera Enboufette & blanchy dUn Coste.»[9] D'autre part, les planchers de la maison que Denis Charpentier fait ériger à Varennes, en 1695, sont aplanis à la tille. «Le plancher de haut dIcelle, écrit alors le tabellion Adhémar, estoit de bois

[1]Inventaire des biens Meubles & Immeubles de deffunt Nicolas Millet dit le Bauceron. 25[e] Novembre 1676. Bénigne Basset, 1355. AJM.

[2]Inventaire des biens de deffuntz Charles Juillet & Catherine Saintard. 7[e] & 16[e] Juillet 1690. Anthoine Adhémar, 1707. AJM.

[3]Devis des ouvrages & marche fait Entre Le s[r] Charly & parent. 13[e] may 1691. Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[4]Marche Entre Monsieur Cullerier & foran. 28[e] Octobre 1692. Anthoine Adhémar, 2275. AJM.

[5]Marché de Charpente par Charbonneau A Chesne Xaintonge. 17[e] 7[br] 1700. Anthoine Adhémar, 5328. AJM.

[6]Inventaire des biens meubles et Immeubles de la Succession et communauté qui a estée Entre feu pierre Riviere et marie anne Mousseault sa veuve. 21 Juillet 1701. Jean Cusson. AJM.

[7]Inventaire des biens de la com[te] du s[r] B. arnaud & dam[lle] de saintes sa femme. 18[e] may 1706. Anthoine Adhémar, 7101. AJM.

[8]Procès verbal des Immeubles de deffunt le S[r] Lambert Closse. 20 Février 1662. Bénigne Basset, 229. AJM.

[9]Marché Entre le S[r] baudoin & Jacques chevalier dit le frisé pour la Charpente d'une maison 30 novembre 1683. Anthoine Adhémar, 709. AJM.

blanc blanchys dUn Cotte & Embouffettez que de Lau'e Coste estoient Replanis avec une tille.»[1] Enfin, la maison que le sieur Duvivier fait construire à Montréal, en juin 1704, a un plancher «de haut de madriers de pin Embouffette & blanchy dUn Coste au dessus leq^{l} planche sera fait un au'e planche de planches Embouffette.»[2] La planche comme le madrier est généralement de pin.

LES CLOISONS

Chaque étage de la maison canadienne est cloisonné. Les divisions sont faites de planches «embouvetées» ou clouées à joints carrés, comme les planchers. Le sapin et le tilleul servent généralement à cet usage.

Il y a au moins deux sortes de cloisons: la cloison ordinaire et la cloison de «refente». Cette dernière appellation désigne la subdivision d'un lot en deux parties[3]. Dans le présent contexte, elle s'applique à un mur divisant un étage en deux pièces ou cabinets. La cloison ordinaire s'étend du mur de «refente» au mur extérieur, séparant cet espace initial en deux ou plusieurs pièces. Mur de «refente» et cloison comportent une seule épaisseur de planches. A l'été de 1663, la maison du Montréalais Jean Milot a même «ung mur de refente fait de terre»[4]. Mais c'est une exception.

En novembre 1683, un habitant de Champlain décide de construire une maison. Il en confie le soin au charpentier Jacques Chevalier, de Batiscan, qui fera «deux Cloisons de planches En Bouffettées & blanchy des deux costés, & une separa^{on} avec desd Cloisons de mesmes»[5]. Vers la mi-mai 1691, le menuisier Parent accepte de faire certains ouvrages à la demeure que les frères Jean-Baptiste et Pierre Charly possèdent rue Saint-Paul à Montréal. Les artisans érigeront «Au second Estage une Cloison quy traversera Lad ma^{on} a Laquelle sera fait un au'e cloison de refente pour separer Les Deux petites Chambres le Tout de planches Embouffettees & blanchies de deux Costes Avec deux portes Une a Chasque petite Chambre.»[6] Une autre maison, bâtie à Varennes, au printemps de 1695, a sa «Cloison de Refente Embouffette & blanchy»[7]. Lorsque le sieur de Clérin fait construire un logis, en 1698, il est entendu que le charpentier Jean Fontenelle dit Champagne dressera «Deux Cloisons de Refente a lEstage den bas et autant a Celluy den haut LUn desq^{lz} sera vis a vis La Cheminée de Colombage.»[8] Occasionnellement, la maison canadienne a une cloison «traversante».

[1]Inventaire des biens de Averon dit Larose & dEsperne Sa veuve a p^{nt} Convolée en secondes Noces avec Charpentier dit sans façon, Ensemb' des biens de la Continua^{on} de La Com^{te} desd charpentier & dEperné. 21^{e} Avril 1695. Anthoine Adhémar, 3136. AJM.

[2]Marche de massonne par M^{r} DuVivier & Couturier masson. 24 Juin 1704. Anthoine Adhémar, 6795. AJM.

[3]*Glossaire du Parler français au Canada*, ouvr. cité, 572.

[4]Procès verbal et prisez d'Immeubles communs entre Jean Milot et de deffunte Marthe pinsson sa feme. 7 Juillet 1663. Bénigne Basset, 273. AJM.

[5]Marché Entre le S^{r} baudoin & Jacques chevalier dit le frisé pour la Charpente d'une maison. 30 novembre 1683. Anthoine Adhémar, 709. AJM.

[6]Devis des ouvrages & marche fait Entre Le s^{r} Charly & parent. 13^{e} may 1691. Anthoine Adhémar, 1878. AJM.

[7]Inventaire des biens de Averon dit Larose & dEsperne Sa veuve a p^{nt} Convolée en secondes Noces avec Charpentier dit sans façon, Ensemb' des biens de la Continua^{on} de La Com^{te} desd charpentier & dEperné. 21^{e} Avril 1695. Anthoine Adhémar, 3136. AJM.

[8]Marché de charpenterie Entre s^{r} DEstienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22^{e} X^{bre} 1695. Anthoine Adhémar, 4492. AJM.

Mur «traversant» et mur de «refente» sont-ils synonymes? Quoi qu'il en soit, dès le printemps de 1698, le logis du Montréalais Guillaume Goyau dit Lagarde comporte une «Cloison traversante au milieu»[1].

On trouve les cloisons ordinaires dans la plupart des maisons de la Nouvelle-France. Contentons-nous de quelques mentions.

1662—Lambert Closse

> . . . la chambre appelée redoute garnie Seulement de CloiSon avec Un Comble tout de chaisne[2]

1663—Jean Milot

> . . . Unne cloison de bois de sapin embouveté[3]

1664—Léger Aguenier

> . . . Une cloison aussy aussy Embouvetée[4]

1676—Pierre Désautels

> . . . Une Cloison de planches de bois blanc[5]

1678—Pierre Dupas (Champlain)

> . . . une Cloison & Le planche de hault Embouffeté[6]

1692—Pierre Chicoine

> . . . Et a ses frais (le locataire) de faire faire une Cloison quy Separera Lad Cave en deux[7]

1692—René Cuillerier

> . . . deux Cloisons au pre' Estage Embouffettées & blanchies des deux Costez scavoir une Cloison de La Longueur dud Logis & L'au'e sera de la largeur dIcelluy[8]

1696—Antoine Desjardins

> . . . sera Loisible aud preneur (le locataire Yves Lecompte) L'e Reculer La Cloison du Cabinet[9]

LE GRENIER

C'est au grenier que l'on garde les objets de rebut et les grains. Comme l'endroit se trouve sous les combles, on y monte quelquefois par une échelle. En novembre 1663, «Une eschelle Concé depuis lad Cave Jusqu'au grenier»[10] se trouve en la demeure des Testard de la Forest. Il arrive même qu'une maison

[1] Inventaire de Goyau La Garde. 23 avril 1698. Anthoine Adhémar, 4083A. AJM.

[2] Procès verbal des Immeubles de deffunt le S[r] Lambert Closse. 20 Février 1662. Bénigne Basset, 229. AJM.

[3] Procès verbal et prisez d'Immeubles communs entre Jean Milot et de deffunte Marthe pinsson sa feme. 7 Juillet 1663. Bénigne Basset, 273. AJM.

[4] Procez verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Leger Aguenier. 7 Janvier 1664. Bénigne Basset, 311. AJM.

[5] Inventaire des Biens Meubles et Immeubles dellaissez apres le Decedz de Deffunte Marie Remy Jadis feme'. de pierre Desautels. 25[e] Novembre 1676. Bénigne Basset, 1354. AJM.

[6] Inventaire des biens de feu Mr Dupas. 10 au 15 octobre 1678. Anthoine Adhémar, 361. AJM.

[7] Bail a Loyer de ma[on] par Chicouanne A Monsieur de Baudrulye. 27[e] fevrier 1692. Anthoine Adhémar, 2043. AJM.

[8] Marche Entre Monsieur Cullerier & foran. 28[e] Octobre 1692. Anthoine Adhémar, 2275. AJM.

[9] Bail a Loyer par M[r] & Mad[lle] de Ruepallais A yves LeComte. 23[e] 7[bre] 1696. Anthoine Adhémar, 3541. AJM.

[10] Procès verbal d'Immeubles de deffunt Jacques Testard de la forest. 6 Novembre 1663. Bénigne Basset, 297. AJM.

ait deux greniers superposés. Le second est alors placé sur les entraits. Le 22 décembre 1698, le charpentier Jean Fontenelle dit Champagne accepte de faire «une eschelle platte pour monter du Grenier au petit Grenier quy sera sur Les Entretz»[1] de la demeure du Montréalais de Clérin.

Dès le XVII^{e} siècle, l'habitant garde ses céréales au grenier pour les soustraire à l'humidité. Cette pratique est couramment observée, si l'on en juge par la prose notariale de ce temps. Pour sa part, le sieur de Clérin témoigne d'une prévoyance particulière, lorsqu'il retient les services d'un menuisier, en décembre 1698. L'artisan construira une maison, moyennant que le sieur de Clérin fournisse les «planches et Clous pour Couvrir Lesd Galeries et Celles quy seront Necess^{res} pour Lescallier Avec Les madriers et Clous q^{l} y Conviendra Employer, Leq^{l} Escalier sera de La Largeur A y passer un homme avec une poche de deux minotz Aise^{t}.»[2] En février 1707, le Frère François Charron, supérieur des Hospitaliers de Montréal, et le sieur d'Aigremont, délégué de l'intendant, conviennent du louage de «Deux Grandz Greniers quy sont a lhospital Genneral desd freres scittue prez Cetted ville & qui ont servy despuis Led Jour premier Janvier mil sept Cent six & serviront Le reste du p^{nt} bail a metre Les bledz destines pour la subsistance des troupes du dettache^{t} de La marine.»[3] On conserve souvent les grains dans des sacs, au lieu de les répandre par terre, dans des enclos de planches, comme c'est présentement la coutume. A l'automne de 1747, on trouve «une douzaine de vieilles poches à Bled»[4] dans le grenier des Hospitaliers de Montréal. Comme le veut la coutume d'alors, métayer et propriétaire se partagent les récoltes, «par moitié dans la grange minot pour minot»[5].

L'ESCALIER

Chaque maison a au moins un escalier pour se rendre aux chambres qui sont sous les combles. L'escalier a généralement deux «noyaux». Cette dernière appellation désigne les parties ou les montants qui soutiennent les marches[6]. Voici quelques exemples.

A l'été de 1663, le logement du Montréalais Jean Milot a «ung excallier a deux noyaux pour monter au grenier»[7]. Autre présence d'«un Escallier a deux Estagez»[8] chez Mathurin Moquin, en 1691. Même constatation chez Jacques Brault, dès l'année suivante[9]. Nouvelle mention d'«Un Escallier despuis Lestage den bas Jusques au Grenier A deux noyaux»[10], chez le sieur de Clérin, en 1698.

---

[1]Marché de charpenterie Entre s^{r} DEstienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22^{e} X^{bre} 1698. Anthoine Adhémar, 4492. AJM.

[2]*Ibid.*

[3]Bail par ff Charon au Roy n^{re} sire. 19 feb' 1707. Anthoine Adhémar, 7639. AJM.

[4]Inventaire des biens de l'Hopital général des Frères Hospitaliers de Montréal. Du 4 au 18 septembre 1747, & 2 octobre 1749. Danré de Blanzy, 3349. AJM.

[5]Cette formule est courante dans la prose notariale de l'époque.

[6]Antoine Furetière, ouvr. cité.

[7]Procès verbal et prisez d'Immeubles communs entre Jean Milot et de deffunte Marthe pinsson sa feme. 7 Juillet 1663. Bénigne Basset, 273. AJM.

[8]Marche de Charpente Entre moquin & fontenelles. 22^{e} 8^{bre} 1691. Anthoine Adhémar, 1973. AJM.

[9]Marché Entre Bro & foran. 28^{e} 8^{bre} 1692. Anthoine Adhémar, 2274. AJM.

[10]Marché de charpenterie Entre s^{r} DEstienne de Clerins & Jean fontenelle dit champaigne Charpentiers. 22^{e} X^{bre} 1698. Anthoine Adhémar, 4492. AJM.

En 1699, il y a pareillement «un Escallier pour deux Estages»[1] en la maison qu'Étienne Trudeau possède à Longueuil. Enfin, innovation chez le sieur de Clérin, en 1704, alors qu'on fait construire «Une Eschelle platte pour monter aud Grenier avec deux Garde fous un a Chasque Cotte avec un petit Comble au dessus En appenty»[2].

LES PIÈCES DE CHARPENTE

Nombre de Canadiens ont toujours une bonne réserve de pièces de bois servant à la charpente des bâtiments. Ne faut-il pas remplacer couramment des solives, des sablières et des chevrons?

Le 6 juillet 1663, le notaire Basset se rend à la ferme de la famille Milot pour y priser divers articles, dont «seise Soliveaux de dix à Unze pied de long a Vingt deux Sols la pièce»[3]. A la fin de l'hiver 1685, sous le hangar du sieur de Chateauguay, il y a «Vingt grosses pieces de bois de pin, de Vingt poulces de quarrissiage»[4], qui ont une valeur de soixante livres. D'autre part, le 23 octobre 1689, Jacques Aubuchon s'engage à équarrir les billes suivantes pour le compte du forgeron Jean Drapeau:

> Deux solles de 25 pieds de Long de Neuf pouces dEchantillon, du petit bout sur q Ce q[i] portera de Lautre de bois de Cèdre
>
> deux solles de 18 pieds de Long Idem de bois de Cèdre
>
> solivaux de pin de Neuf a dix poulces de 18 pieds de Long
>
> 4 Sablieres 2 de 25 pieds de Long & deux au'es de 18 pieds de Long dEspinette blanche ou de pin de six poulces dEschantillon[5].

Vers 1721, Madeleine Just, veuve de Pierre You de La Découverte, décide de construire une maison à Montréal. Elle songe d'abord aux pièces de la charpente, ce que les frères Pierre et Jean-Baptiste Groulx, habitants de la Côte-Vertu, s'engagent à lui procurer aux termes d'un marché rédigé le 4 janvier de l'année suivante. Ces derniers devront fournir «a lad dame de la descouverte Les bois Suivans»:

> Scavoir dix poutres de Vingt pieds de Long et de neuf a dix pouces en Carre Et un pouce de bouge, Cinq Lambourdes de Vingt pieds de Long et de dix pouces de diametre au petit bout huit Chevrons de ferme de dix huit pieds de Long de Cinq a Six pouces en Carré, douze Chevrons volans de dix huit pieds Et demy de Long, Et de Cinq pouces En carré, quatre Entrais de quatorze pieds de Long Et de huit a Neuf pouces en Carré, quatre Eguilles de onze pieds de Long, et de Sept a huit pouces en Carré, huit Sablieres de Seize pieds de Long et de six a sept pouces en Carré, quarante pieds de bois de Toutes Sortes de longueurs de Six a Sept pouces Un faitage de Trente pieds de Long et de Cinq pouces en Carre, deux Cens pieds de Bois de Toute Sorte de Longueurs Et de Cinq pouces en Carré, deux Cens pieds de bois de Cedre de quatre a Cinq pouces deux pieces de Trente deux pieds de Long de Cedre Et de six pouces au Carré, Sept pieces de Cinq Pieds de long de Cedre et Neuf pouces En Care quarante pieds de bois de Cedre et de Six pouces En

[1] Marche de charpenterie par trutteau A Garro & sa femme. 17 Aoust 1699. Anthoine Adhémar, 4842. AJM.

[2] Marché de charpenteier a M[r] Clerin par alarie. 14 Juillet 1704. Anthoine Adhémar, 6831. AJM.

[3] Inventaire des biens meubles de deffunte Marthe pinsson viva[te] femme de Jean Milot. 6 Juillet 1663. Bénigne Basset, 272. AJM.

[4] Inventaire des biens de Monsieur Le Moyne. 27[e] mars 1685. Bénigne Basset, 1617. AJM.

[5] Marche pour Escarrir du bois Entre Jaques Aubuchon & Drapeau dit Laforge. 23[e] 8[bre] 1689. Anthoine Adhémar, 1520. AJM.

Caré, Lesquels Bois Lesd grou freres promettent Et Sobligent Solidairem[t] comme dit est, Ammener Incessamment en Cette Ville, a lEndroit qui Leur Sera Indiqué par Lad Dame de la descouverte, Et Le tout Rendre en Cette Ville cest hyver a peine & Sous LobLiga[on] &a, pour Tous Lesquels bois Lad Dame de la descouverte promet et SobLige Bailler Et payer auxd grou Freres, Scavoir Pour Chaque pied des poutres et Lambourdes trois Sols, et pour Le Restant de Tout Lautre bois a deux Sols Et demy Le Pied, Scavoir Les deux Tiers En Marchandizes, et Lautre Tiers en argent a fur Et a Mesure que Lesd grou Ammeneront Lesd Bois en Cette Ville[1].

LES MOULURES

La Nouvelle-France recrute le plus souvent ses colons parmi les soldats et les artisans. Ceux-ci sont particulièrement nombreux, car dès le recensement de 1666, on en dénombre déjà 682[2] sur une population masculine de quelque deux mille âmes. Ces hommes ne pratiquent pas moins de quarante-deux métiers différents.

Ces arrivants apportent avec eux, de France, tout l'outillage dont ils ont besoin pour travailler. Rien d'étonnant que la ferme canadienne soit presque toujours pourvue de divers outils, notamment de ceux qui servent à la construction des maisons et bâtiments. Dans un pays neuf comme le Canada, chacun ne doit-il pas ériger son propre établissement?

La guerre franco-iroquoise ne favorise pourtant pas l'expansion de la colonie de peuplement, surtout dans le secteur montréalais, avant-poste de la civilisation sur la route des hauts. L'indigène y mène une guérilla sans merci. Cette atmosphère d'alerte ne détourne pourtant pas l'artisan de l'«ouvrage bien fait». Aussi l'intérieur de la maison montréalaise est-il généralement couvert de boiseries parfaitement moulurées, alors que les portes et les châssis sont assemblés à mortaise. La moulure des planches et des encadrements consiste ordinairement en une petite cannelure. Par ailleurs, il arrive souvent qu'une rainure soit creusée dans l'épaisseur de la planche ou du madrier. L'assemblage se fait alors au moyen d'une languette.

En plein XVII[e] siècle, il y a déjà des rabots[3] de toutes sortes dans les hangars des fermes les plus reculées. Mentionnons le bouvet, la colombe, la doucine, le feuilleret, la galère, le guillaume, la mouchette, le quart de rond et la varlope.

LA CABANE

Les habitants de la Nouvelle-France disposaient d'une pièce de mobilier depuis longtemps disparue. Il s'agit de la cabane, qui n'est autre chose que l'adaptation canadienne d'un meuble typiquement normand: le lit-alcôve.

Selon Maumené, le lit-alcôve consiste en une sorte de cage de bois, dont les montants et les traverses forment quatre baies qui sont fermées par des rideaux coulissants[4]. «En somme, enchaîne-t-il, l'ossature du lit-alcôve est très rudimentaire; les pieds élevés ont eu leur raison d'être, car ces lits, placés presque

[1]Marche Entre Mad[e] La Veuve de la descouverte Et pierre, et J. B grou Freres. 4[e] Jan[er] 1722. Jacques David. AJM.

[2]RAPQ, 1935-1936. Estat général des habitants du Canada en 1666.

[3]Outil de fer aiguisé en forme de ciseau, ajusté dans un fût de bois. En menuiserie, il sert à planer et polir une pièce de bois.

[4]*La Vie à la campagne*, Paris, décembre 1920, VI: 38.

toujours au rez-de-chaussée, avaient besoin d'être garantis contre l'humidité. On les disposait généralement dans un coin, de sorte que l'on ne voyait qu'une face de côté.»[1]

Ordinairement fait de sapin ou de chêne, le meuble varie avec les régions. Au Havre, il est peu sculpté, et les draperies glissent sur des vergettes de fer. Le haut est à baldaquin, c'est-à-dire coiffé d'un ciel. Les mêmes observations sont relevées du côté d'Évreux. A Caux, la pièce tient plus de l'alcôve que du lit. Enfin, en d'autres coins de Normandie, une porte de bois ouvrante ou coulissante ferme le lit-alcôve, ce qui dénote une influence des lits-clos bretons.

Quoi qu'il en soit, on trouve déjà la cabane dans plusieurs foyers canadiens au XVII[e] siècle. C'est un assemblage de planches de frêne, de sapin, de pin ou de merisier, mesurant de cinq à six pieds de hauteur sur quelque sept pieds de longueur. Les ouvertures sont soigneusement closes par des rideaux. Cette sorte de boîte est toujours placée dans un coin de l'appartement pour que l'air y pénètre le moins possible. Le dormeur ne doit-il pas se préserver du climat rigoureux des hivers canadiens? Si la cabane est d'inspiration normande, nous la voyons néanmoins chez nombre de colons qui ne sont pas originaires de cette province de la Manche, ce qui démontre que le facteur fonctionnel l'emporte sur le traditionnel.

Laissons ces détails. La cabane ne nous intéresse pas comme pièce de mobilier, mais plutôt comme partie intégrante de la maison. Il arrive qu'un constructeur soit tenu de faire une cabane tout comme un plancher, une cloison et une fenêtre. Cette obligation est signalée dans le contexte de plusieurs marchés de menuiserie. Voyons quelques exemples.

La maison que le sieur de Brucy possède à l'île Perrot, en 1684, est faite «de piece Sur pieces de longueur de Vingt deux piedz Sur dix huict de large Couverte Aussy d'Erbe, dans laquelle Il y a deux planchers de Madriers emboutez [*sic*] Seulement par le plancher dEn haut, deux Cabinets a Cloison deux Cabannes Sa cheminée de pierre de Mortier de Terre.»[2] A l'été de 1690, la demeure de Charles Juillet est couverte de planches et consiste «En une Chambre a plain pied avec Trois Cabinetz & une Cabane Le tout de planchez de sapin & un Grenier avec Le planché de madrier de sapin.»[3] Au printemps de 1692, à Verchères, chez le sieur Beauregard, il y a «Une Cabanne de Menuiserie et Un Cabinet Avec Sa Cave de pieux en Terre»[4]. A Varennes, deux ans plus tard, présence de «deux Cabannes planche de haut de Madriers de bois blanc Embouchettes [*sic*] & blanchys dUn Coste Le dessus aplany»[5]. Cette fois, nous sommes chez Denis Charpentier. Le 2 janvier 1698, Catherine Gauchet loue son logement de Montréal à Jean-Baptiste Dailleboust. Dans la cuisine, se trouvent «une Cabane a Coucher»[6]. Contentons-nous de ces quelques rappels et notons que la cabane fait quelquefois partie de la maison au même titre qu'un placard.

---

[1] *Ibid.*

[2] Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15[e] X[bre] 1684. Bénigne Basset, AJM.

[3] Inventaire des biens de deffuntz Charles Juillet & Catherine Saintard. 7[e] & 16[e] Juillet 1690. Anthoine Adhémar, 1707. AJM.

[4] Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le s[r] Beauregard. par Sa V[e] Margueritte Antiaume. Du 12'. Avril 1692. Bénigne Basset, 2146. AJM.

[5] Inventaire des biens de Averon dit Larose & dEsperne Sa veuve a p[nt] Convolée en secondes Noces avec Charpentier dit sans façon, Ensemb' des biens de la Continua[on] de La Com[te] desd charpentier & dEperné. 21[e] Avril 1695. Anthoine Adhémar, 3136. AJM.

[6] Bail A Loyer par Mad[lle] Gauchet v[e] de M[r] Migeon A M[r] Dailleboust de Musseaux. 2[e] Avril 1698. Anthoine Adhémar, 4055. AJM.

LE DRESSOIR

Par définition, le dressoir est une pièce de mobilier, plus précisément une «espece de buffet qu'on dresse à côté pour le service d'une table, où on met le vin, les verres, la vaisselle, Ec.»[1] Exceptionnellement, le dressoir sera fait et cloué au mur lors de l'érection du logement.

A l'automne de 1694, les frères Pierre et Jacques Beauchamp possèdent une maison construite rue Saint-François, au bourg de la Pointe-aux-Trembles. Il s'agit d'une habitation «de pieces sur pieces de dix huit pieds de Long sur seize piedz de large, une Cheminée Les Jambages de pierre Le tuyau de Terre, Couverte de planches, planché haut & bas avec des madriers Cloison & dressoir & Cave.»[2] Au printemps de 1695, Denis Charpentier habite au village de Varennes. Sa maison a «deux Cabanes & un dressoir»[3]. Trois ans plus tard, la Montréalaise Catherine Gauchet loue un logement dans la cuisine duquel se trouvent «un drassoir [*sic*] & de Cabane a Coucher Neufves»[4].

L'ARMOIRE

S'il s'agit d'une maison de pierre, il arrive qu'on encastre des armoires dans la muraille. Cette pratique est courante à l'île d'Orléans, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est ordinairement une armoire à un vantail qu'on place près de la cheminée.

Des armoires sont pareillement fixées dans les murs des maisons de Montréal. Le 6 janvier 1731, le maçon Jacques Denis entreprend d'ériger un bâtiment de pierre pour le compte du sieur Joseph Priste. Il est bien entendu qu'il «Sera fait dans La ditte muraille Les places pour y faire Les Armoires que Led. Sr Istre Jugera a propos.»[5] Notons que «La ditte Muraille Sera de deux pieds et demie d'Epaisseur dans les fondements et de deux pieds depuis le rets de chaussée Jusquau premier Etage.»[6] Ajoutons que ce logis est construit rue Notre-Dame.

L'ÉVIER ET LE POTAGER

A l'époque, ces appellations ne désignent pas les mêmes choses qu'aujourd'hui. «Dans la cuisine, écrit-on en 1701, on appelle le potager, une table de maçonnerie, & le lieu un peu élevé où on dresse les potages, où il y a plusieurs petits fourneaux sur lesquels on les fait mitonner.»[7] En Nouvelle-France, le potager signifie plutôt une grosse pierre creusée en forme d'auge et qui sert d'allège de fenêtre. C'est là qu'on lave les légumes destinés à l'alimentation de la famille. Les eaux sales s'écoulent par un trou percé dans le mur. Cet orifice

---

[1]Antoine Furetière, ouvr. cité.

[2]Accordz & Conventions Entre Les Cohers de deffunt a Jacques Beauchamp portant procuraon pour faire adJuger Une Concession A pierre & Jacques Beauchams deux desd Coherers. 27e 9bre 1694. Anthoine Adhémar, 3021. AJM.

[3]Inventaire des biens de Averon dit Larose, etc., ouvr. cité.

[4]Bail A Loyer par Madlle Gauchet, etc., ouvr. cité.

[5]Marché Entre Le Sr Istre et Denis. Le 6e Janvier 1731. Nicolas Chaumont. AJM.

[6]*Ibid.*

[7]Antoine Furetière, ouvr. cité.

est bloqué par une cheville de bois. Quant à l'évier, c'est un simple canal, généralement pratiqué dans le mur de la cuisine. On y jette les eaux ménagères à l'extérieur de la maison.

Le 10 février 1691, les sieurs Cavelier et de Tonty conviennent de la location d'un logis à Montréal. Il est entendu que le locateur «fera Raccomoder La masse de lad cheminée a la hauteur du feu, & a coste de la Cheminée fera fe un Evier.»[1] Il en sera de même au siècle suivant. Le 28 novembre 1712, le «maistre masson & Tailleur de pierre» Jean-Baptiste Deguire dit Larose se rend chez le notaire Adhémar pour y parapher un contrat par lequel il s'engage à faire plusieurs ouvrages de maçonnerie à la maison de Daniel Migeon, sieur de La Gauchetière. Parmi ceux-ci, retenons «Un potager a La Cuisine Le dessus Leq[l] dessus sera de deux pierres senblement [*sic*] dont Le dessus sera perce En deux Endroitz plus fera un Evier Taille dUne seulle pierre & Le posera dans La muraille de lad Cuisine ou Led s[r] de la Gauchetiere Jugera a propos.»[2]

LE CELLIER

L'habitant reste un amateur de bons vins, du moins jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Il les importe, pour la plupart, d'Europe, même si le Père Chrestien Le Clercq note qu'on en fait déjà quelques pots en 1623. Quoi qu'il en soit, le Canadien n'hésite pas à délier les cordons de sa bourse pour se procurer les meilleurs crus de France. Il se boit pareillement beaucoup de vins d'Espagne, dès le XVIII[e] siècle.

Il va sans dire que certaines maisons ont un cellier. Un des premiers, à Montréal, remonte au moins à 1699; il se trouve dans la cave de François Picard dit Laroche, dont le logis de pierre et de pièces sur pièces est situé rue Saint-Paul[3].

LE FOUR

En Nouvelle-France, on érige le four indistinctement à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison. Cependant, ceux de la première catégorie sont plus nombreux au XVII[e] siècle. On les construit dans le fournil ou on les creuse dans une paroi de la cheminée.

Cette dernière coutume semble la plus ancienne. Nous la relevons chez Lambert Closse, dès l'hiver de 1662[4]. Elle est pareillement courante au siècle suivant. Le 4 février 1711, le maçon et architecte Pierre Couturier s'engage à percer deux fours dans les cheminées de la maison du sieur Pierre You de la Découverte[5]. Par ailleurs, la présence d'un four au fournil est déjà signalée chez le marchand montréalais Jean Malhiot, à l'automne de 1691. Parmi les travaux

---

[1]Bail a Loyer dUne ma[on] faite [*sic*] par le s[r] Cavelier A Monsieur de Tonty. 10 febvrier 1691. Anthoine Adhémar, 1820. AJM.

[2]Devis douvrages de massonnerie Entre M[r] migeon de la Gauchetiere & J. B. deGuyre dit Laroze maçon & Tailleur de pierre. 28[e] 9[bre] 1712. Anthoine Adhémar. AJM.

[3]Bail a Loyer par Luca a picard & faucher. 7[e] Avril 1699. Anthoine Adhémar, 4633A. AJM.

[4]Procès verbal des Immeubles de deffunt le S[r] Lambert Closse. 20 Février 1662. Bénigne Basset. 229. AJM.

[5]Marché de Massonnerie Entre M[r] you de La Descouverte et sa femme et Couturier. 4[e] feb[r] 1711. Anthoine Adhémar, 8737. AJM.

que le maçon Jean Mars exécute à cet endroit, signalons la démolition du «four quy est a la Chambre basse»[1].

La pierre, la brique et la terre battue sont les matériaux qui servent à la construction des fours extérieurs, tant à la ville qu'à la campagne. Vers la mi-juillet 1667, l'établissement du Montréalais Jean Cicot comporte «un four de pierre tel quel, & qui menasse ruyne»[2]. En mai 1690, les maçons Mars et Foureau conviennent de l'érection d'un pareil four «à Cuir Trois Minotz & demy de farine»[3] chez le sieur Perthuys. Madeleine Chrestien, veuve de Pierre Chicoine, loue sa maison de Montréal, le 7 mars 1697. Le bail, d'une durée de trois ans, donne droit au locataire d'utiliser «un four pres un Carre dud Jardin»[4]. Enfin, à l'été de 1750, la cour de la ferme Coyteux, à la Pointe-aux-Trembles, comprend «Le Four La Laiterie Et tout Ses depend^{ce}»[5].

PLANCHE XX



Four à pain de terre battue, milieu du XIX^{e} siècle. Sainte-Félicité, comté de Matane.

Quoique moins nombreux, les fours de brique remontent néanmoins au XVII^{e} siècle. Nous avons vu que le maçon Jean Mars s'engage à démolir le four du marchand Jean Malhiot, en décembre 1691. Pour les travaux de réfection, l'artisan «se servira des materiaux quy y sont & sil y manque de la brique Led s^{r} malhiot La fournira, & led mars Fournira Le surplus.»[6] La dernière spécification implique la présence d'un four de brique à cet endroit. D'autres citations

[1] Marché Entre Le s^{r} Malhiot & mars. 15 X^{bre} 1691. Anthoine Adhémar, 2005. AJM.

[2] Procès Verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Jean Cicot. 13 juillet 1667. Bénigne Basset, 579. AJM.

[3] Marché pour un four fait entre Le s^{r} perthuyes & Mars & fourreau maçons. 18^{e} may 1690. Anthoine Adhémar, 1672. AJM.

[4] Bail a Loyer par Chrestien A des Chaulnes. 7^{e} mars 1697. Anthoine Adhémar, 3686. AJM.

[5] Invantaire [*sic*] des Biens de feu Jean B^{te} Coyteux. Le 2 Juillet 1750. François Comparet. AJM.

[6] Marché Entre Le s^{r} Malhiot & mars. 15 X^{bre} 1691. Anthoine Adhémar, 2005. AJM.

sont plus catégoriques. Le 28 novembre 1712, le maçon Jean-Baptiste Deguire dit Larose et le sieur de La Gauchetière s'entendent sur la construction d'une maison qui s'élèvera à Montréal, à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel. Le bâtiment comprendra «un four de brique pavé de Carreaux Contenant deux minotz»[1].

Plus anciens sont les fours de terre battue. Lorsqu'on inventorie les biens de Georges Alets, le 27 mai 1675, il est question d'«Un petit hangard de pieux en terre & dos Dasne, avec Un four de terre»[2]. Quelque deux décennies plus tard, autre présence d'un pareil four chez Mathurin Masta, de la Pointe-aux-Trembles[3].

[1]Devis douvrages de massonnerie Entre Mr migeon de la Gauchetière & J. B. deGuyre dit Laroze macon & Tailleur de pierre. 28e 9bre 1712. Anthoine Adhémar, 9114. AJM.

[2]Inventaire de biens meubles & Immeubles de deffunt Georges Alets. 27e May 1675. Bénigne Basset, 1147. AJM.

[3]Inventaire des biens de deffunt mathurin Masta contenant partagez Entre Catherine Elloy sa veufve & Cunegonde Masta sa fille. VIe Avril 1693. Anthoine Adhémar, 2362. AJM.

CHAPITRE QUATRIÈME

Coutumes et lois

LES MARCHÉS NOTARIAUX

La construction domiciliaire en Nouvelle-France donne lieu à des procédures qui tomberont en désuétude vers la fin du XVIII^e siècle. A l'époque, l'exécution de ces travaux est ordinairement arrêtée et déterminée par un contrat notarié. Aussi les greffes d'alors renferment de nombreux marchés de menuiserie et de maçonnerie. C'est le cas de celui d'Anthoine Adhémar, un des principaux tabellions de ce temps. Il y est particulièrement question de la nature de l'ouvrage, du nombre de pièces à fournir et à poser, du prix des gages et de la durée du travail.

Pour nous en tenir au XVII^e siècle, voici une liste partielle des principaux contrats de construction qu'on trouve dans les minutes du notaire précité[1].

Menuiserie

1687—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 910

Marché pour Escarrir du bois pour faire un Logis Entre Jean Churlot dit des Moulins & Jacques Daoust. 10 aousts [*sic*] 1687.

Jacques Daoust est couvreur en bardeau de Montréal, alors que Jean Churlot habite au Cap-de-la-Trinité.

1687—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 978

Marché de ma^on Entre Nicolas Milhet charpentier a Jean Demers. 27 X^bre 1687.

Demers est de Montréal, tandis que Milhet demeure à la Côte-Sainte-Anne, paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

1688—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 998

Marché pour construire une Carcasse de Maison Entre Gaigner & hierosme Longtain. 9^e mars 1688.

Il est dit que Gaigner habite à Laprairie. Quant à Longtain, il est charpentier à la Prairie-Saint-Lambert.

1688—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 1313

Marché pour La Construction dUne ma^on fait Entre Le s^r arnaud mar^ant & Trutteau charp^ier. 10^e Aoust 1688.

Arnaud est marchand à Montréal; Trudeau est charpentier à Longueuil.

1688—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 1325

Marché pour La Construction dUne Ma^on par paillard au s^r Chaunier. 28 Aoust seize cent quatre vingtz huit

Les parties sont de Montréal.

[1] Ces minutes sont déposées aux Archives judiciaires de Montréal.

1688—Anthoine Adhémar, minute nº 1330

Marché pour La Construction dUne maison q' Truteau soblige de fe' A Mr Pachot marchantz. 21e 7bre 1688.

Le premier est charpentier à Longueuil, alors que le second est marchand à Montréal.

1688—Anthoine Adhémar, minute nº 1333

Marché de maison fait par dasnys pere & fils & GouJon Au sieur de Couagne marc 29e 7bre 1688.

Tous habitent à la Rivière-Saint-Pierre.

1688—Anthoine Adhémar, minute nº 1364

Marché de maison faite Entre Le sr Gadois & dasnis pere & filz. 15e 9bre 1688.

Gadois est arquebusier, tandis que Danis est charpentier.

1689—Anthoine Adhémar, minute nº 1448

Dellaissement & marché de maon faite EnTre Verrier Lasollay & busson subtil. 22 may 1689.

Les deux parties habitent Montréal, où Lasollay est charpentier.

1689—Anthoine Adhémar, minute nº 1553

Marché de Charpente de maon que Baudry soblige de faire a Jean LeBourhys. 23e Xbre 1689.

Toussaint Beaudry est de la Pointe-aux-Trembles; Jean Lebourhys est menuisier à Montréal.

1694—Anthoine Adhémar, minute nº 2729

Marché entre Messire Louis Geoffroy curé de la prairie de la Magdeleine et Jean Dasny charpentier pour la construction d'une maison. 11 mars 1694.

Le dernier habite Montréal.

1694—Anthoine Adhémar, minute nº 2783

Marché entre Jean Arnaud & françois audouin dit Laverdure pour la construction d'une maison sur la rue st François. 3 Juin 1694.

Tous deux sont de Montréal, où le premier est marchand et le second tailleur d'habits.

Maçonnerie

1689—Anthoine Adhémar, minute nº 1525

Marché de Maçonnerie Par Sieur François Prudhomme A Thomas de Bercy dit beausoleil Maçon. 30e octobre 1689.

Tous de Montréal.

1690—Anthoine Adhémar, minute nº 1728

Marché de massone Entre Mr de St ours & Michel Debuc. 9e Aoust 1690.

Debuc est maçon à Montréal.

1690—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 1730

Marche de massonne fait entre mars & Ducharme. 10e Aoust 1690.

Les parties habitent Montréal.

1691—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 1907

Marché de massonne Entre Coquillard Le Sr madry & Mr de beaulieu. 17e Aoust 1691.

Ils sont de Montréal.

1692—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 2030

Marché de maçonne par Jean Mars Maçon a Monsieur Deschambault. dernyer Janer 1692.

De Montréal.

1692—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 2284

Marché Entre Le sr Du Devoir, Brossard & mars maçons. 12e 9bre 1692.

Claude Dudevoir, Urbain Brossard et Jean Mars sont maçons à Montréal.

1692—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 2287

Marché de maçonne par Cousineau & martin maçons Au sr Cuillerier. 16e 9bre 1692.

René Cuillerier est marchand à Montréal, alors que Jean Cousineau et François Martin dit Langevin sont maçons au même endroit.

1694—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 2759

Marché entre Simon Claude Robillard d'une part et Jean Mars & Jean Cousineau pour faire des ouvrages de maçonnerie. 19 avril 1694.

Tous de Montréal.

1694—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 2946

Marches de Massonne & Charpente Entre Mr Collonge & Cousineau. 19e 7bre 1694.

Jean Cousineau est maçon à Montréal.

1695—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 3337

Marche de massonne Entre Madlle Beaulieu & martin dit Langevin masson. 21 9bre 1695.

Il s'agit de Magdeleyne Just, veuve de Jérôme Le Gay de Beaulieu, en son vivant marchand à Montréal, et de François Martin dit Langevin, maçon et tailleur de pierre du même lieu.

1695—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 3349

Marché de maconne Entre Mr st germain de but & Cousineau. 11e Xbre 1695.

Pierre Lamoureux, marchand; Michel de But et Jean Cousineau, maçons, tous de montréal.

1697—ANTHOINE ADHÉMAR, minute nº 3709

Marche de maçonne par sarro & richard A Madlle Juste ve de Beaulieu. 24e mars 1697.

Jean Sarro (Sarault) et Jacques Richard sont maçons à Montréal.

1699—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 4841

Marché de massonne Par Cousturier & Malhiot A Garro & sa femme. 17 Aoust 1699.

Il s'agit de Pierre Gareau, Pierre Couturier et Gilbert Mailhot. Les deux derniers sont maçons.

1699—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 4904

Marché de massonnerie Entre deslandes & Betournée. premier 8b' 1699.

Le sieur Adrien Bétourné dit Laviolette et Jean Deslandes dit Champigny, de Montréal.

Les contrats de maçonnerie sont pareillement nombreux au XVIIIe siècle. D'aucuns se rapportent à la construction de spacieuses et riches maisons. Qu'il suffise d'en rappeler les principaux.

1700—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 5420

Marché Entre prigean & martin maçon, 28e 9bre 1700.

Louis Prigean et François Martin dit Langevin habitent la Côte-Saint-Paul.

1701—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 5512

Marche de massonne par serre & Cousineau. 24e Febvrier 1701.

Jean Serre est de la Côte-Saint-Paul, alors que le maçon Jean Cousineau demeure à la Rivière-Saint-Pierre.

1701—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 5603

Marche de maconne Entre robital Richard & sarro. 17e Avril 1701.

Philippe Robital habite une maison construite rue Saint-François (Montréal). Les maçons Jacques Richard et Jean Sarro sont de la même ville.

1709—ANTHOINE ADHÉMAR

Marché Entre Mr Bouat et Couturier. 22e feb' 1709.

Jean-Marie Bouat et Pierre Couturier, «Maistre Architecte masson & Tailleur de pierre», tous deux de Montréal.

1711—ANTHOINE ADHÉMAR

Marche Entre Crespeau & maillet. 17 Janvier 1711.

Pierre Crespeau, «Brasseur de bierre», et le maçon Gilbert Maillet.

1711—ANTHOINE ADHÉMAR

Marche de Massonnerie Entre Mr you de La Descouverte et sa femme et Couturier. 4e feb' 1711.

Sieur Pierre You de la Descouverte, «officier dans Les trouppes du dettachement de La marine & damlle Magne Just son Espouse». D'autre part, il s'agit toujours de Pierre Couturier, «maçon Tailleur de pierre & architecthe».

1711—ANTHOINE ADHÉMAR, minute n° 8898

Marche de massonnerie Entre trottier sr desauniers & Cousineau. 29e 9bre 1711.

Ce sont le marchand Pierre Trottier et le maçon Jean Cousineau.

1713—ANTHOINE ADHÉMAR

Marché Entre couturier & Bouvier. 22 feb' 1713.

Pierre Couturier et Jean Bouvier sont maçons à Montréal.

1729—NICOLAS CHAUMONT

Marché Entre M^{r} de Repentigny Et Jean B^{te} de Guire. Le 24^{e} Janvier 1729.

Sieur Jean-Baptiste Le Gardeur, «Escuyer, seigneur de Repentigny, officier dans Les troupes du detachement de La Marine», et Jean-Baptiste Deguire dit Larose, maçon de Montréal. Il s'agit de la construction d'«une Maison sur Emplacement scize rue s^{t} francois de La Longueur de Cinquante quatre pieds sur trente six de Large dehors en dehors». Voilà des dimensions pour le moins imposantes.

1731—NICOLAS CHAUMONT

Marché Entre Le S^{r} Istre et Denis. Le 6^{e} Janvier 1731.

Le sieur Joseph Priste (Istre) et le maçon Jacques Denis.

LES DATES D'ÉCHÉANCE

D'après la coutume au Canada, certains jours de l'année marquent la fin ou le renouvellement des marchés et des contrats. Dans la campagne française, selon Van Gennep, les dates d'échéance coïncident souvent avec l'embauchage des ouvriers domestiques. Les fêtes de la Saint-Jean et de la Toussaint fixent généralement le terme des prêts et des accords en Haute-Vienne, notamment dans la région de Rochechouart[1]. Par ailleurs, l'engagement des métayers se termine à la Saint-Jean dans le Bocage bas-normand, le Bourbonnais, la Haute-Bretagne, les Flandres, la Gascogne et le Béarn[2]. D'autre part, la Toussaint signifie la fin des pâturages et des labours en Languedoc, ainsi que des battages en Franche-Comté, où toutes les récoltes sont déjà engrangées.

Outre la Toussaint et la Saint-Jean, de nombreuses fêtes religieuses servent de dates d'échéance en France rurale. Parmi les principales, rappelons la Saint-Vincent (protecteur des vignes), la Saint-Marc, la Saint-Roch, la Saint-Laurent, la Saint-Isidore et la Saint-Blaise. A celles-ci s'ajoutent plusieurs jours consacrés à la vénération d'autres saints de renommée régionale.

Les dates d'échéance sont également nombreuses en Nouvelle-France, surtout à la fin du XVII^{e} siècle. Nous en relevons une bonne quinzaine parmi quelque cinquante documents notariés, rédigés de 1677 à 1716. Il s'agit de brevets d'apprentissage, de pensions viagères, de baux de cheptel, ainsi que de marchés de menuiserie et de maçonnerie.

Dans l'ensemble, la Toussaint est la plus citée des fêtes. Comme les préparatifs d'hivernement débutent en novembre, ce jour marque généralement la fin des louages de bêtes à cornes. Cependant, de nos jours, en certains secteurs comme Rigaud[3], le pacage des taures et des bouvillons se termine à la Saint-Michel. En d'autres régions, notamment le Richelieu, c'est la journée choisie

[1]Arnold Van Gennep, ouvr. cité, IV, 2045.

[2]*Ibid.*

[3]Communication de monsieur Émile Servant, Rigaud.

pour le paiement des redevances et intérêts[1]. Notons que la Saint-Martin est aussi fort en vogue au Canada, où l'on distingue la «Saint-Martin» et la «Saint-Martin d'hiver». S'agit-il d'une double célébration, comme c'est le cas pour la Saint-Éloi (d'hiver et d'été), en France? Non, car des textes notariés précisent que ces fêtes se célèbrent le 11 novembre, jour consacré à Saint-Martin, évêque de Tours. Comme à la Saint-Jean, on allume des feux de joie à la Saint-Martin. Observée dans le Pas-de-Calais et l'Artois, la coutume ne paraît cependant pas avoir été pratiquée au Canada.

Il nous intéresse de connaître les principales dates d'échéance de marchés relatifs à la location, à la réparation et à la construction des maisons. Apparemment, le cycle d'hiver n'en compte pas. C'est normal, puisque le climat canadien ne se prête pas à la poursuite de tels travaux, à cette époque de l'année. Par ailleurs, l'automne semble le temps préféré pour l'échéance de ces contrats. Il ne saurait en être autrement, car chacun sent l'impérieux besoin de se mettre à l'abri de l'hiver qui vient. Voici quelques dates d'échéance glanées dans des textes du XVII^e^ siècle.

Cycle du printemps

Pâques

17 août 1699—Le charpentier Étienne Trudeau, de Longueuil, s'engage à faire «Un Logis de pieces Sur pieces LUne sur Lautre de trente piedz de Long sur vingt pieds de large, dix sept pieds de Carre de hauteur»[2]. Pour son travail, il recevra six cents livres, dont «Deux Centz Livres restantz au Jour & feste de Pasques prochain»[3].

Cycle d'été

Saint-Jean-Baptiste

1^er^ février 1693—François Brunet achète «un logis de pièce sur piece Couvert de planche de vingt (t)rois piedz de Long Sur dix neuf de large le tout ou Environ scittué Sur la Conce^on^ dud Vendeur Scize En lad Coste saint françois.»[4] Le marché est fait «Moyennant Le prix et somme de Cent livres que le dit allary (pour Alaire) promet et soblige payer a lacquit dud vendeur au Jour de la saint Jean baptiste prochain.»[5]

21 février 1679—Jacques Chevalier, de Champlain, s'engage à dresser la charpente d'un fournil pour le compte du sieur de Broyeux, habitant de Batiscan. Il est entendu que tout doit être terminé «avec les chevrons escarris po^r^ Couvrir En paille Au Feste s^t^ Jean baptiste prochain»[6].

---

[1]Note de monsieur Ovide Voghel, Saint-Marc-sur-Richelieu.

[2]Marché de charpenterie par trutteau A Garro & sa femme, 17 Aoust 1699. Anthoine Adhémar, 4842. AJM.

[3]*Ibid.*

[4]Vente de carcasse de maison faite par brunet A Alaire. premier feb^r^ 1693. Anthoine Adhémar, 2337. AJM.

[5]*Ibid.*

[6]Marché dUne charpente de fournis q^r^. chevalier soblige de f^r^ au s^r^ de broyeux. 21 février 1679. Anthoine Adhémar, 395. AJM.

Cycle d'automne

Saint-Michel (29 septembre)

5 février 1699—Le Gardeur de Repentigny et le sieur Raymond Amyot, marchand de Montréal, conviennent de la vente d'«Une maison de pierre a chaux & sable sur le Niveau de La Rue s^{t} françois (Montréal)»[1]. Cette transaction est consentie pour la somme de 4,800 livres, dont «Mil L'ivres au Jour de La s^{t} michel 29^{e} 7^{bre} mil sept Centz»[2].

17 juillet 1699—Le sieur Jacques Le Moyne et le cordonnier Bernard Dumouchel, tous deux de Montréal, tombent d'accord pour la vente d'«une maison Imparfaite de dix huit pieds de long sur douze pieds de large quil a Fait Construire sur un Emplacem^{t} de dix huit pieds en Carré . . . Scitué [*sic*] en Cette ville Rue s^{t} paul.»[3] Un versement de cinquante livres sera fait «au Jour de la s^{t} michel prochain»[4].

17 août 1699—Étienne Trudeau, de Longueuil, s'engage à faire «La charpente dUn Logis de pieces Sur pieces LUne sur Lautre de trente pieds de long sur vingt pieds de large, dix sept piedz de Carre de hauteur»[5]. De plus, il «fournira Tout Le bois necessaire po' fe' Led Logis Auquel Il travaillera Incessam^{t} & rendra Led Logis fait & bien en la forme susd A la s^{t} michel prochain.»[6]

Toussaint

20 septembre 1699—Mathurin Parent, charpentier, cède sa maison de la rue Notre-Dame au sieur de Louvigny, qui devra s'acquitter d'un loyer de cent trente-cinq livres du pays, «a la fin de Chasque anne du p^{nt} bail, dont le premier payement Escherra au Jour & feste de La Touss^{ts}»[7].

Saint-Martin (11 novembre)

5 septembre 1699—Pierre Cardinal vend «Une maison de pieces sur pièces Couverte de planches de vingt Cinq Piedz de Long sur vingt Trois piedz de Large construite sur le terrain de lEsglise parroissialle dud La Chine & tout proche de la porte du fort remy dud lieu.»[8] Le marché est bâclé «Moyennant La somme de trois Cents trente L'ivres argent Cours de Ce pais . . . A la reserve des arreyrages des Cents & Rentes seigneurialles que Led Cardinal doit a Mesd s^{rs} Les seig^{res} de deux Années Echues a la s^{t} martin XI^{e} 9^{bre} dernier.»[9]

1er octobre 1699—Jean Deslandes dit Champigny, maçon de Montréal, accepte de faire tous les travaux qui s'imposent à la maison du sieur Adrien

---

[1]Vente par S^{r} Le Gardeur de Repentigny & Dame de s^{t} pere son Epouse Au s^{r} Amyault. 5^{e} Febvrier 1699. Anthoine Adhémar, 4450. AJM.

[2]*Ibid.*

[3]Vente de ma^{on} A moreau & sa femme par Dumouchel & sa femme bail à Emplac^{t} par s^{r} Jacques Lemoyne au susd moreau & sa femme. 17 juillet 1699. Anthoine Adhémar, 4768. AJM.

[4]*Ibid.*

[5]Marche de charpenterie par trutteau A Garro & sa femme. 17 Aoust 1699. Anthoine Adhémar, 4842. AJM.

[6]*Ibid.*

[7]Bail a Loyer par parent A M^{r} de Louvigny. 20^{e} 7^{br} 1699. Anthoine Adhémar, 4887. AJM.

[8]Vente par Pierre Cardinal à MM. les Seigneurs, d'une maison pres de La porte du fort. 5 septembre 1699. Anthoine Adhémar, 4875. AJM.

[9]*Ibid.*

Bétourné, notamment de creuser la cave et de «fe' une cheminée double a chaux & sable Les manteaux a pierre de lisle»[1]. Les ouvrages seront terminés «au plus tard au Jo' de la s^t martin prochain»[2].

SALAIRE ET NOURRITURE DES OUVRIERS

C'est par contrats notariés que menuisiers, charpentiers et maçons s'engagent à construire les maisons des citadins et des campagnards. La rémunération des artisans est fixée à l'avance, lors de la passation de ces actes. Évidemment, le montant varie d'après la nature des travaux. Disons que l'érection d'un logis coûte ordinairement de cent à trois cents livres.

L'entrepreneur s'entoure quelquefois d'ouvriers à gages. Un seul homme ne pourrait faire certains travaux, comme l'érection de la charpente ou le posage de la pierre. Mais qui nourrira ces manoeuvres et quel sera leur salaire? Chaque cas est pratiquement laissé à la discrétion des parties. Voici quelques arrangements pour le moins originaux.

Certains versements seront faits en nature. Aux termes d'un marché passé le 27 juillet 1688, la charpente de la maison du sieur Cabazié sera érigée par le charpentier Lacroix. En plus «de nourrir Led Entrepreneur avec Les ouvriers quil aura pend^t Le Temps quil y Travaillera», Cabazié versera «La some de Cent Trente Cinq Livres pour tout Le susd ouvrages . . . En argent, Grains & marchandises aux prix Lors Courant A feur & a mesure que Ledit de la Croix fera Led travail.»[3]

Les travailleurs devront avoir une nourriture substantielle. Vers la mi-juillet 1704, le charpentier René Alarie s'engage à lever une charpente pour le compte du sieur de Clérin. Ce dernier «promet de fournir tous Les bois planches & Clous necessaires Et oultre moye^t La somme de Cent cinquante Livres du pais & quatre Livres de Lart.»[4] Au mois d'avril 1706, deux habitants de la Côte-de-la-Visitation conviennent de l'érection d'une charpente de maison. Il s'agit de Pierre Bertin et du charpentier André Devautours. Il est alors stipulé que «Led Bertin nourrira Led deVautours & les gens quil prendra Avec Lui pend^t Led travail & fournira pend^t Icelluy de sa personne; fournira Les arbres po' Escarrir, Les amenera a pied doeuvre & aydera de sa personne A fe' led travail Jusques a Ce q^l soit fait, Et oultre paiera aud devautour po' tous lesd Ouvrages La some de quarante livres du pais savoir vingt Livres des que le bois Sera Ecarry & les au'es Vingt Livres apres q' Lad maison sera Levée.»[5] D'autre part, le 27 septembre 1707, le maçon Antoine Dubois dit Laviolette, de Sainte-Anne-du-Haut-de-l'Île (Sainte-Anne-de-Bellevue), accepte de faire une cheminée à la maison que Madame de Renuez possède à la Baie-d'Urfé. Le marché est conclu «moye^t La some de Cinquante Cinq Livres & trois minotz de poix de Ceux quy sont sur La Terre desd s^r & dame de Ranué q' Mond s^r

[1]Marché de massonnerie Entre deslandes & Betournée. Premier 8^bre 1699. Anthoine Adhémar, 4904. AJM.

[2]*Ibid.*

[3]Marché de Charpente de maison Entre Le s^r Cabazie & la Croix charpentier. 27 Juillet 1688. Anthoine Adhémar, 1217. AJM.

[4]Marché de charpentier a M^r Clerin par alarie. 14 Juillet 1704. Anthoine Adhémar, 6831. AJM.

[5]Marche de Charpenterie Entre Bertin & devautours. 25 Avril 1706. Anthoine Adhémar, 7318. AJM.

DEschambault promet de luy paier aud nom de procur' des q' Lesd ouvrages seront faitz & parfaitz ainsy quest dit cy dessus.»[1]

Le bien-être de l'enfant sera le premier sauvegardé, lors de la location d'un logis. Le 11 novembre 1697, le taillandier Joseph Parent loue la maison de Cunégonde Masta, veuve de Jean-Baptiste Demers. Cette bâtisse «Contient Cave chamb' Grenier & boutique scye Rue Nostre Dame & de st fran' (Montréal) ainsy quelle se poursuit & Comporte.»[2] Le locataire ne prendra pas immédiatement pleine et entière possession de la maison «dans Laquelle Lad masta & un petit Enfant quelle a la mamelle [*sic*] aura son Logt & son Chauffage pendt Lad année.»[3] Le loyer annuel est fixé à cent quarante livres, cours du pays.

LES OUTILS

Voici une liste partielle des outils qui servent à la construction des maisons. Cette nomenclature est accompagnée des premières mentions de ces pièces dans la région montréalaise (citations textuelles).

ASSEAU—	Marteau de couvreur. 1651—Un Asseau[4]
BEC-D'ÂNE—	Communément appelé *bédane*. Outil de menuisier pour creuser des mortaises. 1661—Un bec dasne Avec Un Ciseau[5]
BOUVET—	C'est le plus courant des rabots. On l'utilise pour faire les rainures et les languettes servant à embouveter la planche et le madrier. Le bouvet mâle découpe les languettes, alors que le bouvet femelle trace les rainures. 1651—deux terrieres deux Cizeaux deux bouvets et deux serpes 14 L[6]
CISEAU—	1651—. . . deux Cizeaux[7]
COGNÉE—	Hache de bûcheron. Sert également à dégrossir le bois. 1659—Deux Ache à Teste et une grande Cognée[8]
COLOMBE—	Sorte de grande varlope renversée, généralement utilisée par les tonneliers. 1733—une Colombe de bois hors de Service avec Son fer[9]

[1] Marche Entre Mr Deschambault procur de Mr & Madame de Ranuez & Dubois macon. 27e 7b' 1707. Anthoine Adhémar, 7827. AJM.

[2] Bail par Masta ve de demers a parent. 11e 9bre 1697. Anthoine Adhémar, 3931. AJM.

[3] *Ibid.*

[4] Invenre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne. Du 5' feber 1651. Jean de Sainct-Père. AJM.

[5] Estat des effets du Sr Médéric Bourduceau a fe Valloir à Damoiselle de Sailly. 19 Septembre 1661. Bénigne Basset, 216. AJM.

[6] Invenre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne, ouvr. cité.

[7] *Ibid.*

[8] Vente des biens meubles de defft Silvestre Vacher dit st Jullien. 21 décembre 1659. Bénigne Basset, 121. AJM.

[9] Inventaire Entre Marguerite Robidou veufve de feu jean Baptiste varin. Le 2e may 1733. Nicolas Chaumont. AJM.

COMPAS—

1754—un compas, une Equiere, une vrille, un carrelet, un pied de roy Ensemble Estimés deux livres[1]

COUTRE—

Coutre emmanché. Sert à fendre la bille en planchettes pour en faire des bardeaux.

1673—Un coustre a fendre du bois[2]

DOLOIRE—

Instrument de tonnelier pour planer le bois. Servait occasionnellement aux charpentiers.

1667—Une dauloire Cinquante sols[3]

DOUCINE—

L'outil sert à pousser les moulures.

1692—dans le grenier de la ditte Maison deux bouvets Une doucine, etc.[4]

ÉGOÏNE—

Petite scie à main.

1673—Une petitte Ecohine[5]

ÉQUERRE—

1675—Une petitte esquierre de bois[6]

FEUILLERET—

On l'emploie pour dégauchir le bois et pour faire les feuillures. Ses fers sont simples ou doubles, c'est-à-dire qu'ils font la languette et la rainure des joints de planchers ou des frises de parquet. La feuillure est l'entaille pratiquée dans l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre pour y recevoir, affleurée au nu du mur, la menuiserie du châssis ou de la porte.

1651—Un feulleret[7]

FORET—

Instrument de fer pour pratiquer des trous dans le bois.

1664—Un petit forret[8]

GALÈRE—

C'est l'un des plus gros rabots. La galère, qui a deux poignées, est souvent actionnée par autant d'ouvriers.

1661—Une Varlope, Une galaire, Deux bouvets et Un feuillet le tout monté[9]

GOUGE—

Ciseau de menuisier, creusé en canal et muni à son extrémité d'un taillant courbe.

1663—deux gouges[10]

---

[1]Inventaire Et Description Des Effets De La Communauté dentre joseph duquet d. desrochers Et deffunte françoise bourdeaux sa Seconde femme. 22e fevrier 1754. Doullon Desmarest. AJM.

[2]Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratice de L'hospital de Montréal. 19 juin 1673. Bénigne Basset, 927. AJM.

[3]Inventaire de biens meubles et Immeubles de deffunt Jean Cicot. 3 Juin 1667. Bénigne Basset, 371. AJM.

[4]Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le sr Beauregard par Sa Ve Margueritte Antiaume. Du 12e Avril 1692. Bénigne Basset. AJM.

[5]Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance, etc.

[6]Inventaire de biens meubles & Immeubles de deffunt Georges Alets. 27e May 1675. Bénigne Basset, 1147. AJM.

[7]Invenre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Suzanne, ouvr. cité.

[8]Inventaire de biens meubles de deffunt francois piron dit la Vallée. 1er Mai 1664. Bénigne Basset, 316. AJM.

[9]Estat des effets du Sr Médéric Bourduceau, ouvr. cité.

[10]Inventaire de biens meubles de deffunt Leger Aguenier dit la fontaine. 25 Juin 1663. Bénigne Basset, 271. AJM.

GUILLAUME— Le fer étroit et échancré de l'outil creuse les moulures et les rainures.

1675—Un Guillaume[1]

HACHE—

1675—Une hache trois livres[2]

HACHE BISCAYENNE— Instrument à deux taillants.

1663—deux dousaines et Neuf haches bigayennes [*sic*] a neuf livres la dousaine[3]

HACHE À ÉQUARRIR— Instrument à large taillant pour planer les pièces de bois.

HACHE À «PIQUER»— Outil à taillant pour pratiquer des entailles dans la pièce. Cette opération préliminaire facilite le travail de l'équarrisseur.

HERMINETTE— Outil de charpentier, à tranchant recourbé.

1651—Six haches, Un Asseau une herminette et un hachereau 25 L[4]

MARTEAU—

1651—une Scie un marteau[5]

MARTEAU DE MAÇON—

1661—un marteau de masson[6]

PLANE— Outil tranchant à deux poignées.

1651—une Scie un marteau et une playne 3 L 15 S[7]

QUART DE ROND— Rabot servant à pousser la moulure du même nom.

1724—unne paire de bouvets a plenche Et un car de Rond[8]

SCIE DE LONG— Long *godendart* servant à fendre la bille de bois en madriers ou en planches.

1651—deux sorttes de Scie de long[9]

SCIE DE TRAVERS—

1651—deux Scies de travers[10]

SCIOT— Petite scie à main servant à découper le bois.

1663—Une Cie de travers avec Un Ciot montez, le tout A Cent Sols[11]

SERRE— Serait-ce un canadianisme? En tout cas, l'appellation désigne une sorte de serre-joint.

1676—Une Sere[12]

---

[1]Inventaire de biens meubles & Immeubles de deffunt Georges Alets, ouvr. cité.

[2]Inventaire de biens meubles & Immeubles de deffunt Georges Alets. 27e May 1675. Bénigne Basset, 1147. AJM.

[3]Inventaire de meubles de Claude Moreau. 8 octobre 1663. Bénigne Basset, 290. AJM.

[4]Invenre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne, ouvr. cité.

[5]Invenre et Ventes des Meubles de Deffunt Jean Boudau. Du 14e May 1651. Jean de Sainct-Père. AJM.

[6]Estat des effets du Sr Médéric Bourduceau, ouvr. cité.

[7]Invenre et Ventes des Meubles de Deffunt Jean Boudau, ouvr. cité.

[8]Invantaire [*sic*] a La Requeste de françois Et Julien Rochon. du 3e mars 1727. François Coron. AJM.

[9]Invenre et Ventes des Meubles de Deffunt Jean Boudau.

[10]*Ibid*.

[11]Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard sr de la forest. 16 Juin 1663. Bénigne Basset, 269. AJM.

[12]Inventaire de Lhotel dieu. Le 22e 9bre 1676. Bénigne Basset, 1351. AJM.

TARIÈRE—

1651—deux tarrieres deux Cizeaux deux bouvets et deux serpes 14 L[1]

TENAILLES—

1664—Une paire de tenaille a Vices a Cent Sols[2]

TILLE— Instrument qui sert à la fois de hache et de marteau.

1651—dix vieilles hache une Tille[3]

TRUELLE— Outil de maçon à lame ordinairement triangulaire pour appliquer le mortier et le plâtre.

1664—Une truelle de fer quinze sols[4]

VARLOPE— Ce long rabot ayant une poignée à la partie postérieure sert à replaner, dresser et finir les pièces de bois. Comme le bouvet et le feuilleret, la varlope est utilisée à de multiples travaux.

1651—. . . une Verloppe, Un feulleret[5]

VILEBREQUIN—

1663—Un fus de Vilbrequin avec trois Meiches[6]

VRILLE—

1661—. . . Une Vrille[7]

RÈGLEMENTS RÉGISSANT LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

La densité ininterrompue des habitations prévient les attaques iroquoises et assure une meilleure expansion agricole. Gouverneurs et intendants en discutent périodiquement. De Versailles, le comte de Maurepas en parle à Beauharnois, le 14 mai 1728. Dans ce domaine, observe l'épistolier, les colonies françaises tirent de l'arrière comparativement aux possessions anglaises. Écoutons-le dire:

> Le génie des peuples de la Nouvelle-Angleterre est de travailler à bien cultiver la terre et de pousser les établissements de proche en proche. S'ils les portaient plus loin, ils auraient à en faire eux-mêmes la dépense. Les habitants de la Nouvelle-France pensent différemment, ils voudraient aller toujours en avant sans s'embarrasser des établissements de l'intérieur, parce qu'ils gagnent plus et sont plus indépendants lorsqu'ils sont éloignés. Ces différentes façons de penser font que les colonies anglaises sont plus peuplées et mieux établies que les nôtres. Le meilleur parti est de bien établir le dedans de la colonie[8].

Voilà un nouvel aspect du problème. Ainsi, selon le ministre, c'est pour mieux se soustraire à l'autorité que l'habitant préférerait s'établir loin des centres de peuplement. A toutes les époques, le terrien canadien a fait preuve d'un esprit d'indépendance peu commun.

[1]Invenre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne, ouvr. cité.

[2]Inventaire de biens meubles de deffunt francois piron dit la Vallée. 1er Mai 1664. Bénigne Basset, 316. AJM.

[3]Inventaire Des meubles de deffunt Leonnard Barbeau. Du 2e Juillet 1651. AJM.

[4]Inventaire de biens meubles de deffunt Michel Théodore dit Gilles. 5 Juin 1664. Bénigne Basset, 318. AJM.

[5]Invenre des biens meubles de Michel Chauvin, etc., ouvr. cité.

[6]Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard sr de la forest. 18 Juin 1663. Bénigne Basset, 269. AJM.

[7]Estat des effets du Sr Médéric Bourduceau a fe Valloir à Damoiselle de Sailly. 19 Septembre 1661. Bénigne Basset, 216. AJM.

[8]RAPQ, 1947–1948, 132. Le Conseil de Marine au sujet d'une lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon, le 12 9bre 1716.

L'autorité civile s'accommode mal de tels sentiments. Le 20 avril 1745, une ordonnance royale défend «à tous les sujets de la Nouvelle-France qui ont des terres à cens de bâtir dorénavant ou faire bâtir aucune maison et étable en pierres ou en bois sur les terres ou portions, à moins qu'elles ne soient d'un arpent et demi de front sur trente à quarante de profondeur à peine de cent livres d'amende contre les contrevenans, applicables aux pauvres familles des lieux, et en outre la démolition des dites maisons et étables.»[1]

Cette ordonnance préviendra le morcellement des terres. Il sera peu intéressant d'acheter une partie de concession, puisqu'il est défendu de bâtir une maison sur un lopin mesurant moins d'un arpent et demi de front sur trente à quarante de profondeur. A quoi sert un terrain sur lequel on ne peut construire? D'autant que les autorités veillent à l'observance de la loi avec une rigueur peu commune. Voici des exemples de cette sévérité.

De Québec, le 25 juin 1749, Bigot apprend que des habitants de L'Ange-Gardien, au mépris de l'arrêt, ont érigé des bâtisses sur une portion du sol n'atteignant pas l'arpent et demi réglementaire. Incontinent, le sieur Rouville reçoit l'ordre de se transporter sur les lieux et de faire démolir ces maisons sur-le-champ. Les contrevenants devront solder le coût de ces travaux, et l'émissaire dressera un procès-verbal de sa mission. En outre, Bigot ordonne au capitaine et autres officiers de milice de l'endroit de se tenir à la disposition du sieur Rouville, dès sa première réquisition, et de lui faciliter l'exécution des ordres qu'il a reçus[2].

Cette rigueur n'impressionne pas tous les habitants, qui en ont vu d'autres. Quelques années plus tard, Lachance, Curodeau, Martel, Plante et Serrant, tous de l'île d'Orléans, construisent des maisons sur des terrains n'ayant pas la superficie exigée par la loi. Bigot relève le défi en ordonnant la démolition de ces bâtisses, dès le 12 janvier 1759. Comme nous sommes en plein hiver, l'exécution de cet ordre est remise au mois de mai suivant. Jugeons de la détermination des fonctionnaires par le passage suivant:

> Il paroit que Pierre La Chance, habitant de St. Jean en la dite Isle d'Orléans, a bâti l'Eté dernier une maison de pierre de trente six pieds de front sur vingt deux de large, sur un terrain d'un arpent et demi de front sur cinq arpents seulement de profondeur; que le Sr. Curodeau, résident en la dite paroisse de St. Jean, a fait bâtir en 1748, une maison de pierre sur un terrein [*sic*] d'un arpent de front sur quatre à cinq de profondeur, qu'il a fait faire l'Eté dernier une allonge de pierre à la dite maison, et qu'il a acquis depuis différens terreins joignant le premier; que Jean Baptiste Martel, forgeron, demeurant en la dite paroisse, a aussi bâti l'Eté dernier une petite maison de pieces sur pieces, avec une forge à coté, sur un terrein de trois quarts d'arpent de front sur la profondeur suffisante; que Jean-Marie Plante, aussi habitant du dit lieu de St. Jean, a également bâti l'été dernier une maison de pièces sur pièces, sur un arpent de front sur la profondeur suffisante; et que le nommé Serrant, Cabaretier, demeurant à la Ste. Famille, en la dite Isle d'Orléans, a fait bâtir depuis mil sept cent quarante huit, une maison de pierre sur un simple emplacement détaché du domaine de la dite paroisse; Nous aurions fait venir devant nous, les dits La Chance, Curodeau, Martel, Plante et Serrant, après les avoir entendus en notre audience de ce jour, et vu l'ordonnance du Roi du dit jour 28e Avril, 1745, Nous les avons déclarés contrevenants à la susdite Ordonnance, en conséquence de laquelle, Nous leur ordonnons de démolir ou faire démolir les dites maisons bâties sur des terreins insuffisants, et les avons condamnés en chacun cent livres d'amende, payable sans déport, et applicable aux

[1] *Édits, ordonnances royaux*, 551. Ordonnance du Roi, portant entr'autres choses défenses aux habitans de bâtir sur les terres, à moins qu'elles ne soient d'un arpent et demi sur quarante de profondeur. 20 Avril 1745.

[2] *Ordonnances des Intendants et Arrêts portant règlements du Conseil supérieur de Québec*. Québec, 1806, 326.

pauvres familles des lieux. Et attendu la saison présente de l'hiver, nous leur avons accordé jusqu'au premier Mai prochain, pour démolir les dites maisons, passé lequel tems, et faute par eux de satisfaire à la présente Ordonnance, nous enverrons exprès, et à leurs dépens, des personnes pour faire les dites démolitions. Et sera la présente Ordonnance publiée dans toutes les paroisses de la dite Isle d'Orléans[1].

Est-il mesure plus catégorique? Remarquons, en ce qui concerne l'île d'Orléans, qu'il ne s'agit pas de simples bicoques, mais de spacieuses maisons de pierre à deux étages. Il s'y trouve même une forge, où l'on façonne des outils, des instruments aratoires et des voitures. Et l'on jugera mieux de la rigueur de la loi en considérant le temps et l'argent nécessaires à l'érection de tels travaux de maçonnerie. Mais il faut empêcher à tout prix le morcellement des terres.

Vers la fin du régime français, une autre considération contribue à garder la terre ancestrale dans toute son étendue. Quelque 22,000 terres ont été concédées dans les gouvernements de Montréal, Québec et Trois-Rivières. La plupart d'entre elles mesurent trois arpents de front. Sur chacune d'elles, on prélève généralement une rente annuelle de trois livres en argent et de deux chapons payables à la Toussaint. Or, si deux ou trois familles s'établissent sur la même concession et y construisent autant de maisons, la terre, ainsi morcelée, ne pourra suffire à la subsistance de tout ce monde, «ce qui était contraire (selon un observateur) à l'établissement de la colonie, la cour ordonna qu'il fût défendu à tout habitant d'élever de maison, qu'au préalable il n'eût trois arpents de terre de front et quarante de profondeur.»[2]

Néanmoins, l'homme de la terre a besoin d'artisans, tels que cordonniers, selliers, tanneurs, maçons, menuisiers, charpentiers, forgerons, charrons, tonneliers et meuniers, qui devront construire leurs boutiques à proximité des champs. Pour répondre à cette exigence, gouverneurs et intendants permettront l'érection de bâtisses sur des superficies réduites, du moins en certains endroits. Le 15 janvier 1753, Duquesne paraphe une ordonnance établissant un village en la paroisse de Château-Richer, à la côte de Beaupré. Le 25 août suivant, autre proclamation du même, créant cette fois un bourg sur la Pointe-de-l'Est en l'île Jésus. Pour répondre aux exigences de l'époque, les Canadiens doivent de plus en plus se grouper hors des enceintes habituelles de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Le 15 février 1754, nouvel édit permettant la construction d'un bourg en la seigneurie de Saint-Michel-de-la-Durantaye. Le 18 mars de la même année, autre ordonnance qui préside à la fondation du village de L'Assomption. Le 10 mars 1757, Vaudreuil et Bigot permettent l'établissement d'un autre bourg en la seigneurie de Soulanges, précisément sur la pointe du Coteau-des-Cèdres. Le 17 mai 1758, autre édit des mêmes pour la formation du bourg de Saint-Denis sur la rivière Richelieu. Enfin, le 20 septembre 1754, Bigot signe un document qui autorise la formation d'un village sur les terres du seigneur de Neuville[3].

L'autorité témoigne déjà d'une plus grande souplesse dans l'observance des sanctions de 1745. On tolère de plus en plus la construction de maisons sur des

[1]*Ibid.*, 328. Ordonnance Contre plusieurs habitants de l'Isle d'Orléans qui ont bâti des maisons au préjudice de l'ordonnance du Roi, du vingt huit Avril, mil sept cent quarante cinq: 12e Janvier 1752. François Bigot, &c.

[2]RAPQ, 1924–1925, 193. Mémoire sur le Canada.

[3]*Arrêts et règlements du Conseil supérieur de Québec et Ordonnances et Jugements des Intendants du Canada*, 1: 410, 412, 414, 415, 419, 420; 3: 401.

superficies réduites. Il le faut bien, si l'on veut que des artisans s'établissent dans les secteurs ruraux. Ensuite, ces mêmes artisans deviendront les fondateurs de florissants villages.

LE BOUQUET

A-t-on organisé des corvées pour la construction de maisons en Nouvelle-France? Rien ne l'indique, du moins comme coutume courante. Sauf exception, le terrien s'en remet à un menuisier qualifié. Les greffes de l'époque renferment les noms des entrepreneurs les plus recherchés de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec. Quoi qu'il en soit, les contrats sont toujours rédigés par un tabellion, et les engagements de chaque partie sont clairement définis. Artisans et propriétaires engagent, nourrissent et logent une main-d'oeuvre nécessaire à la poursuite des travaux. Point question de corvée et d'aide bénévoles.

La situation diffère au XIX^e^ siècle, alors que la corvée de construction est chose courante dans les secteurs ruraux. D'après le *Glossaire*, c'est une «prestation de travail manuel fait collectivement, volontairement et gratuitement par plusieurs personnes qui s'entendent pour venir en aide à quelqu'un.»[1] Cette pratique est pareillement signalée en certaines régions françaises, notamment celle des Hautes-Alpes. Dans l'arrondissement de Briançon, selon Van Gennep, les habitants transportent gratuitement les matériaux destinés à la réparation et à la reconstruction des maisons des veuves et des orphelins.

La corvée se termine généralement par la pose du «bouquet», ancienne coutume française encore observée au Québec. En Auvergne, par exemple, on cloue un bouquet de fleurs au pignon du bâtiment qu'on a fini d'élever. Chez nous, le «bouquet» désigne plutôt une tête de conifère qu'on met pareillement sur le faîte d'une maison ou d'une grange, quand les chevrons sont posés. Cette pratique est encore suivie dans les campagnes et même dans les villes. A l'été de 1964, on a planté le «bouquet» au sommet de la charpente métallique d'un gratte-ciel érigé en plein Montréal. Et la chose s'est répétée depuis en d'autres endroits.

LA BÉNÉDICTION DES LOGIS

Manifestations et pratiques religieuses accompagnent la plupart des tâches accomplies par le Canadien. La construction domiciliaire ne fait pas exception. D'aucuns placent des médailles entre les pierres du solage ou dans les murs. Autre coutume, celle de fixer des images saintes, des médaillons de métal ou des rameaux bénits au-dessus des portes et quelquefois des fenêtres.

Il est d'usage courant de demander au curé de la paroisse de bénir toute maison nouvellement construite. Cette profession de foi est signalée dès 1703, alors que des prières à cette fin sont publiées dans le *Rituel de Québec*. L'officiant visite le bâtiment et l'asperge d'eau bénite[2]. Un autre cérémonial est prévu pour la «Benediction d'une maison ou d'autres lieux, pour demander à Dieu qu'il les préserve du feu, ou d'autres accidens.»[3]

A cette époque, on avait pareillement coutume de bénir les maisons le Samedi saint ou durant la semaine de Pâques. Selon le même rituel, qui date

[1]*Glossaire du Parler français au Canada*, 231.
[2]*Rituel du diocèse de Québec*, 503.
[3]*Ibid.*, 504.

du début du XVIII[e] siècle, «Le Curé, ou un Prestre commis de la part du Curé, revêtu d'un Surplis & d'une Etolle blanche, accompagné d'un Ministre portant un vase rempli d'Eau de la Benediction des Fons, prise avant qu'on y ait mêlé le saint Crême, visitera les maisons de sa Paroisse, en y jettant de l'Eau-benite, & disant en entrant dans chaque maison: Pax huic domui.»[1] Et les assistants de répondre: «Et omnibus habitantibus in ea.»[2] Ensuite, le prêtre «jettera (de l'eau bénite) dans les principaux endroits de la maison, & sur ceux qyi y habitent, en disant l'Antienne.»[3] Enfin, il arrivera que «Le Curé ou un autre Prêtre commis de sa part, voudra benir quelque maison particuliere de sa Paroisse, en un autre temps que celuy de Pasques.»[4] En entrant dans la maison, il récitera à peu près les mêmes prières qu'en période pascale, sauf qu'«il fera une Aspersion d'Eau-benite sur les lieux»[5], sans tenir compte des personnes présentes.

[1] *Ibid.*, 502.
[2] Ouvr. cité.
[3] Ouvr. cité.
[4] *Ibid.*, 503.
[5] Ouvr. cité.

TERMINOLOGIE

Aiguille—Pièce verticale, fixée entre le faîtage et le sous-faîte.

Bouquet—Petit conifère qu'on fixe au faîte d'une charpente qu'on vient d'élever.

Bousillage—Désigne une construction faite avec de la terre et de la boue (Furetière, 1701). En Nouvelle-France, bousiller signifie crépir.

Cabane—Sorte de cabinet de planches dans lequel on met un lit. L'assemblage protège le dormeur du froid.

Cadenas—Serrure mobile et portative.

Cannelure—Rainure creusée de haut en bas le long d'une colonne, d'un pilastre ou d'une pièce de bois quelconque.

Carré—L'ensemble des murs extérieurs de la maison.

Cellier—Partie de la cave où on conserve les vins.

Chambranle—Encadrement de trois côtés d'une porte ou d'une fenêtre.

Chevauchée—Planches placées une sur l'autre, à la façon du bardeau.

Chevron—Pièce de bois qui va de la sablière au faîte et qui soutient le toit.

Cintre—Arcade surmontant une fenêtre ou une porte.

Cloison—Mur intérieur de la maison.

Coin—Désigne ici les pierres taillées qui servent à faire les angles des cheminées ou des murs extérieurs des maisons.

Colombage—Colonne ou solive servant de support ou de charpente à un mur.

Comble—Désigne la couverture de la maison.

Contrevent—Volet de bois placé à l'extérieur d'une fenêtre.

Couplet—Double patte de fer, avec charnière.

Croix de Saint-André—Sorte de chevalet en forme d'X qu'on place ordinairement entre les lambourdes pour donner plus de solidité à l'ensemble.

Écouilleau—Faîte en saillie au pignon d'un bâtiment.

Embouveter—Passer au bouvet une planche ou un madrier.

Enchevêtrure—Assemblage des solives d'un plancher à l'endroit où l'on veut placer une cheminée (foyer).

Enduit—Composition de plâtre ou de chaux et de ciment pour revêtir les murs.

Entrait—Charpente horizontale, joignant les deux arbalétriers.

Esse—Crochet de fer (en forme d'S) qu'on plante dans un mur, et qui tient le contrevent ouvert. La esse de grande dimension est collée contre une muraille pour empêcher qu'elle ne s'écroule. Au XVII^e^ siècle, la esse ne désigne qu'une cheville de fer courbée qu'on met au bout de l'essieu pour tenir la roue.

Évier—Canal pratiqué dans un mur extérieur pour l'écoulement des eaux ménagères.

Faîte—Comble de la toiture.

Fournil—Petit bâtiment attenant au corps principal de la maison. C'est là que s'accomplissent plusieurs besognes domestiques, comme la panification, le cardage et la lessive.

Galerie—Lieu couvert où l'on se promène. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la galerie est accrochée au pignon de la maison.

Gasparde (à la)—Canadianisme désignant des ouvrages de torens.

Gond—Morceau de fer coudé et rond, sur lequel tourne la penture.

Gousset—Pièce de bois échancrée qu'on attache contre un mur pour soutenir quelque autre pièce de la charpente.

Jambage—Maçonnerie verticale qui s'élève jusqu'à la hauteur du manteau de la cheminée.

Jambes de force—«Deux grosses pièces de bois qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble.» (Bescherelle, II: 280.)

Lambourde—Pièce de bois soutenant le plancher.

Languette—Tenon continu d'une planche, destiné à entrer dans une rainure. Mince séparation dans l'intérieur d'une cheminée.

Larmier—Saillie du toit en corniche.

Latte—Morceau de bois long, étroit et mince qu'on fixe au mur pour recevoir le mortier ou le plâtre.

Linteau—Pièce de bois ou bloc de pierre placé au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre.

Lucarne—Ouverture pratiqué dans un toit pour éclairer sous le comble.

Manteau—Partie de la cheminée, en saillie au-dessus de l'âtre.

Noyau—Partie de l'escalier qui soutient les marches.

Penture—Bande de fer fixée sur une porte, un châssis, etc., pour les soutenir sur le gond.

Pignon—Partie supérieure et triangulaire d'un mur dont le sommet porte le faîtage.

Piton—Anneau muni d'une queue à vis.

Plate-bande—Bloc ou assemblage de pierres placé entre deux appuis. Saillie plate au bas d'un mur dans une pièce de maison.

Potager—Auge de pierre qui sert d'allège de fenêtre et dans laquelle on lave les légumes.

Poteau—Pièce verticale d'un mur extérieur.

Poutre—Grosse pièce de bois qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher.

Ravalement—Face supérieure du mur sur le bord de laquelle s'appuie le toit.

Refente (cloison de)—Mur intérieur séparant la maison en deux parties.

Renduit—Canadianisme (voir enduit).

Rez-de-chaussée—Partie de la maison au niveau du sol.

Sablière—Pièce de bois posée horizontalement et destinée à recevoir l'extrémité des chevrons.

Serrure à bosse—Serrure qui s'attache par-dehors avec des clous et qui se referme avec un moraillon.

Solage—Vieux français. «Fondation d'un édifice en bois, en maçonnerie ou en béton, et plus particulièrement la partie des fondations qui excèdent la surface du sol.» (Bélisle, *Dictionnaire général de la langue française au Canada.*)

Sole—Pièce horizontale sur laquelle s'appuient les lambourdes.

Solive—Pièce destinée à soutenir le plancher.

Soliveau—Petite solive.

Soupirail—Ouverture pour éclairer et aérer une cave.

Sous-faite—Pièce de charpente qui, dans un comble, est posée sous le faîte et parallèlement à sa direction.

Tambour—Petit assemblage de menuiserie, avec une porte, accroché à l'entrée d'une maison pour protéger l'intérieur des intempéries.

Targette—Petit verrou plat.

Torchis—Mortier composé de terre grasse et de paille hachée.

Verrou—Pièce de métal qui va et vient entre deux crampons, pour fermer une porte ou une fenêtre.

Volet—Panneau de bois ou de fer qui se referme sur une fenêtre.

INDEX

Abiron dit Larose, voir Averon.
Adhémar, Anthoine, notaire, xi; contrats de maçonnerie, 70-73; contrats de menuiserie, 69, 70.
Aguenier dit Lafontaine, Léger, 60, 78; sa maison, 12.
Aigremont, François Clairambault d', 61.
Aiguille, 85.
Ailleboust de Coulonge, Louis, 71.
Ailleboust des Musseaux, Jean-Baptiste, 64.
Alarie, René, charpentier, 14, 29, 30, 36, 62, 76.
Alets, Georges, 68, 78, 79.
Amyot, Raymond, marchand, 75.
Anthiaume, Marguerite, épouse d'André Jarret de Beauregard, 14, 51, 64, 78.
Archambault, Jeanne, épouse de Henri Bélisle dit Lamarre, 41.
Architecture rurale, 4-11, 23.
Armoire, l', 65.
Arnaud, Bertrand, 45, 58.
Arnaud, Jean, marchand, 69, 70.
Artus de Sailly, Louis, 77, 80.
Asseau, outil, 77, 79.
Aubert de la Chesnaye, Charles, 14.
Aubuchon, Jacques, 62.
Audouin dit Laverdure, François, 70.
Averon dit Larose, Pierre, 15, 28, 59, 64.

Bacqueville de la Potherie, xiii, 1.
Barbeau, Léonard, 80.
Barbier, Barbe, veuve de Toussaint Beaudry, 15.
Bas de laine et de soie, 45.
Bas-côté, le (logement), 10.
Basset, Bénigne, notaire, xi, 62.
Baudrulye, M. de, 60.
Baudry, voir Beaudry.
Beauchamp, Jacques, 65; sa maison, 15.
Beauchamp, Jean, 36.
Beauchamp, Pierre, 15, 65.
Beaudoin, René, 58-59.
Beaudry, Toussaint, 70; sa maison, 15.
Beauharnois, Charles, marquis de, 80.
Beauregard, voir Jarret de.
Bec-d'âne, outil, 77.
Bédane, voir bec-d'âne.
Bégon, Michel, intendant, 40.
Belestre, voir Picoté de.
Belhumeur, voir Jeannot dit.
Bélisle dit Lamarre, Henri, 41.
Bellemare, Joseph, x.
Benacis, Madeleine, veuve d'Etienne Seigneuret, 54.
Bénédiction des logis, 83, 84.
Benoit, Marie-Louise, veuve de David Guinand et de Joseph Minos, 40, 56.
Bercy dit Beausoleil, Thomas, maçon, 51, 70.
Bergères, voir Blaise des.
Bertin, Pierre, 76; sa maison, 30.
Bêtes à cornes, louage des, 73.
Bétourné dit Laviolette, Adrien, 72, 75, 76.
Bibliographie, xi-xiii.
Bigot, François, intendant, 81.
Billard, Pérette, épouse de Nicolas Brazeau, 16.
Bisaillon, Benoit, 38.
Bizard, Jacques, sa maison, 22.
Blaise des Bergères, Raymond, 22.
Bochart de Champigny, Jean, intendant, 2.
Bouat, Abraham, 53.
Bouat, Jean-Marie, 17, 72.
Bouchard, Paul, 39.
Boucher, Pierre, xii, 38.
Boudau, Jean, 79.
Boudor, Jean, 36, 51, 52.
Boulangerie, 22.
Bouquet, pose du, cette coutume, 83, 85.
Bourdeau, Françoise, épouse de Joseph Duquet dit Desrochers, 78.
Bourdon, Jacques, notaire, xi.
Bourduceau, Médéric, 77, 78, 79, 80.
Bourgine, Hilaire, 52.
Bousillage, 85; ce mot, 25.
Bouvets, outils, 63, 77-79, 80.
Bouvier, Jean, maçon, 73.
Bouvier, Michel, 34.
Boyer, Nicolas, 54.
Brault, Jacques, 40, 52, 54, 61.
Brazeau, Marie, veuve de Sylvain Guérin, 52.
Brazeau, Nicolas, sa maison, 16.
Bretagne, type de la maison de, 7.
Bro, voir Brault.
Brossard, Urbain, 53, 71.
Broyeux, Jean de, 31, 74.
Brunet, François, 74; sa maison, 14, 15.
Buisson dit Subtil, Pierre, 70; sa maison, 17.
But, Michel de, 71.

Cabane, la, 63-64, 85.
Cabazié, Pierre, 37, 76.
Cadenas, 48, 49, 85.
Caillet, Pierre, 42; sa maison, 16.
Caillou, Jean, 55.
Cannelure, 85.
Canot, 1.
Cardinal, Jacques, sa maison, 15.
Cardinal, Pierre, 38, 75.
Carpentier dit Sansfaçon, voir Charpentier.
Carré, le, 85.
Carreaux, 7.
Carrelet, outil, 78.
Cartier dit Larose, Joseph, 39.
Catalogne, Gédéon de, sa maison, 29.
Caty, Paul, 12, 39, 42.
Caty, Pierre, 39.
Cavelier, le sieur, 66.
Cédillot, Pierre-André, 40, 56.
Cellier, le, 66, 85.
Chambly, M. de, 32, 46.
Chambly, fort, 38.
Chambranle, 85.
Champigny, voir Bochart de.
Chapleau, Noël, 37.
Charbonneau, Jean, 42, 58.
Charlot dit Des Moulins, Jean, 69.
Charly, Jean-Baptiste, 26, 41, 43, 58, 59.
Charly, Pierre, 26, 41, 43, 46, 59.
Charon, Frère François, 61; son hôpital, 61.

Charpentier dit Sansfaçon, Denis, 15, 28, 58, 59, 64, 65; sa maison, 15, 28.
Charron, voir Charon.
Château-Richer, érection du village, 1753, 82.
Châteauguay, fief, 34; voir Le Moyne de.
Chaulnes, sieur de, 34.
Chaumont, Nicolas, notaire, xi; contrats de maçonnerie, 73.
Chaunier, 69.
Chauvin dit Sainte-Susanne, Michel, 77, 78, 79, 80.
Cheminées, 11, 16, 22, 24; de briques, 54, 55; doubles, 54, 55; ramonage des, 51.
Cheptel, 3.
Chesne dit Saintonge, Pierre, 26, 29, 58.
Chevalier dit le Frisé, Jacques, 30-31, 38, 58-59, 74.
Chevauchée, 85.
Chevrier, Josephus, x.
Chevrons, 85.
Chicoine, voir Chicouane.
Chicouane, Pierre, 25, 43, 48, 60, 67; sa maison, 23.
Choquet, Julien, 33; sa maison, 16.
Chorel, voir Saint-Romain.
Chrestien, Frère, voir Turcq de Castelveyre.
Chrétien, Madeleine, veuve de Pierre Chicouane, 25, 34, 48, 67; sa maison, 23.
Cicot, Jean, 78; sa maison, 13.
Cintre, 85.
Ciseau, outil, 77, 80.
Clérin, Etienne de, 39, 41, 42, 45, 59, 61, 62, 76; sa maison, 28, 29, 30.
Cloison, 85; de refente, 86.
Closse, Lambert, 40, 42, 58, 60, 66.
Closse, Jeanne-Cécile, épouse de Jacques Bizard, puis de Raymond Blaise des Bergères, 22.
Clous, 47; à souliers, 47.
Cognée, outil, 77.
Coin, 85.
Colombage, 85.
Colombe, outil, 63, 77.
Colonies anglaises et colonies françaises en Amérique comparées, 80.
Comble, 85.
Comparet, François, notaire, xi.
Compas, outil, 78.
Contrats: de maçonnerie, 70-73; de menuiserie, 69-70.
Contrecoeur, voir Pécaudy de.
Contrecoeur, manoir de, 39, 51.
Contrevent, 7, 85.
Cormier, Michel, 52, 55-56.
Coron, Charles-François, notaire, xi.
Corvée, cette expression, 83; de construction, 83.
Coteau-des-Cèdres, créé en bourg, 1757, 82.
Couagne, Charles de, 70.
Couillard, Pierre, 45, 71.
Coulonge, voir Ailleboust de.
Couplets, 74, 85.
Courtemanche dit Jolicoeur, Antoine, sa maison, 13.
Cousineau, Jean, maçon, 55, 71-72.
Coutre, outil, 78.
Couturier dit le Bourguignon, Pierre, 17, 55, 59, 66, 72, 73.
Coyteux, Jean-Baptiste, 33, 67.
Crespeau, Pierre, 72.
Croix-de-Saint-André, 25, 85.
Cuillerier, René, 58, 60, 71.
Curodeau, 81, 82.
Cusson, Jean, notaire, xi.

Daneau ou Demuy, 17, 32, 40, 43, 46.
Danis, père et fils, 70.
Danré de Blanzy, L.-C., notaire, xi.
Daoust, Jacques, couvreur de bardeau, 69.
Darles, François, 45.
Dasny, Honoré, charpentier, 29.
Dates d'échéance des marchés et des contrats, 73-76;
Saint-Éloi, 74;
Saint-Jean, 73;
Saint-Martin, 75;
Toussaint, 73.
David, Claude, 46.
David, Jacques, notaire, xi.
Deguire dit Larose, Jean-Baptiste, maçon, 4, 18, 66, 68, 73.
Delerm, Frère Joseph, 45.
Delpêche, Jean, 12.
Demers, Jean, 69.
Demers, Jean-Baptiste, 77; sa maison, 14.
Demers, Marie-Joseph, 33.
De Meulles, voir Meulles.
Demuy, voir Daneau.
Denis, Jacques, 65, 70.
De Noyon, voir Noyon.
Desautels, Pierre, 56, 60; sa maison, 13.
Deschambault, voir Eschambault.
Des Chaulnes, le sieur, 25, 67.
Desjardins, Antoine, 60.
Deslandes dit Champigny, Jean, maçon, 53, 54, 72, 76.
Desmaret, Doullon, notaire, xi.
Despernay, Marie-Anne, épouse de Pierre Abiron, 15, 28, 59, 64.
Desroches, Jean, 37.
Devautour, André, charpentier, 30, 76.
Devaux, Michel, 15.
Dielle, Jacques, 56.
Dîme, la, 3.
Doloire, outil, 78.
Doucine, outil, 63, 78.
Douville, Raymond, 23.
Drapeau dit Laforge, Jean, 34, 62.
Dressoir, le, 65.
Dubois dit Laviolette, Antoine, 24, 25, 76.
Dubuc, Michel, maçon, 70.
Ducharme, Louis, 71; sa maison, 14.
Dudevoir, Claude, 44, 71.
Dumouchel, Bernard, 75.
Dupas, Pierre, 24, 46, 49, 60.
Duplin, Louis, 55.
Dupont, Madeleine, épouse de Paul Le Moyne de Maricour, 42.
Dupré, Antoine, 38.
Dupuy, Claude-Thomas, intendant, 40.
Duquesne de Menneville, Michel Ange, marquis de, 82.
Duquet dit Desrochers, Joseph, 78.
Duvivier, le sieur, 59.

Écouilleau, 85.
Écurie, 4.
Égoïne, outil, 78.
Elloy (Éloi), Catherine, veuve de Mathurin Masta, 68.
Embouveter, 85.
Enchevêtrure, 85.
Enduit, 85.
Entrait, 85.
Équerre, outil, 78.
Eschambault, M. d', 71, 77.
Esperné, voir Despernay.
Esses, 47.
Étable, 2, 3.
Évier, 85.
Évier et potager, 65-66.

Faîte, 85.
Fauteux, J.-Noël, xii.
Faye dit Lafayette, Mathieu, 47.
Fenil, le, 2.
Fer-blanc, toiture de, 41.
Fêtes religieuses en France, 73, 74.
Feuilleret, outil, 63, 78, 80.
Feux de joie, 74.
Fonte dit Lagenois, Hugues, 28.
Fontenelle dit Champagne, Jean, 26, 28, 39, 44, 45, 59, 61.
Foran, André, 40, 58, 60.
Forestier, Jean-Baptiste, 56.
Foret, outil, 78.
Four, le, de briques ou de pierre, 66-68; de terre battue, 68.
Fournil, le, 10, 66, 74, 85.
Fourreau, maçon, 67.
Foyers de cheminées, 55.
Franquet, Louis, xii.
Frérot, Thomas, notaire, xi, 24.
Frontenac, Louis de Buade, comte de, 2.

Gabrion, Joseph, notaire, xi, 42.
Gadois, arquebusier, 70.
Gagnier (Gagné), Pierre, 69.
Galère, outil, 63, 78.
Galerie, la, 8, 85.
Gamache, Amédée, x.
Gareau (et Garro), Pierre, 72, 74, 75.
«Gasparde», habitation à la, cette expression, 23, 85.
Gatteau, Jean, 28.
Gauchet, Catherine, veuve de J.-B. Migeon, 64, 65.
Gautier, Catherine, épouse de Nicolas Millet, 49.
Geoffroy, abbé Louis, 70.
Godé, Françoise, veuve de Jean Desroches, 37.
Godefroy de Saint-Paul, Jean-Amador, 46, 47.
Godendart, outil, 79.
Goguet, Jacques, 49.
Gonds, 46, 47, 85.
Gouge, outil, 78.
Goujon, Pierre, maçon, 53, 70.
Gousset, 156.
Goyau dit Lagarde, Guillaume, 37, 60; sa maison, 16.
Gratiot, Marie, épouse de Jean Tellier, 12.
Greffes notariaux consultés, xi.
Grisé, Antoine, notaire, xi.
Grou, Jean, 53.
Groulx, Jean-Baptiste, 62, 63.
Groulx, Pierre, 62, 63.
Guérin, Sylvain, 52.
Guertin, Louis, 3.
Guichard, Jean, chirurgien, 23.
Guillaume, outil, 63, 79.
Guillemot dit Lalande, François, 54.
Guillet, Mathurin, 14.
Guinand, David, 40, 42, 56.
Guyard, Marie, voir Marie de l'Incarnation, xii.

Habitation «à la gasparde», 11, 23-25, 85; de pieux, 12; voir Maisons.
Haches, outils, 79; de bûcheron, 77; biscayenne, 79; à équarrir, 79; à piquer, 79.
Hachereau, outil, 79.
Hangar, le, 2.
Harnais, 3.
Herminette, outil, 79.
Hertel de Rouville, 81.
Hôpital Général des Frères Charon, 45, 61.
Hurtebise, Louis, 3, 53.

Île d'Orléans, 81, 82.
Île Ronde, 14.
Île Sainte-Hélène, fief de l', 14.
Images saintes dans les maisons, 83.
Incarnation, Mère Marie de l', ix, 17, 23, 38.

Jambage, 86.
Jambes de force, 86.
Janvrin-Dufresne, Nicolas, 41, 50.
Jarret de Beauregard, André, 51, 64, 78; sa maison, 14.
Jeannot dit Belhumeur, Pierre, 36.
Jousset, Jeanne, épouse de Jacques Goguet, 49.
Juillet, Charles, 38, 58, 64.
Just, Madeleine, veuve de Hierosme Le Gay de Beaulieu, 43, 49, 62, 63, 70-71, 72.
Jutras, Madeleine, épouse de Jean-Amador Godefroy de Saint-Paul, 46.

Kalm, Pierre, ix, 34, 39, 41.

Lachance, Pierre, 81, 82.
Lacroix, charpentier, 26, 37.
Lafaye, Pierre de, 53.
La Feuillée, Alix de, veuve de Dominique de la Motte, 49.
Lafrenaye de Brucy, Antoine, 32, 38, 40, 49, 51, 64; sa maison, 13.
La Gauchetière, voir Migeon de.
Lambourde, 86.
Lamotte, Dominique de, 49.
Lamoureux, Françoise, veuve de Noël Chapleau, 37.
Lamoureux, Pierre, marchand, 71.
Lanaudière, Mme de, 53.
Lanctot, François, 38.
Langevin, 3.
Languette, 86.
La Potherie, voir Bacqueville de.
Larmier, 86.
La Rue, Jacques, charpentier, 24, 37.

La Saulaye, La sollay, voir Verrier.
Laspron dit Lacharité, Jean, 24, 39.
L'Assomption, créé en village, 82.
Latte, 86.
Lauzon, Marie-Magdeleine, épouse de Julien Choquet, 16, 33.
Le Beau, Claude, xii, 2, 39.
Le Ber, Jacques, 36, 39, 42; sa maison, 21.
Le Ber, Jean-Jacques, 36, 37.
Leblanc, Louise, épouse de Paul Bouchard, 39.
Lebourhys, Jean, 70.
Lecavelier, Pierre, 53.
LeClercq, Père Chrestien, 66.
Lecompte, Jean, 3.
Le Comte, Yves, 60.
Lecourt, Michel, 39.
Le Gardeur de Repentigny, Jean-Baptiste, 73, 75.
Le Gardeur de Repentigny, Pierre, sa maison, 22.
Le Gay de Beaulieu, Hierosme, 71.
Legay de Beaulieu, Jean-Jérôme, 43, 49.
Legras, Jean, 15.
Lelat, Marie, veuve de Jean Lecompte, 3.
Lemire, Anne, veuve de Laurent Tessier, 20.
Le Moyne, Jacques, 44, 50, 75.
Le Moyne, Jeanne, épouse de Jacques Le Ber, 20, 21, 36, 42.
Le Moyne de Châteauguay, Louis, 34, 62; sa maison, 14.
Le Moyne de Maricourt, Paul, 42, 43, 49, 50.
Le Moyne de Sainte-Hélène, Jacques, 47, 48; sa maison, 20.
Lenoir, Vincent, 3.
Lespérance, 52.
Le Tellier, voir Tellier.
Létourneau, Louis, 33.
Levacher dit Laperle, Jean-Guy, 24, 39.
Levasseur, Françoise, épouse de Pierre Buisson dit Subtil, 17.
Linteau, 86.
Lits: lit-alcôve, 63-64; bretons, 64; normands, 64.
Loisel, Jeanne, veuve de Jean Beauchamp, 36.
Longtin, Hiérosme, 69.
Loquets, 48.
Lorion, Renée, épouse de Jean Tellier, 12.
Louvigny, voir La Porte de.
Lucarne, 86.
Lucas, Catherine, sa maison, 23.

Madry, le sieur, 71.
Magnan, maçon, 52, 55, 56.
Maignan dit Lespérance, Jean, sa maison, 15.
Maillhot, Jean, 54, 55, 67.
Maillet, Gilbert, 72.
Malhiot, Gilbert, maçon, 72.
Maison canadienne, la, décrite par Gérard Morisset, 11.
Maisons: anglo-normande, 8; de Bretagne, 7; de Normandie, 7; normande, 23-25.
Maisons en Nouvelle-France, 1-86.
  où l'érige-t-on de préférence, 1-2; principaux types d'établissements, 2-4; habitations campagnardes et citadines, 4-11.
  Coutumes et lois, 69-77.
    bénédiction des logis, 83-84;
    bouquet, 83;
    corvées de construction, 83;
    dates d'échéance, 73-75 (cycle du printemps: Pâques, 74; cycle d'été: Saint-Jean-Baptiste, 15, 74; cycle d'automne: Saint-Michel, 75; Toussaint, 75; Saint-Martin, 24, 75);
    marchés de maçonnerie, 70-73.
    marchés de menuiserie, 69-70;
    marchés notariés, 69-73;
    règlements concernant la construction domiciliaire, 80-83.
  Différentes habitations, 11-12.
    de bois, 12-17;
    couverte à la mansarde, 10;
    fournil, 30-32;
    à la gasparde, 14, 23-25;
    laiterie, 32-33;
    maison-bloc, ce type, 2-4;
    maison-cour, ce type, 2, 5;
    de pierre, 11, 17-23;
    à torchis, 24, 25;
    urbaine, 11.
  L'extérieur, 34-50.
    cadenas, 48;
    charpente, 25-30;
    couplets, 47;
    ferronnerie, 46-47;
    galerie, 43-45;
    gonds, 46;
    loquets, 48;
    murs, 34-37;
    ouvertures (fenêtres et portes), 41-43;
    pentures, 46;
    serrurerie (types de serrures), 47-50;
    tambour, 45-46;
    targettes, 48;
    toits, 37-41;
    verrous, 48.
  L'intérieur, 51-68.
    armoire, 65;
    cabane, 63-64;
    cellier, 66;
    cheminées (foyers), 51-56;
    cloisons, 59-60;
    dressoir, 65;
    escalier, 61-62;
    évier, 65-66;
    four, 66-68;
    grenier, 60-61;
    moulures, 63;
    pièces de charpente, 62-63;
    planchers, 56-59;
    potager, 65-66.
  Outils, 77-80.
  Salaires et nourriture des ouvriers, 76-77.
  Terminologie de la maison, 85-86.
Mance, Jeanne, 46, 47, 48, 78.
Manteau, 86.
Maricourt, voir Le Moyne de.
Marie ou Mary dit Sainte-Marie, Louis, 14.
Mars, Jean, maçon, 52, 53, 54, 55, 67, 71.
Marteau, outil, 79-80; de couvreur, 77; de maçon, 79.
Martel, Jean-Baptiste, 81, 82.
Martin, François, maçon, 52.
Martin dit Langevin, François, 53, 71, 72.

Masta, Cunégonde, 68, 77.
Masta, Mathurin, 68.
Maurepas, comte de, 80.
Médailles, médaillons en métal dans les maisons, 83.
Ménard, Jean-Baptiste, 43.
Menuiserie, outils de, 63.
Métiers d'autrefois, 63, 82.
Meulles, Jacques de, intendant, 41.
Migeon de Branssat, Jean-Baptiste, 22.
Migeon de la Gauchetière, Daniel, 4, 18, 64, 66, 68.
Millet dit le Beauceron, Nicolas, 27, 37, 49, 58, 69; sa maison, 19.
Milot, Jean, 46, 59, 60, 61, 62; sa maison, 12.
Milot, Joseph, 39, 40.
Minos, Joseph, 56.
Montréal, type de la maison de, 4, 7.
Moquin, Mathurin, 26, 44, 61.
Moreau, 75.
Moreau, Claude, 79.
Moreau, Marguerite-Françoise, épouse de Mathieu Faye, 47.
Morisset, Gérard, xiii, 11.
Mouchette, outil, 63.
Mousseau, Marie-Anne, épouse de Pierre Rivière, 16, 37, 56, 58.
Mur, 4.
Musseaux, voir Ailleboust des.

Neuville, créé en bourg, 1754, 82.
Normandie, type de la maison de, 7.
Noyan, Catherine de, 39.
Noyau, 86.

Outillage de la ferme, 63.
Outils de menuiserie, 63.

Pachot, voir Viennay-Pachot, 70.
Paillard, Léonard, 69.
Pâques, date d'échéance, 74.
Parent, Joseph, taillandier, 77.
Parent, Mathurin, 75.
Parent, menuisier, 26, 41-43, 46, 58, 59.
Paulin, Jean, sa maison, 14.
Pécaudy de Contrecoeur, Antoine de, 39, 56.
Pentures, 46, 86.
Perthuis, Pierre, 2, 27, 67.
Petit dit Beauchemin, Nicolas, 38; sa maison, 16.
Picard dit Laroche, François, 66.
Picoté de Belestre, Jeanne, sa maison, 22.
Picoté de Belestre, Pierre, 31; sa maison, 13.
Pied de roi, mesure, 78.
Pierre, taillage de la, 17, 18.
Pignon, le, 86.
Pinson, Marthe, 12, 30, 56, 59, 60, 61, 62.
Piron dit Lavallée, François, 48, 49, 78, 80.
Piton, 86.
Plane, outil, 79.
Plante, Jean-Marie, 81, 82.
Plate-bande, 86.
Plenard, Marie, épouse de Jacques Viau, 16.
Porte cochère, 11.
Potager, le, 86.
Potager et évier, 65, 66.
Poteau, 86.
Pottier, Jean-Baptiste, notaire, 38, 39.
Poutre, 86.
Prigeau, Louis, 72.
Priste, Joseph, 65, 73.
Provost, Thérèse, épouse de J.-B. Ménard, 66.
Pruche, ce mot, 25.
Prudhomme, François, 70.
Prudhomme, Louis, 23; sa maison, 13.

Quart de rond, outil, 63, 79.
Québec, type de la maison de, 4.

Rabots, outils, 63, 77, 78, 79, 80.
Raimbault, Pierre, 48.
Rameaux bénits dans les maisons, 83.
Ramonage des cheminées, 51.
Ranuez, Mme de, 25, 76, 77.
Rapin, André, 55.
Ravalement, 86.
Refente, cloison de, 86.
Rémy, Marie, épouse de Pierre Desautels, 13, 56, 60.
Renduit, 86.
Repentigny, voir Le Gardeur de.
Rez-de-chaussée, le, 86.
Richard, Jacques, maçon, 71, 72.
Richaume, Jeanne, veuve de Pierre Jeannot dit Belhumeur, 36.
Richelieu, rivière d'invasion, 1.
Rivière, Pierre, 37, 56, 58; sa maison, 16.
Robidou, Marguerite, veuve de J.-B. Varin, 77.
Robillard, Claude, sa maison, 27.
Robillard, Simon-Claude, 71.
Robin, Thérèse, épouse de Jacques Viau, 16.
Robitaille, Philippe, 72.
Rochon, François, 79.
Rochon, Julien, 79.
Ronde, île, 14.
Rouville, voir Hertel de.
Ruepallais, 60.

Sablière, 86.
Saintard, Catherine, épouse de Charles Juillet, 38, 58, 64.
Saint-Denis-sur-Richelieu, créé en bourg, 1758, 82.
Saint-Germain, le sieur de, 24, 37.
Saint-Jean-Baptiste, date d'échéance, 74.
Saint-Martin, date d'échéance, 75, 76.
Saint-Michel, date d'échéance, 75.
Saint-Michel-de-la-Durantaye, créé en bourg, 1754, 82.
Saint-Ours, Pierre de, 70.
Saint-Père, Jean de, notaire, xi, 47, 48.
Saint-Père, Agathe de, épouse de Pierre Le Gardeur de Repentigny, 22, 75.
Saint-Romain, le sieur de, 44.
Saint-Romain, René C. de, notaire, xi.
Saint-Vallier, Mgr Jean-Baptiste de la Croix de Chevrière de, xi.
Sainte-Hélène, île, fief, 14.
Saintes, Louise de, épouse de Bertrand Arnaud, 45, 58.
Sarat, Pierre, 55.
Sarault (Sarre), Jean, maçon, 34, 71, 72.
Sarron, voir Sarault.

Scie, outil, 79; de long, 79; à main, 78; de travers, 79.
Sciot, outil, 79.
Séguin, Jacques, 55.
Séguin, Jeanne, x.
Séguin, Louis, 11.
Seigneuret, Etienne, 54.
Semaine Sainte, coutumes, 83, 84.
Serpes, outils, 77, 80.
Serrant, 81, 82.
Serrat, 55, 56.
Serre, voir Sarault.
Serre, outil, 79.
Serre-joint, outil, 79.
Serrures, 49, 50; à bosse, 86.
Servant, Emile, x, 73.
Simblin, J.-B.-C., épouse de Pierre Raimbault, 48.
Sole, 86.
Solive, 86.
Soliveau, 86.
Soupirail, 86.
Sources orales, communications de: Joseph Bellemare, Josephus Chevrier, Amédée Gamache, Jeanne Séguin, Émile Servant, Ovide Voghel, x.
Souste, André, 45.
Sous-faîte, 86.
Sulte, Benjamin, xiii.

Taillage de la pierre, 17, 18.
Targettes, 48, 86.
Tarière, outil, 77, 80.
Tartre, Guillaume, sa maison, 17.
Tellier, Jean, 12.
Tenailles, outils, 80.
«Terrière», voir tarière.
Tessier, Laurent, sa maison, 20.
Testard de la Forest, Jacques, 23, 42, 49, 56, 60, 79, 80.
Théodore dit Gilles, Michel, 80.
Tille, outil, 80.
Toits, 4, 7, 32; de bardeau, 40-41; en fer-blanc, 41; à larmier, 10.
Tonty, Henri de, 66.
Torchis, 12, 24, 25, 86; ce mot, 25.
Toussaint, la, date d'échéance, 73, 75, 82.
Trottier, Pierre, 72.
Trudeau, Etienne, charpentier, 45, 62, 69, 70, 74, 75.
Truelle, outil, 80.
Tuile, 41.
Turcq de Castelveyre, Frère Chrestien, 45.

Vacher, voir Levacher.
Vacher dit Saint-Julien, Silvestre, 77.
Varin, Jean-Baptiste, 77.
Varlope, outil, 63, 77, 78, 80.
Verchères, voir Jarret de.
Verrier dit La Saulaye, Pierre, charpentier, 70.
Verrous, 48, 86.
Viau, Jacques, sa maison, 16.
Viennay-Pachot, François, 70.
Villain, Jeanne, épouse de Jacques Chevalier, 31.
Vilebrequin, outil, 80.
Vins, conservation des, 85; de France et d'Espagne, 66.
Vitres, 42, 43.
Voghel, Ovide, x, 74.
Volet, 47, 86.
Vrille, outil, 78, 80.

You dit La Découverte, Pierre, 62, 66, 72.

JUN 5

MA82.8C21b # 226, c.1

Canada. National Museums.
Bulletin. 1968.

DATE	ISSUED TO
80-10-28	ILL
82-7-16	ILL (P.C. Que)

INVENTORY
1976 / 1977
INVENTAIRE